

# *Les Sacrements*

## *Une rencontre continue avec le Christ*

extrait de

### *L'Enseignement du Christ*

*Catéchisme Catholique pour Adultes*

**Le Cardinal Donald W. Wuerl**

Ronald Lawler, O.F.M. Cap.

Thomas Comerford Lawler

Kris D. Stubna

Sous la direction de Jem Sullivan, Ph.D.

Traduction revue et complétée par Anamaria Banu, Ph.D.

Our Sunday Visitor Publishing Division

Our Sunday Visitor, Inc.

Huntington, IN 46750

2010

## TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos par Son Éminence le Cardinal Donald Wuerl	4
Introduction	6
Chapitre Premier – La Liturgie : le mystère pascal et la vie sacramentelle	8
Chapitre Deux – L’Eucharistie : centre de vie	20
Chapitre Trois – Le Sacrement des ordres sacrés et le sacerdoce	46
Chapitre Quatre – Le Sacrement de l’initiation : le baptême	67
Chapitre Cinq – Le Sacrement de la confirmation	86
Chapitre Six – Le Sacrement de guérison : la pénitence et la réconciliation	96
Chapitre Sept – Le Sacrement de l’onction des malades	115
Chapitre Huit – Le Mariage chrétien : le Christ et l’amour humain	144
Conclusion	163

----- **Liste des abréviations** -----

- CEC* *Catéchisme de l'Église Catholique*
- GS* *Gaudium et Spes* (Constitution pastorale sur l'Église dans le monde de ce temps)
- LG* *Lumen Gentium* (Constitution dogmatique sur l'Église)
- PO* *Presbyterorum Ordinis* (Décret sur le ministère et la vie des prêtres)
- SC* *Sacrosanctum Concilium* (Constitution sur la sainte Liturgie)
- UR* *Unitatis Redintegratio* (Décret sur l'œcuménisme)

AVANT-PROPOS

**Par**

**Son Éminence**

**le Cardinal Donald Wuerl**

**Archevêque de Washington**

Il n'y a probablement rien de plus ouvertement « catholique » concernant l'Église catholique que les sept sacrements. L'Église considère les sacrements comme une partie si importante de son identité qu'elle se dit elle-même sacrement. Qu'est-ce qu'un sacrement ? Et pourquoi sont-ils aussi importants ? La réponse à ces questions se trouve au cœur même de notre manière de comprendre, nous catholiques, qui est le Christ et comment Dieu a choisi de nous parler à travers Lui.

Jésus nous a véritablement sauvés par ses actions de nature humaine, par son amour docile et son endurance patiente (cf. He 5, 8) et en offrant « sa vie en rançon pour beaucoup » (Mt 20, 28). L'Église enseigne solennellement que la conséquence tragique du péché d'Adam n'avait de remède autre que le mérite du Médiateur unique, notre Seigneur Jésus-Christ, qui nous a réconciliés à Dieu dans son sang.

De même que la Parole prit un corps humain et devint homme, de même l'Église, présence permanente du Seigneur Ressuscité, prend-elle la chair de la liturgie pour continuer l'œuvre de Jésus. L'Église, comme le fit son fondateur divin, se sert des mots, signes, symboles et de toutes les formes de réalité pour accomplir son travail. Sa mission sublime est conduite par des agents humains. En faisant leur travail, ces gens exécutent des cérémonies sacrées qui sont liées dans ce que nous appelons les sacrements à des réalités ordinaires de la vie humaine : le pain, l'eau, le vin, l'huile.

Un sacrement est un signe sacré. Dans l'usage catholique, le mot « sacrement » indique d'habitude plus particulièrement un des sept sacrements dans lesquels des réalités visibles sont, par la volonté du Christ, transformées en signes efficaces de ses dons salvateurs. Puisque les sacrements accomplissent réellement ce qu'ils symbolisent, ils sont de signes uniques. Puisqu'ils

nous mettent en contact avec Dieu d'une telle façon que la grâce de Dieu nous touche, ils sont des signes sacrés.

Dans les sacrements, l'Église peut poursuivre l'œuvre du Seigneur parce que le Christ est le ministre principal dans chaque sacrement. Parce que c'est le Christ qui accomplit ses œuvres à travers les sacrements, ceux-ci ont un pouvoir et une efficacité qui ne dépendent pas seulement de notre humeur ou de la sainteté du ministre humain.

Puisque c'est véritablement le Christ à l'œuvre de manière à refléter sa propre Incarnation, les effets des sacrements sont intimement liés aux signes extérieurs de chaque sacrement. Les signes matériels et visibles du fonctionnement interne de la grâce, sont appelés la *matière* du sacrement, tout comme les paroles qui proclament l'action sacramentelle sont appelées la *forme*. Ces réalités humaines sont nécessaires pour produire, de concert avec la foi, l'effet du sacrement.

Nous allons examiner chaque sacrement individuellement afin d'écouter et d'essayer d'entendre ce que Dieu nous dit à travers le mystère de sa présence.

## Introduction

« Je suis avec vous tous les jours, jusqu'à la fin du monde » (Mt 28, 20). Cette promesse de Jésus est faite aux disciples ainsi qu'à chacun d'entre nous. Lorsque Jésus a marché sur la terre, Il a réalisé beaucoup de signes et de merveilles. Son baptême dans le Jourdain commence son ministère public, alors que le Père révèle son Fils bien-aimé. Ensuite, Jésus pardonne les péchés et réconcilie les pécheurs. Il guérit les malades et ressuscite les morts, et Il nourrit les foules de pain et de sa parole. A la veille de sa Passion, Jésus instaure l'Eucharistie et les ordres. Et dans le mystère pascal de sa souffrance, sa mort et sa résurrection, Jésus offre avec amour au Père son propre Corps et Sang comme sacrifice vivant qui durera pour toujours. Après son ascension auprès du Père, le Saint-Esprit est envoyé en guise d'avocat, guide et sanctificateur de l'Église.

Quand nous lisons ou entendons proclamés les signes et les merveilles de Jésus, nous pouvons être tentés de considérer ces récits d'Évangile comme des événements du passé. Nous en sommes étonnés, tout comme les premiers disciples ont dû l'être, par le mystère de la vie de Jésus, de sa Passion, sa mort et sa résurrection. Cependant, Jésus désirait non seulement guérir, pardonner et s'attirer à Lui les gens de son temps. Ses paroles et actes salvateurs étaient destinés à tous les hommes de tous les temps. Et son œuvre salvatrice, c'est-à-dire la plénitude de la révélation de Dieu, subsistera jusqu'à la fin des temps.

Les sept sacrements de l'Église catholique sont les moyens par lesquels l'œuvre rédemptrice du Christ dans sa Passion, sa mort et sa résurrection, est présente pour tous les temps et pour tous les fidèles. Les sacrements sont la continuation, à chaque époque, des signes et des merveilles que Jésus a proférés lorsqu'Il a marché sur la terre, il y a environ 2000 ans. Nous croyons que « les sacrements sont, pour ainsi dire, les bras du Sauveur Lui-même par lesquels Il étend son action par-delà le temps et l'espace afin de donner la vie, de bénir, de renouveler, de guérir et de multiplier le pain de vie ».

Ce petit catéchisme sur les sacrements vous invite à approfondir votre compréhension de la richesse et des beautés de la vie sacramentelle de l'Église. C'est aussi une invitation à connaître une conversion progressive et une transformation journalière de la vie par les grâces des sacrements.

Nous commençons par un chapitre introductif sur les sept sacrements de l'Église afin que votre réflexion sur chaque sacrement soit placée dans le contexte catholique concernant la liturgie, le mystère pascal du Christ, et la vie sacramentelle de l'Église. Ensuite, chacun des sept sacrements est présenté comme le moyen unique par lequel la communion de l'Église participe à la communion de la Sainte Trinité.

En tant que disciples de Jésus-Christ, nous désirons Le connaître, L'aimer et Le servir comme membres de son Corps, l'Église. Nous désirons vivre dans la liberté et la puissance du don d'amour de Dieu. A l'aide de ce petit catéchisme sur les sept sacrements, vous êtes invités à approfondir votre rapport avec la personne de Jésus Christ, par sa présence sacramentelle vivante. Les sept sacrements, institués par le Christ, sont les moyens par lesquels l'Église catholique offre à chaque personne l'amour vivifiant et la présence de Dieu, c'est-à-dire la grâce. Avec ce petit catéchisme pour compagnon et guide, que votre étude et réflexion en prière soient un moment de grâce renouvelé, afin que vous ressentiez la présence constante de Jésus Christ dans son Église, dans votre vie, et dans la vie de votre famille.

## CHAPITRE UN

### **La Liturgie: le mystère pascal et la vie sacramentelle**

(CEC 1076-1130 ; 1179-1206 ; 1667-1676)

La religion, en son cœur, est la quête de Dieu. « J'ai demandé une chose au SEIGNEUR et j'y tiens : habiter la maison du SEIGNEUR tous les jours de ma vie » (Ps 27, 4). D'une manière spéciale, cette quête personnelle de Dieu se concentre dans la prière, et notre prière personnelle s'élargit pour se joindre à celle des hommes nos frères dans la prière communautaire. Lorsque la prière communautaire est la prière de l'Église vivante elle-même, créant l'unité à un titre nouveau, elle devient liturgique.

Qu'est-ce que la liturgie ? La liturgie est « le culte public intégral exercé par le Corps Mystique de Jésus-Christ, c'est-à-dire par le Chef et ses membres » (SC 7).

Dans ce chapitre, nous traitons de la liturgie et de la présence du Christ en elle, du mystère pascal, de la signification du mot « sacrement », et de l'utilisation des sacramentaux dans l'Église. Chacun des sept sacrements institués par le Christ sera traité en détail dans les chapitres suivants.

#### **Le Christ présent dans la liturgie**

La prière liturgique est plus qu'une prière communautaire. Le Deuxième Concile du Vatican, dans sa *Constitution sur la Sainte Liturgie*, a montré à nouveau comment les réalités de prière et de communauté – et de sacramentalité – convergent dans la liturgie. Le Concile n'a pas parlé seulement d'une quête, ou seulement d'une rencontre, mais d'une présence, c'est-à-dire de la présence de Dieu en Jésus-Christ dans la liturgie. De fait, nous ne cherchons et ne trouvons Dieu que s'Il vient à nous le premier. « Voici ce qu'est l'amour : ce n'est pas nous qui avons aimé Dieu, c'est Lui qui nous a aimés... » (1 Jn 4, 10). Dieu est donc présent. C'est nous qui sommes absents et devons rechercher la rencontre ; les obstacles à enlever sont en nous-mêmes.



Le Christ est toujours là auprès de son Église, surtout dans les actions liturgiques. Il est là présent dans le sacrifice de la messe, et dans la personne du ministre, « le même offrant maintenant par le ministère des prêtres, qui s'offrit alors Lui-même sur la croix »<sup>1</sup> et, au plus haut point, sous les espèces eucharistiques. Il est là présent par sa vertu dans les sacrements au point que lorsque quelqu'un baptise, c'est le Christ Lui-même qui baptise. Il est là présent dans sa parole, car c'est Lui qui parle tandis qu'on lit dans l'Église les Saintes Écritures. Enfin Il est là présent lorsque l'Église prie et chante les psaumes, Lui qui a promis : « Là où deux ou trois sont rassemblés en mon nom, je suis là, au milieu d'eux » (Mt 18, 20)

– SC 7

Le Christ est donc présent chaque fois que ses membres se rassemblent dans la prière communautaire. Dans la liturgie, nous voyons l'Église rassemblée pour sa fin principale, le culte. Ici, la Tête et les membres sont rassemblés devant le Père. Ici, l'homme est embrassé dans l'Alliance que Dieu Lui-même a conclue, non avec des individus isolés, mais avec son peuple uni dans le Christ. Le culte appelle la coopération de la communauté entière, non pas simplement comme spectateurs, mais comme participants.

De nouveau, Christ est présent dans sa parole. C'est « Lui qui parle tandis qu'on lit dans l'Église les Saintes Écritures » (SC 7). Parce que l'Église désire rendre plus accessibles les richesses de la parole de Dieu, la célébration de chaque sacrement commence maintenant par une Liturgie de la Parole. Cette liturgie comprend, en plus des lectures, des pauses pour la méditation et la prière. La Liturgie de la Parole est, en fait, une véritable école de prière et, à travers l'écoute, la méditation et la dévotion, une ascension vers l'intimité. Puisque la quête de Dieu est le cœur à la fois de toute prière et surtout de la liturgie, la prière doit effectivement diriger et former les actes liturgiques. Le rituel sans prière n'est pas de la liturgie.

Dans la liturgie, le Christ est encore plus merveilleusement avec nous dans sa présence Eucharistique ; et Il est présent par le pouvoir sauveur par lequel Il agit dans tous les sacrements.

Toutes ces présences font partie de ce que saint Paul appelle le mystère de Dieu, le mystère du Christ, le mystère pascal, ou simplement « le mystère » (cf. Col 2, 2 ; 4, 3).

## **Le mystère pascal**

---

<sup>1</sup> Concile de Trente, 22<sup>e</sup> session, 17 septembre 1562, *Doctrine sur le très saint sacrifice de la Messe*, ch. 2 (DS 1743).

« La source de notre foi et de la liturgie eucharistique est le même événement : le don que le Christ fait de Lui-même dans le Mystère pascal » écrit le pape Benoît XVI dans son Exhortation apostolique *Sacramentum Caritatis* (34). De fait, l'Église situe le centre de la religion chrétienne tout entière dans le mystère pascal. Le Christ a racheté l'humanité « principalement par le mystère pascal de sa bienheureuse passion, de sa résurrection du séjour des morts et de sa glorieuse ascension ; mystère pascal par lequel “en mourant Il a détruit notre mort, et en ressuscitant Il a restauré la vie” » (SC 5)<sup>2</sup>. « Jamais dans la suite, l'Église n'omit de se réunir pour célébrer le mystère pascal : en lisant “dans toutes les Écritures ce qui Le concernait” (Lc 24, 27), en célébrant l'Eucharistie dans laquelle “sont rendus présents la victoire et le triomphe de sa mort”<sup>3</sup>, et en rendant en même temps grâces “à Dieu pour son don ineffable” (2 Co 9, 15) dans le Christ Jésus, “pour la louange de sa gloire” (Ep 1, 12) par la vertu de l'Esprit-Saint » (SC 6).

C'est seulement en prenant conscience du fait que la victoire et le triomphe de la mort du Christ sont rendus présents dans la liturgie que nous pouvons comprendre deux affirmations du Deuxième Concile du Vatican qui pourraient, autrement, sembler incompréhensibles : « La liturgie est le sommet auquel tend l'action de l'Église, et en même temps la source d'où découle toute sa vertu » (SC 10), et « elle est, en effet, la source première et indispensable à laquelle les fidèles doivent puiser un esprit vraiment chrétien » (SC 14). Si la liturgie n'était qu'un rituel symbolique, on ne pourrait faire pour elle de pareilles revendications. Elles ne sont vraies que parce que la liturgie (qui comprend tous les sacrements, mais est centrée sur l'Eucharistie) continue et rend présent le mystère pascal du Christ.

## **Le déroulement du plan de Dieu**

Le mystère pascal est le cœur du plan sauveur de Dieu pour nous. Ce plan, dont le Christ est le centre et le sommet, se déploie graduellement dans l'histoire des relations de Dieu avec l'homme et atteint son sommet en rassemblant toutes choses en un dans le Christ, unissant « l'univers entier sous un seul chef, le Christ, ce qui est dans les cieux et ce qui est sur la terre » (Ep 1, 10).

---

<sup>2</sup> La citation intérieure est de la Préface de Pâques du *Missel Romain*.

<sup>3</sup> Concile de Trente, 13<sup>e</sup> session, 11 octobre 1551, *Décret sur la Très Sainte Eucharistie*, ch. 5 (DS 1644).

Le plan rédempteur de Dieu est à son point culminant « pour mener les temps à leur accomplissement » (Ep 1, 10) avec la mort et la résurrection du Christ. En mourant, Il détruit notre mort, et en ressuscitant, Il restaure notre vie. A ce point, une transformation merveilleuse a lieu. Ce qui est apparu sur le moment comme une exécution injuste et cruelle est placé par l'Épître aux Hébreux dans sa vraie perspective, dans un cadre liturgique cosmique. Le Calvaire est vu comme une montagne élevée, un sanctuaire où un nouveau Grand Prêtre offre un sacrifice pour toutes les nations du monde. Le Serviteur nu et crucifié, qui remplace maintenant Aaron, apparaît comme le Grand Prêtre de l'humanité selon l'ordre de Melchisédech (cf. He 7 ; Gn 14, 18) :

Mais le Christ est survenu, grand prêtre des biens à venir. C'est par une tente plus grande et plus parfaite, qui n'est pas œuvre des mains, – c'est-à-dire qui n'appartient pas à cette création-ci –, et par le sang, non pas des boucs et des veaux, mais par son propre sang, qu'Il est entré une fois pour toutes dans le sanctuaire, et qu'Il a obtenu une libération définitive... Ce n'est pas, en effet, dans un sanctuaire fait de main d'homme, simple copie du véritable, que le Christ est entré, mais dans le ciel même, afin de paraître maintenant pour nous devant la face de Dieu.

– He 9, 11-12. 24

Le Livre de l'Apocalypse décrit aussi cette liturgie comme le sommet de l'histoire :

Alors je vis : au milieu du trône et des quatre animaux, au milieu des anciens, un agneau se dressait qui semblait immolé... "Il est digne l'agneau immolé, de recevoir puissance, richesse, sagesse, force, honneur, gloire et louange !"

– Ap 5, 6. 12

Ainsi, Jésus crucifié, puis ressuscité dans la gloire et montant au sanctuaire du ciel, offre un sacrifice acceptable dans une liturgie universelle qui unit tous les hommes les uns aux autres comme ils sont unis par le Christ à Lui-même et au Père.

### **Le Christ dans le sacrement**

Cette liturgie – cet unique sacrifice qui rachète tous les hommes, cet acte très parfait de culte – est alors donné à l'Église. « C'est donc à juste titre que la liturgie est considérée comme

l'exercice de la fonction sacerdotale de Jésus-Christ » (SC 7). Dans cette liturgie, Jésus Lui-même est la source de tout sacrement, de tout signe visible de salut. Il *est* la rencontre de l'humanité avec Dieu. Il est le Verbe fait chair (cf. Jn 1, 14). « Nous connaissons en Lui Dieu qui s'est rendu visible à nos yeux et nous sommes entraînés par Lui à aimer ce qui demeure invisible »<sup>4</sup>. Il nous montre ainsi, dans sa personne, par l'humanité qu'Il a assumée, ce qu'est le sacrement : Dieu donnant sa vie aux hommes, Dieu agissant de manière rédemptrice sur l'homme par sa création visible. Jésus a étendu plus loin ce principe lorsqu'Il a établi son Église, le sacrement fondamental, où les hommes de chair comme Lui – ses frères et ses sœurs en fait – sont marqués par l'influence formatrice de l'Esprit caché. Les autres sacrements sont des moyens par lesquels le Christ tend la main à l'humanité, et par lesquels l'Église aussi, unie à Lui comme son Corps, étend son action guérissante et sanctifiante à tous ses membres. Comme le pape Benoît XVI nous enseigne dans *Sacramentum Caritatis* :

L'Église se reçoit et en même temps s'exprime dans les sept sacrements par lesquels la grâce de Dieu influence concrètement l'existence des fidèles, afin que toute leur vie, rachetée par le Christ, devienne un culte rendu à Dieu (16).

Le mot « sacrement » vient du mot latin qui traduit le grec *mysterion*, le mystère de Dieu dans le Christ, où saint Paul voit se dérouler le vaste dessein et l'action de Dieu parmi les hommes (cf. par ex. Col 1, 26). En ce mystère, le Christ a déversé dans l'Église – ce grand sacrement issu de Lui – toutes les richesses de grâce et de vérité gagnées par sa mort et sa résurrection. L'Église, nous l'avons vu, est née « du côté du Christ endormi sur la croix » (SC 5). La Préface du Sacré-Cœur contient ces mots : « de son côté transpercé, laissant jaillir le sang et l'eau, Il fit naître les sacrements de l'Église, pour que tous les hommes, attirés vers son cœur, viennent puiser la joie aux sources vives du salut ».

## **Les sept sacrements**

---

<sup>4</sup> *Missel Romain*, I<sup>re</sup> préface pour Noël.

Par les sacrements, les fidèles adhèrent au Christ et tirent de Lui cette grâce et cette vie. L'Église déclare que dans la Loi Nouvelle, il y a sept rites sacramentels institués par notre Seigneur Jésus-Christ<sup>5</sup>. Ces sept rites sont : le Baptême, la Confirmation, la Sainte Eucharistie, la Pénitence, le Sacrement des Malades, les Ordres Sacrés et le Mariage.

Chacun de ces rites possède un ou plusieurs éléments visibles et matériels comme le pain, le vin, l'eau, l'huile ou des actions humaines visibles. Ces éléments matériels sont éclairés par des paroles sacrées pour devenir des signes de foi et des instruments de la propre action salvatrice du Christ sur l'humanité. Le signe visible de chaque sacrement symbolise le don de grâce conféré par le Christ dans ce sacrement.

Ces sept sacrements sont donc des actions du Christ et de son Église. Ils sont des symboles et des signes que l'homme est béni par Dieu et sauvé par la miséricorde rédemptrice du Christ. Ils sont des signes de foi par lesquels l'homme adhère dans le culte au Christ pour partager les fruits de son don pascal ; ils sont des instruments par lesquels le Christ, par les actes liturgiques de son Église, confère en fait les grâces symbolisées par les sacrements.

Le pape Benoît XVI nous rappelle ainsi l'unité des sept sacrements :

Si l'Eucharistie est véritablement source et sommet de la vie et de la mission de l'Église, il s'ensuit avant tout que le chemin de l'initiation chrétienne a pour point de référence la possibilité d'accéder à ce sacrement. ... Par conséquent, la sainte Eucharistie porte l'initiation chrétienne à sa plénitude et elle se situe comme le centre et la fin de toute la vie sacramentelle.

– *Sacramentum Caritatis*, 17

### ***Les signes matériels***

Jésus montre à la fois sa puissance et sa compassion en répondant à nos besoins et à nos aspirations humaines, et en le faisant d'une manière que nous pouvons voir et comprendre. Il montre, de plus, de la sagesse et de la compréhension en choisissant des éléments qui sont presque universellement reconnus par l'esprit religieux de l'homme comme ayant un caractère quasi-sacré ; et ceci à cause de leur lien avec la vie, dont Dieu est la source. Le Christ a souvent puisé à la puissante force symbolique de ces réalités matérielles, telles que l'eau (cf. Jn 4, 10-14)

---

<sup>5</sup> Cf. Concile de Trente, 7<sup>e</sup> session, 3 mars 1547, *Décret sur les sacrements*, premier canon sur les sacrements en général (DS 1601).

et le pain (cf. Jn 6, 27-58). Certes, ces éléments peuvent être détournés en pratiques superstitieuses et magiques et l'ont été dans le paganisme. Mais ils peuvent aussi être pris dans l'effort du Christ (et de l'humanité) pour glorifier le Père.

Les sacrements sont donc des dons du Christ par lesquels Il confère la vie divine et exerce une puissance divine par des signes expressifs adaptés à la nature des hommes. Dans les sacrements, le Christ tend la main à tous les hommes de tous lieux et en toutes régions. Dans sa vie terrestre, le Christ a partagé nos limites, Il a vécu en un seul lieu et en un seul temps. Par les sacrements, le Christ glorifié met ces limites entre parenthèses et nous attire, par des signes visibles, appropriés à notre condition, au monde nouveau de la vie éternelle, déjà présent mais caché. Son action sacramentelle continuera partout jusqu'à ce que toutes ses promesses soient accomplies.

### ***Rencontre sacramentelle***

Notre rencontre sacramentelle avec Dieu par Jésus-Christ est une rencontre voilée. Néanmoins elle est aussi révélatrice, car les éléments sacramentels symbolisent le caractère de l'action de Dieu sur nous. L'eau symbolise la purification et la vie. Le pain et le vin signifient la nourriture. L'huile signifie guérison et force. Et, d'après la doctrine catholique, la signification de ces éléments est ce que le Christ réalise par eux. Aussi, bien que notre rencontre avec Dieu dans la liturgie soit voilée, elle n'en est pas moins réelle. Par elle, nous sommes attirés, au moyen de tous les rites sacramentels, dans le mystère de la mort, de la résurrection et de l'ascension du Seigneur.

Dans chaque sacrement, les hommes s'élèvent à Dieu dans la louange, la demande et l'action de grâces. En même temps, Dieu vient aux hommes, porteur de vie et d'autres dons. On peut penser ici au songe de Jacob où il vit une échelle sur laquelle les messagers de Dieu montaient et descendaient (cf. Gn 28, 12). Chaque liturgie est, comme l'exprime une prière du temps de Noël, un « admirable échange »<sup>6</sup>.

### ***La célébration liturgique***

---

<sup>6</sup> Liturgie des Heures, fête de la solennité de Marie, Mère de Dieu, octave de Noël (1<sup>er</sup> janvier), première antienne de vêpres.

Parce que les sacrements sont des actions symboliques qui ont des effets très réels, on doit prendre soin de les administrer valablement, c'est-à-dire de telle façon que le signe soit posé dans sa totalité et que l'effet soit réalisé. Pour toutes les actions symboliques, même profanes, le souci de la validité est fondamental. Quand on achète une maison, l'acte symbolique de la signature d'un contrat comporte des règles de validité importantes : par exemple, il peut être essentiel que la signature ait des témoins ou soit datée pour que le contrat soit un instrument valide. Si une action symbolique n'est pas valide, elle devient inutile et dépourvue de sens. Elle peut refléter une intention sincère, mais elle ne réalise pas l'effet désiré.

Les sacrements ont des conditions de validité. Les sacrements sont des signes de la foi et des actes d'obéissance au Christ, et on ne peut choisir arbitrairement des signes autres que ceux qu'Il a institués et confiés à son Église. C'est à l'Église de définir les conditions de validité des sacrements. C'est ce qu'elle fait.

Par exemple, l'Église, fidèle à l'Écriture, détermine que le baptême ne peut être valablement administré qu'avec de l'eau, et non avec d'autres liquides, et que seuls le pain et le fruit de la vigne, et non d'autres substances, peuvent être valablement employés dans l'Eucharistie. Ce n'est pas que ces signes matériels aient en eux-mêmes quelque pouvoir sacramentel. Leur fécondité ici vient de la passion du Christ et de sa sollicitude présente. Mais, dans les sacrements, le Christ opère des œuvres puissantes pour le bien public de l'Église, et ces œuvres doivent être fidèlement accomplies dans l'Église afin d'être ses actions salvatrices.

Il est vrai que la générosité de Dieu n'est pas limitée aux sacrements. Si, en bonne foi, un ministre n'administre pas valablement un sacrement, Dieu peut suppléer d'autres manières aux besoins de ceux qui Le cherchent. Néanmoins, le sacrement lui-même n'est pas donné si les conditions établies par le Christ personnellement, ou par son Église, ne sont pas remplies.

Les sacrements sont des actions sacrées, et le ministre humain doit les célébrer avec une foi et une charité très grandes. Comme l'Église l'a toujours enseigné, la validité d'un sacrement dépend pas de la dignité ou de l'indignité du ministre. Ce n'est pas de la bonté ou de la puissance des ministres humains que les fidèles espèrent retirer les fruits du salut, mais du Christ Lui-même qui est toujours le ministre principal des sacrements. L'efficacité des sacrements dérive de Lui ; les sacrements sont fondamentalement des actions du Christ. « Quand Pierre baptise, c'est le

Christ qui baptise ; quand Paul baptise, c'est le Christ qui baptise ; quand Judas baptise, c'est le Christ qui baptise »<sup>7</sup>.

L'Église est responsable du respect dû aux sacrements. Elle règle par des lois leur célébration licite et leur réception convenable, afin que soient sauvegardés le respect dû à ces dons sacrés et le bien des fidèles. Ainsi, l'Église a le droit d'avoir des exigences raisonnables de lieu et de circonstances pour ces actes de culte public.

Mais l'administration des sacrements exige bien plus que l'observation d'exigences élémentaires de validité et de licéité. Chaque liturgie sacramentelle doit être pleinement célébrée comme un acte de culte :

C'est pourquoi les pasteurs doivent être attentifs à ce que, dans l'action liturgique, non seulement on observe les lois d'une célébration valide et licite, mais aussi à ce que les fidèles participent à celle-ci de façon consciente, active et fructueuse.

– SC 11

L'observation hâtive et sans relief d'un rite dépouillé peut difficilement être appelée célébration. Notre liturgie commémore et proclame la mort et la résurrection du Christ. L'Église veut que les fidèles y prennent part « consciemment, activement, et avec fruit ». Elle affirme que la nature de la liturgie appelle une participation pleine, consciente, et active (cf. SC 14).

Les rites sacramentels ne doivent donc pas être maniés mécaniquement, mais avec foi et dans une joyeuse célébration. Le passé, le présent et l'avenir sont réunis dans la célébration joyeuse de chaque rite. Chaque sacrement rappelle le mystère pascal où le Christ a gagné la Rédemption ; chacun symbolise une grâce qu'il confère maintenant ; les sacrements tendent toujours vers la plénitude de la vie éternelle<sup>8</sup>.

## Les sacramentaux

Jésus Lui-même, comme nous l'avons déjà observé, a désigné les signes matériels fondamentaux sur lesquels sont centrées les célébrations sacramentelles. L'Église pénètre plus avant dans

---

<sup>7</sup> Saint Augustin, *Tractatus in Ioannis Evangelium* 6.7 (ML 35.1428).

<sup>8</sup> Cf. saint Thomas d'Aquin, *Summa Theologica* II-II, 60, 3.



l'univers matériel, met beaucoup d'autres objets – tous peuvent l'être – au service direct de Dieu et les intègre aussi comme signes dans son culte. L'Église les appelle sacramentaux, d'un nom distinct, afin qu'on ne les confonde pas avec les sacrements-signes, institués par Dieu. Ils diffèrent en ceci que l'efficacité spirituelle des sacramentaux dépend de la foi et de la dévotion de ceux qui les utilisent, alors que les sacrements sont, en quelque sorte, les bras du Sauveur Lui-même par lesquels Il étend son action à travers les lieux et les temps pour donner la vie, pour bénir, pour renouveler, pour guérir, et pour multiplier le pain de la vie.

Beaucoup de signes secondaires – par exemple l'autel, les fonts-baptismaux, les vases sacrés – sont intégrés dans le culte et adjoints aux signes primaires ; ils forment en fait avec eux une constellation de signes grâce à laquelle la signification de chaque sacrement est exprimée et explicitée afin d'être mieux perçue par les adorateurs. Il revient à une participation pleine, consciente et active d'explorer et même d'exploiter ces signes. Il faut faire appel à toutes les richesses du langage rituel pour clarifier et mettre en valeur ces signes et proclamer ainsi le mystère du Christ avec ferveur, conviction et allégresse.

### **En résumé : le grain de blé**

Le Seigneur Lui-même, à la veille de sa mort et de sa résurrection, a donné un symbole du mystère pascal qui contient l'explication théologique de ce qui allait arriver. Il a tiré cette image de la nature.

« Elle est venue, l'heure où le Fils de l'homme doit être glorifié. En vérité, en vérité, je vous le dis, si le grain de blé qui tombe en terre ne meurt pas, il reste seul ; si au contraire il meurt, il porte du fruit en abondance. »

– Jn 12, 23-24

Jésus Lui-même est le « grain de blé » qui meurt afin de « donner du fruit en abondance ». Ce fruit, né du mystère pascal, nous est communiqué par les signes sacramentels.

La même loi s'applique à ses disciples qui sont aussi des grains de blé :

« Celui qui aime sa vie la perd, et celui qui cesse de s'y attacher en ce monde la gardera pour la vie éternelle. »

– Jn 12, 25

Ainsi, le mystère pascal devient un modèle de vie pour tous les disciples de Jésus.

Toujours, en effet, nous les vivants, nous sommes livrés à la mort à cause de Jésus afin que la vie de Jésus soit elle aussi manifestée dans notre existence mortelle.

– 2 Co 4, 11

Et c'est aux liturgies sacramentelles, surtout à l'Eucharistie, que nous apportons nos propres morts et résurrections quotidiennes pour qu'elles soient attirées dans le mystère pascal du Sauveur. De cette manière, nous pouvons aussi dire avec l'apôtre :

Je trouve maintenant ma joie dans les souffrances que j'endure pour vous, et ce qui manque aux déesses du Christ, je l'achève dans ma chair en faveur de son corps qui est l'Église.

– Col 1, 24

#### ----- Sujets de Discussion -----

1. Parlez de l'importance de la croyance catholique dans les sacrements vus comme continuation de la présence et de l'œuvre salvatrice du Christ Jésus. Analysez la pertinence de la signification catholique des sacrements dans la vie de l'Église et dans votre vie de foi.
2. En vous basant sur votre lecture de ce chapitre, parlez des raisons pour lesquelles les sacrements de l'Église doivent être administrés et célébrés avec soin, afin que le signe sacramentel soit présent et son but salvateur soit atteint.
3. Le Christ est présent dans la liturgie de façons variées, comme le montre ce chapitre. Comment pouvez-vous approfondir votre rencontre sacramentelle avec Jésus Christ qui est présent de diverses façons dans la liturgie ?

#### Références Supplémentaires

*United States Catholic Catechism for Adults (États-Unis. Catéchisme catholique pour adultes)* : Chapitre 14 – « La célébration du mystère pascal du Christ ».

*Catéchisme de l'Église Catholique*, 1076-1130 ; 1179-1206 ; 1667-1676.

Benoît XVI, *Sacramentum Caritatis (Le sacrement de charité)*. Exhortation apostolique post-synodale, 22 février 2007.

### **Mots à Retenir...**

- Le Christ a racheté l'humanité « principalement par le mystère pascal de sa bienheureuse passion, de sa résurrection du séjour des morts et de sa glorieuse ascension » (SC 5).
- Le cœur de la liturgie est le sacrifice eucharistique, ou la messe, pendant laquelle le Christ est le ministre principal et l'agneau du sacrifice ; c'est par lui que le mystère pascal est célébré et rendu présent.
- Les sept sacrements sont le Baptême, la Confirmation, la Sainte Eucharistie, la Pénitence, le Sacrement des Malades, les Ordres Sacrés et le Mariage ; ces sacrements sont des signes sacrés, institués par le Christ, qui confèrent vraiment les grâces qu'ils signifient.
- On doit prendre soin d'administrer les sacrements valablement – c'est-à-dire de telle façon que le signe soit posé dans sa totalité et que l'effet soit réalisé.
- Les sacramentaux (tels que l'autel, l'eau bénite, les vases sacrés) sont des signes institués par l'Église ; leur efficacité dépend de la foi et de la dévotion de ceux qui les utilisent.

## CHAPITRE DEUX

### **L'Eucharistie – centre de vie**

(CEC 1322-1405 ; 1536-1589)

L'Eucharistie est au cœur de la vie de l'Église. Dans l'Eucharistie, le Christ Lui-même est présent à son peuple dans le mystère pascal. Riche de symbolisme et plus riche de réalité, l'Eucharistie porte en elle-même la réalité entière du Christ, et elle est pour nous médiatrice de son œuvre salvatrice. « Ce très saint mystère », écrit le pape Benoît XVI, « doit être vraiment objet de foi, célébré avec dévotion et vécu intensément dans l'Église » (*Sacramentum Caritatis*, 94). En outre :

Notre-Sauveur à la Dernière Cène, la nuit où Il était livré, institua le sacrifice eucharistique de son Corps et de son Sang pour perpétuer le sacrifice de la croix au long des siècles, jusqu'à ce qu'Il vienne, et en outre pour confier à l'Église, son Épouse bien-aimée, le mémorial de sa mort et de sa résurrection : sacrement de l'amour, signe de l'unité, lien de la charité, banquet pascal dans lequel le Christ est mangé, l'âme est comblée de grâce, et le gage de la gloire future nous est donné.

– SC 47

Ce chapitre traite de l'Eucharistie et de son rôle central dans la vie chrétienne, comment elle est le sacrifice de la nouvelle alliance et notre nourriture salvatrice, ses riches effets, et la présence réelle du Christ dans ce sacrement.

#### **L'Eucharistie : centre de la vie chrétienne**

Le centre de toute vie chrétienne est le Christ Lui-même. Par son Incarnation et son œuvre de Rédemption, nous sommes guéris et appelés à partager une vie nouvelle, une vie qui relie les hommes ensemble comme enfants de Dieu, partageant la vie de la Trinité.

Le deuxième concile du Vatican proclamait à juste titre que le sacrifice de l'Eucharistie est « le centre et le couronnement de la vie chrétienne » (LG 11). Car dans l'Eucharistie, le Christ se donne à nous et nous nous saisissons de Lui. L'Eucharistie n'est pas seulement un symbole et

une cérémonie ; c'est le sacrement où, plus que partout ailleurs, les œuvres salvatrices de Jésus et les dons de Dieu sont rendus accessibles aux hommes.

L'existence de l'Église locale ou universelle serait impensable sans l'Eucharistie. « Aucune communauté chrétienne ne peut se construire sans trouver sa racine et son centre dans la célébration de l'Eucharistie » (PO 6).

La relation de grâce, commencée dans le baptême et renforcée dans la confirmation, est ordonnée à l'union avec le Christ Eucharistique et à la participation à son sacrifice sauveur dans la Messe. L'Eucharistie est le « remède de l'immortalité », qui achève les effets de guérison de la pénitence et de l'onction des malades. Les ordres sacrés confèrent un sacerdoce consacré à l'offrande de l'Eucharistie. Le mariage symbolise l'union du Christ et de son Église qui est le fruit de l'Eucharistie.

Comme l'a écrit le pape Benoît XVI :

Il ne faut jamais oublier que nous sommes baptisés et confirmés en vue de l'Eucharistie. ... Le sacrement du Baptême, par lequel nous avons été conformés au Christ, incorporés à l'Église et établis fils de Dieu, constitue la porte d'entrée à tous les sacrements. ... Cependant, c'est la participation au Sacrifice eucharistique qui perfectionne en nous ce qui est donné dans le Baptême. ... Par conséquent, la sainte Eucharistie porte l'initiation chrétienne à sa plénitude et elle se situe comme le centre et la fin de toute la vie sacramentelle.

– *Sacramentum Caritatis*, 17

### ***Le nouveau sacrifice de la nouvelle alliance***

Parce que l'Eucharistie est la présence la plus sacrée du Christ et du mystère pascal dans l'Église, elle est à la fois « la source et le sommet » (PO 5) de tous les ministères et de tous les apostolats de l'Église. Il y a comme un fil d'or qui passe de l'Eucharistie à travers toutes les activités diverses engendrées par l'amour de Dieu, de nous-mêmes, et de nos frères humains, leur donnant leur signification et leur finalité. L'Eucharistie met en contact avec le transcendant et permet à l'homme d'atteindre aux dimensions cosmiques et intemporelles de son existence. En célébrant l'Eucharistie avec et en Jésus-Christ, les hommes ne sont pas seulement conviés à partager sa vie, mais ils sont aussi « invités à offrir, en union avec lui, leur propre vie, leur travail, toute la création » (PO 4).

Nous avons vu que c'est par sa croix et sa résurrection que Jésus nous a amenés à une nouveauté de vie. Par elles, Il a inauguré une nouvelle alliance où Il nous donne son Esprit et nous rend enfants de Dieu, partageant sa vie. Nous sommes devenus communauté nouvelle, nouveau peuple de Dieu, capables d'adorer Dieu « en esprit et en vérité » (Jn 4, 23), capables comme famille de Dieu de nous unir dans l'unique sacrifice qui est pour toujours l'espérance et le salut de tous les hommes.

C'est principalement le sacrifice eucharistique qui est pour nous le médiateur de ces dons de Dieu. Ce sacrifice de mémorial a été préfiguré dans l'Ancien Testament, institué par Jésus, et est vécu dans son Église.

### *Préfiguré dans l'Ancien Testament*

L'une des prières eucharistiques de la liturgie romaine rappelle l'histoire du salut :

Père...  
tu as fait l'homme à ton image...  
Comme il avait perdu ton amitié  
en se détournant de toi,  
tu ne l'as pas abandonné au pouvoir de la mort.  
Dans ta miséricorde,  
tu es venu en aide à tous les hommes  
pour qu'ils te cherchent et puissent te trouver.  
Tu as multiplié les alliances avec eux...<sup>9</sup>

Dans les âges qui ont précédé l'incarnation du Christ, Dieu a permis aux hommes de Le chercher et de trouver la miséricorde. De diverses manières, Dieu a aussi enseigné aux hommes à espérer, et à offrir des sacrifices par lesquels ils reconnaissaient sa souveraineté et établissaient des liens entre eux pour former son peuple. Surtout au milieu du peuple élu de Dieu, favorisé par la conduite de sa révélation spéciale, il y eut des sacrifices qui préfiguraient l'unique sacrifice qui mériterait vraiment le salut pour toutes les nations et tous les siècles.

Tout sacrifice authentique est une offrande sacrée que l'on fait à Dieu seul pour reconnaître qu'Il est Seigneur de tout. La reconnaissance même de sa gloire transcendante et de sa domination suprême aide l'adorateur à se rapprocher de Celui qui est plus grand que tout. Dans beaucoup de sacrifices de l'Ancien Testament, le repas sacré était l'un des éléments du culte.

---

<sup>9</sup> *Missel Romain*, Ordo Missae, Prière eucharistique IV.

Dans nombre de sacrifices, une partie de l'offrande était détruite pour symboliser une consécration absolue à Dieu ; mais une partie, rendue sainte par son emploi dans le sacrifice, était rendue à celui qui l'offrait pour être consommée. Par ce partage, une sorte de communion avec Dieu était réalisée.

A partir des premières pages de la Genèse, nous voyons que l'initiative du « partage » venait manifestement et constamment de Dieu. Encore et toujours, Dieu appelait les hommes au culte sacré où ils pourraient partager sa présence et sa miséricorde. Tous ces dons de Dieu devaient trouver leur sommet dans l'institution de l'Eucharistie.

Avec Noé (cf. Gn 8, 20 ; 9, 9) ainsi qu'avec Abraham (cf. Gn 15, 9. 18) des alliances furent établies dans le contexte d'un sacrifice de nourriture. Plus tard, lorsque leurs descendants refusèrent de respecter ces alliances, Dieu ne les abandonna pas. Il entra plutôt dans la plus grande des alliances de l'Ancien Testament qui embrasse le complexe d'événements connu sous le nom d'Exode. Là encore l'alliance fut associée à un repas sacré.

A la veille de la libération qui délivrait le peuple élu de l'esclavage sous les Pharaons, le Seigneur parla à Moïse et à Aron :

« Parlez ainsi à toute la communauté d'Israël : le dix de ce mois, que l'on prenne un agneau par famille, un agneau par maison... Vous aurez un agneau sans défaut, mâle, âgé d'un an... Vous le garderez jusqu'au quatorzième jour de ce mois. Toute l'assemblée de la communauté d'Israël l'égorgera au crépuscule. On prendra du sang ; on en mettra sur les deux montants et sur le linteau des maisons où on le mangera. On mangera la chair cette nuit-là. On la mangera rôtie au feu, avec des pains sans levain et des herbes amères. »

– Ex 12, 3. 5-8

Il y avait d'autres directives :

« Mangez-le ainsi : la ceinture aux reins, les sandales aux pieds, le bâton à la main. Vous le mangerez à la hâte. C'est la Pâque du SEIGNEUR. Je traverserai le pays d'Egypte cette nuit-là. Je frapperai tout premier-né au pays d'Egypte... Le sang vous servira de signe, sur les maisons où vous serez. Je verrai le sang. Je passerai par-dessus vous... »

– Ex 12, 11-13

Le repas était donc intégralement lié aux circonstances de la libération. Les symboles de nourriture prise en commun et le fait de manger à la hâte pour se préparer à la fuite exprimaient dans le rite ce que Dieu était sur le point d'effectuer dans l'histoire.

Ajouté à cela, il y avait le commandement spécial du Seigneur de réitérer ces cérémonies à l'avenir :

« Ce jour-là vous servira de mémorial. Vous ferez ce pèlerinage pour fêter le SEIGNEUR. D'âge en âge – loi immuable – vous le fêterez... Vous observerez la fête des pains sans levain car, en ce jour précis, j'ai fait sortir vos armées du pays d'Egypte. Vous observerez ce jour d'âge en âge – loi immuable. »

– Ex 12, 14-17

Historiquement, la grande alliance de l'Exode ne fut achevée que par le don de la Loi au Mont Sinaï. Là, le peuple reçut les obligations contractées par l'alliance, et Moïse scella le pacte en aspergeant l'autel du sacrifice avec du sang de veau. Il jeta sur le peuple la moitié de ce sang, en disant ces mots : « Voici le sang de l'alliance que le SEIGNEUR a conclue avec vous, sur la base de toutes ces paroles » (Ex 24, 8).

Toute la série d'événements sauveurs fut rituellement exprimée et transmise dans la réitération annuelle du repas pascal, qui fut appelée un « festin de mémorial ». Tandis que les générations et les générations partageaient l'agneau pascal et le pain sans levain, les pères racontaient à leurs enfants les merveilles que Yahvé avait opérées pour son peuple élu. Dans ce « festin de mémorial », ils comprenaient et célébraient bien plus qu'une fête communautaire. Le repas pascal n'était pas vu simplement comme une occasion de revivre l'histoire passée. Dans ce repas, le peuple de Dieu savait qu'il était avec son Seigneur et il renouvelait l'alliance faite avec Lui.

### *Institué par le Christ*

A la Dernière Cène, le Seigneur a institué un nouveau sacrifice de mémorial. Le véritable « Agneau de Dieu » (Jn 1, 29) était sur le point d'être immolé. Par sa croix et sa résurrection, Il devait libérer non pas une seule nation de l'esclavage, mais toute l'humanité de l'esclavage plus amer du péché. Il était sur le point de créer un nouveau peuple de Dieu par le don fécond de son Esprit. Il devait y avoir une loi nouvelle d'amour, une nouvelle proximité avec Dieu, une nouvelle terre promise. Tout devait être nouveau lorsque Dieu accomplirait les promesses des siècles dans les mystères de Pâques. Il convenait donc qu'il y ait aussi un nouveau sacrifice mémorial qui unisse les hommes aux œuvres salvatrices de cette heure, au cours de tous les âges jusqu'à l'accomplissement final.



Jésus accomplit d'abord les rubriques du rituel pascal. Mais, en cette nuit sainte, Il parla des dons nouveaux à venir, dont les trésors du passé n'étaient que des ombres et des figures. Il promulgua la loi nouvelle de la nouvelle alliance : « Voici mon commandement : aimez-vous les uns les autres comme je vous ai aimés » (Jn 15, 12). Il parla de l'œuvre salvatrice qu'Il était sur le point d'accomplir pour eux en obéissance aimante au Père (cf. Jn 14, 31) et par amour pour nous (cf. Jn 15, 13). Puis Il rendit ce sacrifice rédempteur présent en instituant l'Eucharistie, ce rite de mémorial qu'Il allait leur demander d'accomplir toujours en mémoire de Lui.

Au cours du repas, à l'une des manducations rituelles du pain sans levain, Jésus, « après avoir prononcé la bénédiction, ... le rompit, puis le donnant aux disciples, Il dit : “Prenez, mangez, ceci est mon corps” » (Mt 26, 26). Prenant une coupe rituelle de vin, Il rendit grâces et la passa à ses disciples en disant : « Cette coupe est la nouvelle Alliance en mon sang versé pour vous » (Lc 22, 20). Enfin, Il leur commanda : « faites cela en mémoire de moi » (1 Co 11, 24). Puis, après avoir chanté des chants de louange (cf. Mt 22, 30 ; Mc 14, 26), ils descendirent et, traversant la vallée, marchèrent jusqu'au lieu où Jésus fut arrêté.

La conjonction du rite et de l'événement qui avait eu lieu à l'Exode se répéta à la nouvelle Pâque. La crucifixion et la résurrection du Christ, qui sont l'offrande sacrificielle qui nous libère du péché, eurent lieu après la Dernière Cène, tout comme la fuite d'Egypte et les événements du Sinaï suivirent le premier repas pascal. Mais en raison du commandement que fit Jésus de répéter cela comme mémorial de Lui, la Dernière Cène devint le cadre rituel qui représente les événements de notre salut. Dans ce sacrifice de mémorial, la nouvelle Alliance pouvait être et serait constamment renouvelée avec chaque génération successive.

Comme le repas pascal, ce sacrifice de mémorial de la nouvelle Alliance est à la fois sacrifice et repas sacré.

Ce sacrifice et ce sacrement appartiennent au même mystère, et on ne peut séparer l'un de l'autre. Le Seigneur s'immole de manière non sanglante dans le sacrifice de la messe, qui représente le sacrifice de la croix et applique sa vertu salutaire, au moment où, par l'effet des paroles de la consécration, il commence à être sacramentellement présent comme nourriture spirituelle des fidèles sous les espèces du pain et du vin.<sup>10</sup>

---

<sup>10</sup> Paul VI, Encyclique *Mysterium Fidei*, (3 septembre 1965) (EV 2.42 1).

Comme ce fut le cas pour nombre de sacrifices du monde ancien, le sacrifice d'alliance du Christ fut complété par le sang versé. Ce ne fut pas, comme le Nouveau Testament nous le rappelle, le sang de boucs ou de veaux, mais plutôt le sang du Prêtre Lui-même qui a présidé au Cénacle et au Calvaire (cf. He 9, 12). Jésus n'est mort qu'une fois et n'a versé qu'une fois son sang, mais parce qu'Il commande de célébrer un mémorial, ce sang est rendu disponible pour tous les siècles.

« L'institution de l'Eucharistie », précise le pape Benoît XVI, « montre en effet que la mort de Jésus, en soi violente et absurde, est devenue en Lui un acte suprême d'amour et pour l'humanité une libération définitive du mal » (*Sacramentum Caritatis*, 10).

### L'Eucharistie et l'Église

En décrivant la vie de l'Église primitive, les écrivains chrétiens de l'époque ont prêté une attention spéciale à l'Eucharistie. Car l'Eucharistie était la célébration essentielle de la communauté ; elle signifiait la présence du Christ dans la communauté et la gardait très réelle. Dans les Actes des Apôtres, saint Luc dit des convertis de Jérusalem qu'ils « étaient assidus à l'enseignement des Apôtres et à la communion fraternelle, à la fraction du pain et aux prières » (Ac 2, 42).

L'expression « fraction du pain » apparaît aussi ailleurs dans le Nouveau Testament (cf. Ac 2, 46 ; 20, 7. 11 ; 27, 35 ; 1 Co 10, 16) et dans les instructions liturgiques non scripturaires les plus anciennes que nous connaissions<sup>11</sup>. En décrivant en ces termes l'activité de l'Église, les auteurs témoignaient déjà de la nature essentiellement ecclésiale de l'Eucharistie. L'Église, aujourd'hui, demeure la communauté eucharistique. La célébration du mystère pascal est la raison d'être de l'Église. L'Eucharistie est « le trésor le plus précieux de l'Église dans son voyage à travers l'histoire »<sup>12</sup>.

Comme l'écrit le pape Benoît XVI dans *Sacramentum Caritatis* :

L'Église « vit de l'Eucharistie » (31). Puisqu'en elle se rend présent le sacrifice rédempteur du Christ, on doit avant tout reconnaître qu'« aux origines mêmes de l'Église, il y a une influence causale de l'Eucharistie » (32). L'Eucharistie est le Christ qui se donne à nous, en nous édifiant continuellement comme son corps. ... l'Église peut célébrer et adorer le mystère du Christ présent dans l'Eucharistie justement parce que le Christ Lui-même s'est donné en premier à elle dans le Sacrifice de la croix. ...Ainsi, dans chaque célébration,

<sup>11</sup> Cf. *Didachè* 14, 1 (= ACW 6.23).

<sup>12</sup> Jean-Paul II, Encyclique *Ecclesia de Eucharistia*, (17 avril 2003) n° 9.

nous confessons nous aussi le primat du don du Christ.

– N° 14

La forme liturgique du culte eucharistique s'est développée en bien des lieux en même temps. Il se produisit donc naturellement une variété de formes, reflétant les cultures des diverses communautés de foi ainsi que les différentes intuitions théologiques et la sensibilité religieuse de chaque peuple. Cette variété du cérémonial extérieur existe toujours : chaque type est appelé un « rite ».

Dans la moitié occidentale de l'Empire Romain, cette variété a abouti finalement à une unité fondamentale dans le rite latin. En Orient, la diversité d'héritages régionaux a été préservée. Les deux processus ont eu pour résultat une richesse liturgique que l'Église universelle garde et chérit (cf. EO 1-6)<sup>13</sup>.

## Unité de foi

Avec la diversité des rites dans l'Église, il y a la merveilleuse uniformité de croyance en l'unique réalité qui est célébrée. La crucifixion et la résurrection de Jésus sont ensemble causes de notre rédemption. « Jésus notre Seigneur, livré pour nos fautes et ressuscité pour notre justification » (Rm 4, 24-25). A la différence des sacrifices sans cesse répétés de l'ancienne Loi, l'unique sacrifice de la mort volontaire de Jésus a été en lui-même absolument suffisant. Comme le souligne l'Épître aux Hébreux, Il n'a pas eu besoin de « s'offrir Lui-même à plusieurs reprises, comme le grand prêtre qui entre chaque année dans le sanctuaire avec du sang étranger. Car alors Il aurait dû souffrir à plusieurs reprises depuis la fondation du monde. En fait, c'est une seule fois, à la fin des temps, qu'Il a été manifesté pour abolir le péché par son propre sacrifice » (He 9, 25-26).

### *Le sacrifice unique*

Jésus ne meurt pas et ne ressuscite pas de nouveau chaque fois que la liturgie eucharistique s'accomplit, mais son unique sacrifice est rendu présent aux hommes dans chaque célébration de

---

<sup>13</sup> Cf. Congrégation pour le culte divin et la discipline des sacrements, Instruction, *Inaestimabile Donum* (3 avril 1980) (EV 7.288-323).

la Messe. Le Dieu-Homme a institué la Messe avec une dimension ecclésiale – capacité d’être accomplie partout dans l’Église – afin que soit représenté « le sacrifice sanglant qui allait s’accomplir une unique fois sur la Croix, dont le souvenir se perpétuerait jusqu’à la fin des siècles et dont la vertu salutaire s’appliquerait à la rédemption des péchés que nous commettons chaque jour ». Lorsque l’Église célèbre l’Eucharistie, « le mémorial de la mort et de la résurrection de son Seigneur », cet événement salvateur central est rendu vraiment présent et « l’œuvre de notre Rédemption est accomplie »<sup>14</sup>.

A la Messe, comme sur la croix, Jésus est le grand prêtre et aussi la victime rendant une louange et une satisfaction infinies et incessantes au Père. Mais à la Messe, son Église s’unit à Lui dans le sacrifice. Avec Lui, l’Église est, elle aussi, prêtre et victime, s’offrant totalement elle-même avec Lui<sup>15</sup>.

Christ a commandé à ses Apôtres de célébrer ce sacrifice. « Faites cela en mémoire de moi » (1 Co 11, 24). C’est là une tâche sacrée : agir en la personne du Christ, être son ministre, dire des paroles qui rendent présent le Christ vivant et renouvellent les mystères de Pâques. Cela ne peut être fait que par la volonté du Christ, par ceux à qui Il a donné le pouvoir d’agir ainsi comme ses ministres en les appelant et en les marquant d’un sceau par le sacrement des ordres sacrés. Quand, dans la personne du Christ, évêques et prêtres prononcent les paroles de la consécration, le sacrifice de la nouvelle Alliance est rendu présent aux fidèles de telle manière qu’eux aussi puissent y participer.

De plus, comme le précise le pape Benoît XVI dans *Sacramentum Caritatis* :

Par son commandement « Faites cela en mémoire de moi » (Lc 22, 19 ; 1 Co 11, 25), il nous demande de correspondre à son offrande et de la représenter sacramentellement. Par ces paroles, le Seigneur exprime donc, pour ainsi dire, le désir que son Église, née de son sacrifice, accueille ce don... le mémorial de son offrande parfaite ne consiste pas dans la simple répétition de la dernière Cène, mais précisément dans l’Eucharistie, c’est-à-dire dans la nouveauté radicale du culte chrétien. (11)

---

<sup>14</sup> Concile de Trente, 22<sup>e</sup> session, (17 septembre 1562), *Doctrine sur le très saint sacrifice de la Messe*, ch. 1 (DS 1740). Cf. Jean-Paul II, Lettre à tous les évêques de l’Église sur le mystère et le culte de la Sainte Eucharistie, *Dominicae Cenaе* (24 février 1980), n° 9 (EV 7.190-198) et Jean-Paul II, Encyclique *Ecclesia de Eucharistia* (17 avril 2003), n° 11.

<sup>15</sup> Cf. Sacrée Congrégation des Rites, Instruction, *Eucharisticum Mysterium* (25 mai 1967), n° 3 (EV 2.1296-1303).

### ***La Messe offerte pour tous***

Les prêtres sont appelés à offrir le sacrifice eucharistique au Père, avec le Christ, dans l'Esprit-Saint, pour les vivants et les morts, pour le salut de tous, pour les nombreux besoins du peuple de Dieu. Parce que le sacrifice eucharistique est l'acte suprême du culte, il ne peut être offert qu'à Dieu<sup>16</sup>. L'Église vit constamment des sacrifices rédempteurs ; elle devient vivante non seulement par le souvenir rempli de foi, mais aussi par un rapport réel, car ce sacrifice est toujours rendu présent comme nouveau, il est perpétué sacramentellement, dans chaque communauté qui l'offre par les mains du ministre consacré.

Une messe peut être offerte à l'occasion de la fête d'un saint et, incidemment, honorer ce saint. Mais le sacrifice du Christ n'est offert qu'à Dieu, car Lui seul est digne de cette adoration et de cette louange parfaites. Des messes peuvent être offertes pour les besoins d'une personne individuelle, vivante ou défunte, mais aucune messe ne peut être offerte exclusivement pour une intention aussi limitée. Chaque messe est offerte principalement par le Christ, et le prêtre son ministre doit partager l'intention divine du salut universel. La messe est offerte pour glorifier Dieu, pour apporter le salut à tous, pour rendre les richesses infimes du Christ présentes et accessibles à tous.

Les fidèles demandent souvent qu'une messe soit dite pour une de leurs intentions particulières : pour le repos éternel de quelqu'un qui est mort, pour un besoin spirituel ou temporel, ou pour exprimer leur reconnaissance envers Dieu. Ils font ordinairement une offrande en argent lorsqu'ils présentent une telle requête. Lorsque l'on fait une offrande pour qu'une messe soit dite à une intention spéciale, on demande en réalité qu'une partie des fruits de la messe soit appliquée à celui qui nous est cher dans le Christ. L'offrande doit être comprise comme l'expression du désir qu'ont ceux qui l'offrent de participer plus intimement au sacrifice eucharistique en ajoutant « à ce sacrifice un certain sacrifice personnel, afin d'y participer plus étroitement. Ils pourvoient ainsi pour leur part aux besoins de l'Église et plus particulièrement à la subsistance de ses ministres »<sup>17</sup>.

### **La Sainte Communion**

---

<sup>16</sup> Jean-Paul II, Encyclique *Ecclesia de Eucharistia* (17 avril 2003), n° 12.

<sup>17</sup> Paul VI, Lettre apostolique au sujet des offrandes de messe (13 juin 1974) (EV 5.534).

Le célébrant de chaque messe a la responsabilité et le privilège de se communier lui-même et de distribuer le sacrement au peuple. Il peut être assisté par d'autres ministres ordonnés – évêques, prêtres, diacres – s'il y en a, ou, lorsque c'est nécessaire, par des ministres auxiliaires (acolytes ou laïcs spécialement nommés).

L'Eucharistie, reçue sacramentellement, est appelée « Sainte Communion ». Le nom convient, puisque, comme l'indique le mot « communion », c'est le partage d'un don que Dieu donne à tous ; c'est s'unir étroitement avec le Christ et avec ses frères et sœurs en Lui.

A cause de son lien intime avec l'aspect sacrificiel de la Messe, la Sainte Communion prend tout son sens lorsqu'elle est reçue par ceux qui sont présents. Qui a déjà reçu la Communion peut la recevoir à nouveau le même jour mais seulement lors d'une célébration eucharistique à laquelle la personne en cause participe<sup>18</sup>. Les catholiques de rite latin ne reçoivent normalement l'Eucharistie que sous l'espèce du pain, bien qu'il y ait nombre d'occasions et de circonstances où ils peuvent la recevoir sous les espèces du pain et du vin à la fois. Que l'on reçoive sous une espèce ou sous les deux, on reçoit le Christ tout entier dans la Sainte Communion<sup>19</sup>. Cela est vrai puisque, dans le sacrement, c'est le Christ vivant ressuscité qui est présent tout entier sous l'apparence du pain, et tout entier sous l'apparence du vin.

Toucher les saintes espèces, les distribuer de ses mains, est un privilège des personnes ordonnées, qui indique une participation active au ministère de l'Eucharistie. Il ne fait aucun doute que l'Église peut concéder cette faculté à des personnes qui ne sont ni prêtres ni diacres, comme le sont les acolytes dans l'exercice de leur ministère, surtout s'ils sont destinés à une future ordination, ou d'autres laïques qui y sont habilités par simple nécessité, mais toujours après une préparation adéquate.<sup>20</sup>

## ***Participation***

---

<sup>18</sup> Cf. *Code de Droit Canonique*, canon 917. Les fidèles qui se trouvent en danger de mort peuvent, bine sûr, recevoir la Sainte Communion sous forme du Viatique, même s'ils ont déjà reçu la Communion plus tôt le jour même ; cf. *Code de Droit Canonique*, canon 921, 2.

<sup>19</sup> Cf. Concile de Constance, 13<sup>e</sup> session, 15 juin 1415, *Décret sur la communion sous les espèces du pain seulement* (DS 1198-1200) ; Concile de Trente, 21<sup>e</sup> session, 16 juillet 1562, *Doctrine sur la communion sous les deux espèces et sur la communion des enfants*, ch. 1 et canons 1-3 (DS 1726-1727, 1731-1733).

<sup>20</sup> Jean-Paul II, Lettre à tous les évêques de l'Église sur le mystère et le culte de la Sainte Eucharistie, *Dominicae Cenerae* (24 février 1980), n° 11 (EV 7.215).

Le prêtre, ministre agissant dans la personne du Christ, rend présent le sacrifice eucharistique et l'offre à Dieu au nom du peuple tout entier. Les fidèles aussi, en vertu de leur « communauté sacerdotale » (cf. 1 P 2, 9), se joignent à l'offrande (cf. LG 10). Ils ne le font pas seulement par la réception de la Sainte Communion, mais en exerçant pleinement leurs prérogatives de membres du Corps Mystique, « pour offrir la victime sans tache ; non seulement pour l'offrir par les mains du prêtre, mais pour l'offrir ensemble avec lui et apprendre à s'offrir eux-mêmes »<sup>21</sup>.

La célébration de la messe est l'action du Christ et du peuple de Dieu organisé hiérarchiquement... Il est de la plus grande importance que la célébration de la messe, c'est-à-dire de la Cène du Seigneur, soit réglée de telle façon que les ministres et les fidèles, y participant selon leur condition, en recueillent pleinement les fruits que le Christ Seigneur a voulu nous faire obtenir en instituant le sacrifice eucharistique de son Corps et de son Sang, et en le confiant, comme le mémorial de sa passion et de sa résurrection, à l'Église, son Épouse bien-aimée. Ce résultat sera obtenu, si, en tenant compte de la nature de chaque assemblée et des diverses circonstances qui la caractérisent, la célébration tout entière est organisée pour faciliter chez les fidèles cette participation consciente, active et plénière du corps et de l'esprit, animée par la ferveur de la foi, de l'espérance et de la charité. Une telle participation est souhaitée par l'Église et demandée par la nature même de la célébration ; elle est un droit et un devoir pour le peuple chrétien en vertu de son baptême.<sup>22</sup>

Le pape Benoît XVI précise qu'« une certaine incompréhension s'est parfois manifestée, précisément sur le sens de cette participation » des fidèles à l'Eucharistie. Le Saint-Père met en évidence le besoin de « participation authentique » lorsqu'il écrit :

Il convient de dire clairement que par ce mot de « participation » on n'entend pas faire référence à une simple attitude extérieure durant la célébration. En réalité, la participation active souhaitée par le Concile doit être comprise en termes plus substantiels, à partir d'une plus grande conscience du mystère qui est célébré et de sa relation avec l'existence quotidienne.

– *Sacramentum Caritatis*, 52

Pour une participation fructueuse à l'Eucharistie, des conditions personnelles spécifiques sont exigées de la part des fidèles. Le pape Benoît XVI ajoute :

---

<sup>21</sup> *Missel Romain*, Instruction Générale, n° 62.

<sup>22</sup> *Missel Romain*, Instruction Générale, n° 1-3.

L'une de ces conditions est assurément l'esprit de constante conversion qui doit caractériser la vie de tous les fidèles. On ne peut attendre une participation active à la liturgie eucharistique si l'on s'en approche de manière superficielle, sans s'interroger auparavant sur sa propre vie. Le recueillement et le silence, au moins quelques minutes avant le début de la liturgie, le jeûne et, lorsque cela est nécessaire, la Confession sacramentelle, favorisent, par exemple, cette disposition intérieure. Un cœur réconcilié avec Dieu permet la vraie participation. Il convient en particulier de rappeler aux fidèles le fait qu'une *actuosa participatio* aux saints Mystères ne peut pas se réaliser si l'on ne cherche pas en même temps à prendre une part active à la vie ecclésiale dans son intégralité, qui comprend aussi l'engagement missionnaire de porter l'amour du Christ dans la société. (55)

### ***Nécessité de la communion***

Jésus Lui-même a souligné notre besoin de recevoir la communion. « Si vous ne mangez pas la chair du Fils de l'homme et si vous ne buvez pas son sang, vous n'aurez pas en vous la vie » (Jn 6, 53).

Le précepte divin ne dit pas avec quelle fréquence on doit recevoir la communion. L'Église commande aux fidèles de recevoir la communion au moins une fois par an, durant le temps pascal, à moins que pour une juste cause, il ne soit rempli à une autre époque de l'année<sup>23</sup>. L'Église parle aussi du devoir de recevoir la communion quand on est en danger de mort<sup>24</sup>. Mais quelqu'un qui aime le Christ désire naturellement approfondir son amitié avec Lui en recevant fréquemment ce sacrement.

### ***Réception licite***

Pour recevoir dignement ce sacrement, on doit être un catholique baptisé en état de grâce et croire ce que l'Église enseigne au sujet du sacrement. Quelqu'un qui est conscient d'avoir commis un péché mortel doit faire une confession sacramentelle avant de s'approcher de l'Eucharistie<sup>25</sup>. Si quelqu'un qui a péché gravement a un besoin pressant de recevoir l'Eucharistie et n'a pas l'occasion de se confesser, il doit d'abord faire un acte de contrition parfaite, et par la suite, lorsque cela devient possible, il doit faire une confession sacramentelle<sup>26</sup>.

---

<sup>23</sup> Cf. *Code de Droit Canonique*, canon 920.

<sup>24</sup> Cf. *Code de Droit Canonique*, canon 921.1.

<sup>25</sup> Cf. Concile de Trente, 13<sup>e</sup> session, 11 octobre 1551, *Décret sur la Très Sainte Eucharistie*, ch. 7 (DS 1647).

<sup>26</sup> Cf. *Code de Droit Canonique*, canon 916.



Le Nouveau Testament nous rappelle le devoir grave que nous avons de recevoir dignement :

C'est pourquoi celui qui mangera le pain ou boira la coupe du Seigneur indignement, se rendra coupable envers le corps et le sang du Seigneur... Car celui qui mange et boit sans discerner le corps du Seigneur mange et boit sa propre condamnation.

– 1 Co 11, 27-29<sup>27</sup>

Le respect envers l'Eucharistie implique...

... la croissance du sens du mystère de Dieu présent parmi nous. Cela peut être vérifié à travers des manifestations spécifiques de respect envers l'Eucharistie... l'importance des gestes et des postures, comme le fait de s'agenouiller pendant les moments centraux de la prière eucharistique. En s'adaptant à la légitime diversité des signes qui sont posés dans le contexte des différentes cultures, que chacun vive et exprime la conscience de se trouver dans toute célébration devant la majesté infinie de Dieu, qui nous rejoint de manière humble dans les signes sacramentels.

– *Sacramentum Caritatis*, 65

### Le jeûne eucharistique

Comme signe extérieur de foi et de respect envers Celui que nous recevons dans l'Eucharistie, et comme préparation pénitentielle, l'Église nous demande de nous abstenir de nourriture solide et de boissons alcoolisées une heure avant la Sainte Communion. Pour les malades et les vieillards, un jeûne d'un quart d'heure suffit. Le fait de boire de l'eau ou de prendre des médicaments ne rompt pas le jeûne eucharistique<sup>28</sup>.

En instituant cette forme plus mitigée de jeûne eucharistique, le pape Pie XII a encouragé les fidèles qui le peuvent à observer la forme ancienne et vénérable du jeûne avant la communion, à savoir abstinence complète de toute nourriture et de toute boisson, même l'eau, à partir de minuit<sup>29</sup>.

C'est le baptême qui rend apte à communier en conférant le statut de membre de l'Église. Puisque la célébration eucharistique tout entière est l'activité la plus caractéristique et la plus

---

<sup>27</sup> Jean-Paul II a remarqué certaines tendances modernes de réception indigne de la communion et a exigé une vigilance pastorale accentuée afin de protéger les fidèles d'un si grand mal ; voir Lettre à tous les évêques de l'Église sur le mystère et le culte de la Sainte Eucharistie, *Dominicae Cena* (24 février 1980), n° 11 (EV 7.208-209) ; Encyclique *Redemptor Hominis* (4 mars 1979), n° 20 (EV 6.1251-1256).

<sup>28</sup> Cf. *Code de Droit Canonique*, canon 919. 1 et 3.

<sup>29</sup> Cf. Pie XII, Constitution apostolique, *Christus Dominus* (6 janvier 1953).

importante de l'Église, elle est l'expression d'une foi commune, non seulement dans la présence du Christ dans le Saint Sacrement, mais en tout ce que l'Église est et enseigne au nom du Christ. La pleine participation au banquet sacrificiel est elle-même un acte de foi ; par elle, les chrétiens confirment et fortifient la croyance qui les unit à Dieu et entre eux.

C'est à cause de cette signification que les non-catholiques ne peuvent recevoir la communion dans l'Église catholique que dans des circonstances exceptionnelles. Celles-là sont : (1) les bénéficiaires doivent avoir la même foi dans l'Eucharistie que celle professée par les catholiques ; (2) ils doivent avoir un besoin spirituel profond de recevoir l'Eucharistie ; (3) ils n'ont pas eu la possibilité, pendant une longue période de temps, de communier dans leur propre église ; (4) ils doivent demander le sacrement de la communion de leur libre consentement. L'évêque catholique local doit juger de chaque cas<sup>30</sup>.

## Symbole et réalités

Les sacrements sont des signes extérieurs institués par le Christ qui symbolisent ce qu'ils effectuent et effectuent ce qu'ils symbolisent. C'est vrai d'une manière spéciale de l'Eucharistie où les fidèles reçoivent le sacrement à la Table du Seigneur.

### *L'Eucharistie comme nourriture*

---

<sup>30</sup> Secrétariat pour la promotion de l'unité des chrétiens, Instruction, *De Peculiaribus Casibus Admitendi Alios Christianos ad Communionem Eucharisticam* (1 juin 1972) (EV 4.1626-1640). La Conférence nationale des évêques catholiques a publié des « Directives pour recevoir la communion » :

- *Pour les catholiques* : Les catholiques participent pleinement à la célébration de l'Eucharistie lorsqu'ils reçoivent la Sainte Communion dans l'accomplissement du commandement du Christ de manger son Corps et boire son Sang. Afin d'être digne de recevoir la communion, les communiants ne devraient pas être conscients de péchés graves, ils devraient *avoir jeûné pour une heure*, et chercher à vivre dans la charité et l'amour avec leurs voisins. Ceux qui sont conscients d'avoir commis un péché grave doivent être d'abord réconciliés avec Dieu et l'Église par le sacrement de la pénitence. Tous sont encouragés à recevoir fréquemment le sacrement de la pénitence.
- *Pour les autres chrétiens* : Nous sommes heureux de recevoir à cette célébration de l'Eucharistie les chrétiens qui ne sont pas complètement liés à notre église. *Le fait que nous ne pouvons pas les inviter à recevoir la communion est une conséquence des divisions malheureuses du christianisme*. Les catholiques croient que l'Eucharistie est une action de la communauté en fête qui signifie l'unité de la communauté dans la foi, la vie et le culte. La réception de l'Eucharistie par des chrétiens qui ne sont pas complètement liés avec nous, supposerait une unité qui n'existe pas encore, et pour laquelle nous sommes tous censés prier.
- *Pour ceux qui ne reçoivent pas la communion* : Ceux qui ne reçoivent pas la communion sacramentelle sont encouragés à exprimer dans leurs cœurs la prière et le désir d'union avec le Seigneur Jésus et avec les autres.
- *Pour les non-chrétiens* : Nous sommes aussi heureux de recevoir à cette célébration ceux qui ne partagent pas notre foi en Jésus. Alors qu'on ne peut pas les inviter à recevoir la communion, nous les invitons à se joindre à nous dans la prière.

Le signe le plus évident de ce sacrement est l'image de nourriture. Les éléments employés dans le repas de la Pâque étaient fondamentaux dans le régime alimentaire palestinien à l'époque biblique. Le pain était accessible à tout le monde et c'était la plus commune des nourritures. Le vin était la boisson de table normale même chez les pauvres.

L'Église occidentale utilise du pain sans levain parce que ce pain a été employé à la Dernière Cène. Le pain doit être de pur froment<sup>31</sup>. Saint Paul voyait dans le pain sans levain un symbole de pureté et de nouveauté (cf. 1 Co 5, 6-8). Le pain sans levain était aussi préparé plus rapidement que le pain levé, et il s'accorde ainsi avec l'idée de « peuple pérégrinant » associé à l'Exode. Nous sommes une Église pérégrinante et nous recevons notre pain spirituel sous une forme qui nous rappelle que nous sommes toujours en route vers notre terre promise.

Le vin était associé, dans la pensée populaire, à un joyeux enthousiasme (cf. Ps 104, 15). La référence au Bon Samaritain versant du vin sur les blessures du voyageur (cf. Lc 10, 34) et le conseil de saint Paul à Timothée qu'un peu de vin est bon pour l'estomac et pour une maladie périodique (cf. 1 Tm 5, 23) suggèrent que le monde antique considérait aussi le vin comme ayant vertu thérapeutique. Ce symbolisme est conservé dans la Messe et on utilise toujours le vin de raisin.

Les commandements de manger et de boire, à la Dernière Cène, relève du même symbolisme. Jésus avait déjà prédit l'effet nutritif de ce sacrement dans sa prédication :

« C'est moi qui suis le pain de vie ; celui qui vient à moi n'aura pas faim ; celui qui croit en moi jamais n'aura soif... Car ma chair est vraie nourriture et mon sang vraie boisson. »

– Jn 6, 35. 55

L'Eucharistie réalise l'effet nutritif qu'elle symbolise. Ceci s'accomplit par la présence de Jésus Lui-même et le don de la grâce à ceux qui Le reçoivent selon leurs besoins individuels et les besoins de la communauté. Dans la mesure où nous avons été blessés par le péché, le Christ et sa puissance œuvrent de manière à y porter remède ; dans la mesure où nous progressons dans la sainteté, il fortifie et stimule notre croissance.

---

<sup>31</sup> Cf. Congrégation pour les Sacrements et le Culte Divin, Instruction, *Inaestimabile Donum* (3 avril 1980), n° 8 (EV 7.298) ; *Code de Droit Canonique*, canon 924.2.

Et bien qu'il soit vrai que l'Eucharistie fut toujours et doit être encore la révélation la plus profonde et la célébration la meilleure de la fraternité humaine des disciples du Christ et de ceux qui lui rendent témoignage, elle ne peut pas être traitée seulement comme une « occasion » de manifester cette fraternité. Dans la célébration du sacrement du Corps et du Sang du Seigneur, il faut respecter la pleine dimension du mystère divin, le sens plénier de ce signe sacramentel dans lequel le Christ est réellement présent.<sup>32</sup>

### ***Symbole d'unité***

L'Eucharistie symbolise aussi l'unité de l'Église. Le Christ a prié pour cette unité au premier sacrifice eucharistique (cf. Jn 17, 20-21). Le pain et le vin utilisés étaient eux-mêmes symboles d'unité ; la famille de Dieu doit être rassemblée en un, comme de nombreux grains de blé sont rassemblés pour faire du pain, et de nombreux raisins rassemblés pour faire du vin. Une antique prière eucharistique l'a rappelé :

De même que ce pain rompu, d'abord semé sur les collines, une fois recueilli est devenu un, qu'ainsi ton église soit rassemblée des extrémités de la terre dans ton royaume.<sup>33</sup>

L'unité est aussi symbolisée par le partage communautaire du pain unique qui est le Christ :

Puisqu'il y a un seul pain, nous sommes tous un seul corps ; car tous nous participons à cet unique pain.

– 1 Co 10, 17

Le sacrement de l'Eucharistie « exprime et réalise l'unité de l'Église » (UR 2). L'unité de l'Église, Corps Mystique du Christ, est effectuée principalement par l'amour :

La liturgie elle-même pousse les fidèles rassasiés des « mystères de la Pâque » à n'avoir plus « qu'un seul cœur dans la piété »<sup>34</sup> ; elle prie pour « qu'ils gardent dans leur vie ce qu'ils ont saisi par la foi »<sup>35</sup>. Le renouvellement dans l'Eucharistie de l'Alliance du Seigneur avec les hommes attire et enflamme les fidèles à la charité pressante du Christ.

– SC 10

---

<sup>32</sup> Jean-Paul II, Encyclique *Redemptor Hominis* (4 mars 1979), n° 20 (EV 6.1254).

<sup>33</sup> *Didachè* 9.4 (= ACW 6.20).

<sup>34</sup> *Missel Romain*, Post-communion pour la vigile et le dimanche de Pâques.

<sup>35</sup> *Missel Romain*, Oraison de la messe du mardi de Pâques.

L'union que fortifie la digne réception de la communion est tout d'abord l'union personnelle au Christ. A la Dernière Cène, le Christ a dit : « Demeurez en moi comme je demeure en vous ! De même que le sarment, s'il ne demeure sur la vigne, ne peut de lui-même produire du fruit, ainsi vous non plus si vous ne demeurez en moi » (Jn 15, 4). Mais par l'union avec Lui, nous sommes liés les uns aux autres et ainsi rendus capables de porter du fruit les uns pour les autres dans des œuvres d'amour.

Comme symbole de l'unité de l'Église, il est évident que :

Puisque la liturgie eucharistique est essentiellement *actio Dei* dont nous sommes participants en Jésus par l'Esprit, son fondement n'est pas à la disposition de notre arbitraire et il ne peut subir la pression des modes du moment. ... La célébration de l'Eucharistie implique, en effet, la Tradition vivante. L'Église célèbre le sacrifice eucharistique en obéissance au commandement du Christ, à partir de l'expérience du Ressuscité et de l'effusion de l'Esprit Saint.

– *Sacramentum Caritatis*, 37

### ***Eucharistie et vie éternelle***

Un troisième symbole est celui de notre héritage céleste.

Dans la liturgie terrestre nous participons par un avant-goût à cette liturgie céleste qui se célèbre dans la sainte cité de Jérusalem à laquelle nous tendons comme des voyageurs, où le Christ siège à la droite de Dieu, comme ministre du sanctuaire et du vrai tabernacle.

– SC 8

La célébration eucharistique tout entière devrait symboliser le Royaume de Dieu dans son accomplissement final. La communauté des fidèles, rassemblés autour du trône du Père avec ceux qu'ils aiment, s'unira alors avec une débordante allégresse à la louange perpétuelle du Christ et recevra, comme Abraham en a jadis reçu la promesse (cf. Gn 15, 1), Dieu Lui-même comme récompense éternelle.

Dans la célébration terrestre, il y a une expérience anticipée de tous ces éléments. Sa paix, sa beauté et son ordre, bien que toujours imparfaits en cette vie, sont néanmoins une préfiguration des conditions du ciel.

La participation à la Messe ne nous unit pas seulement à l'Église vivante sur terre, mais aussi à ceux qui nous ont précédés, marqués du caractère indélébile de la foi.

La célébration du sacrifice eucharistique est le moyen suprême de notre union au culte de l'Église du ciel, tandis que, unis dans une même communion, nous vénérons... tous les saints.

– LG 50

Plus merveilleusement encore, nous éprouvons un avant-goût de la plus grande récompense, la présence de Dieu en nous. Dans l'Eucharistie, nous Le voyons, bien qu'indistinctement avec notre faible foi, comme dans les obscurs miroirs métalliques de l'Antiquité ; néanmoins, Il est le même Seigneur aujourd'hui que nous verrons un jour au ciel, « face à face » (1 Co 13, 12).

[Parce que] l'homme est créé pour le bonheur véritable et éternel, que seul l'amour de Dieu peut donner... pour pouvoir cheminer dans la bonne direction, d'être orienté vers le but final. En réalité, cette fin ultime est le Christ Seigneur Lui-même, vainqueur du péché et de la mort, qui se rend présent à nous de manière spéciale dans la célébration eucharistique.

– *Sacramentum Caritatis*, 30

## **La présence réelle**

La foi de l'Église en la présence de Jésus dans l'Eucharistie sous les apparences du pain et du vin remonte à la prédication de Jésus Lui-même rapportée dans l'Évangile de saint Jean. Dans le discours eucharistique, après la multiplication des pains (cf. Jn 6, 22-71), Notre-Seigneur a souligné le contraste entre le pain ordinaire et un pain qui n'est pas de ce monde mais qui contient la vie éternelle pour ceux qui le mangent.

« Je suis le pain de vie... Je suis le pain vivant qui descend du ciel. Celui qui mangera de ce pain vivra pour l'éternité. Et le pain que je donnerai, c'est ma chair, donnée pour que le monde ait la vie. »

– Jn 6, 48. 51

La réaction immédiate de la foule à cette proclamation fut mitigée. Certains trouvèrent cette promesse trop forte pour qu'ils puissent y ajouter foi. Cet enseignement laissa beaucoup de disciples à ce point perplexes et ils en furent si choqués qu'ils rompirent et refusèrent de suivre plus longtemps Jésus. D'autres, y compris les Douze, l'acceptèrent. Une telle affirmation

dépassait tout à fait l'expérience personnelle tant de ceux qui la rejetaient que des disciples, ceux-ci pourtant donnèrent leur assentiment à ce paroles parce qu'ils reconnaissaient en Jésus le Saint de Dieu et ils se confièrent plus en sa parole qu'en leur sens propre (cf. Jn 6, 69).

Mais les deux groupes étaient manifestement d'accord sur un point. Tous les auditeurs comprirent que l'affirmation de Jésus était à prendre tout à fait littéralement. Et Il ne voulait pas qu'on la comprenne de quelqu'autre manière que ce soit. Comme les commentateurs chrétiens l'ont noté à maintes reprises, lorsque les incroyants s'en allèrent, Jésus ne rétracta pas sa promesse et n'essaya pas de modifier la manière dont ils avaient compris ses paroles. Il ne les rappela pas pour leur dire qu'Il avait parlé de manière poétique ou métaphorique.

La Liturgie nous rappelle constamment que l'Eucharistie est « le mystère de la foi ». Le pape Benoît XVI écrit :

Par ces mots, prononcés immédiatement après les paroles de la consécration, le prêtre proclame le mystère qui est célébré et il manifeste son émerveillement devant la conversion substantielle du pain et du vin en corps et sang du Seigneur Jésus, réalité qui dépasse toute compréhension humaine. L'Eucharistie est en effet « le mystère de la foi » par excellence. La foi de l'Église est essentiellement une foi eucharistique et elle se nourrit de manière particulière à la table de l'Eucharistie. ... Toute grande réforme est liée, d'une certaine manière, à la redécouverte de la foi en la présence eucharistique du Seigneur au milieu de son peuple.

– *Sacramentum Caritatis*, 6

Nous ne pouvons nous approcher de ce mystère qu'avec « un humble respect, sans nous tenir au raisonnement humain, qui doit se taire, mais en nous attachant fermement à la Révélation divine »<sup>36</sup>. Ainsi, saint Jean Chrysostome suit l'exemple de la foi de saint Pierre en l'Eucharistie (cf. Jn 6, 68) lorsqu'il dit :

Croyons toujours à ce que Dieu dit, et ne lui résistons jamais, quoique notre esprit, notre jugement ait peine à se rendre à ce qu'il nous dit... Faisons en toutes ces rencontres ce que nous faisons dans nos mystères sacrés. Ne regardons pas seulement ce qui se présente à nos yeux, mais attachons-nous surtout à la parole qu'il a dite. Nos sens peuvent nous tromper ; mais sa parole ne le peut jamais.<sup>37</sup>

---

<sup>36</sup> Paul VI, Encyclique *Mysterium Fidei* (3 septembre 1965) (EV 2.411).

<sup>37</sup> Saint Jean Chrysostome, *Homélie sur Matthieu* 82, 4 (MG 58.743).

### *Présence au sens le plus plein*

La présence de Jésus dans l'Eucharistie n'est pas la seule forme de sa présence dans l'Église, mais la merveille de sa présence eucharistique est unique. Il est aussi avec l'Église d'une manière spéciale lorsque l'Église croit, prie, accomplit des œuvres de miséricorde, Il est présent dans sa foi. Il est avec les évêques et les prêtres de l'Église lorsqu'ils prêchent la parole de Dieu, gouvernent son peuple et administrent les autres sacrements. Mais la présence sacramentelle de Jésus qui se réalise dans la Messe est qualifiée de façon spéciale et à juste titre de « présence réelle » – non parce que les autres types de présence ne seraient pas « réelles », mais parce que c'est une « présence par excellence »<sup>38</sup>. Les six autres sacrements sont des rites où les fidèles rencontrent le Christ dans son action et sa puissance. Mais, seule l'Eucharistie *est* Jésus-Christ.

La manière dont Jésus est présent dans l'Eucharistie ne peut être expliquée en termes physiques car elle transcende les nécessités ordinaires de l'espace et de la mesure. Ce n'est pas comme si Jésus assumait un corps en miniature pour se rendre présent dans l'Eucharistie, ou comme s'Il était présent d'une manière naturelle mais caché sous une mince couche de pain et de vin. C'est un mystère surnaturel que la Personne qui devient pleinement présente à la Messe est le même Sauveur ressuscité qui est assis à la droite du Père. En devenant présent sur l'autel, la condition du Christ ne change pas. Il n'a pas besoin de quitter le ciel pour devenir présent sur la terre.

Cela se vérifie lorsque beaucoup de messes sont célébrées simultanément. Ce qui change, ce n'est pas Jésus, mais le nombre d'endroits où Il est présent. Lorsque la liturgie eucharistique est célébrée à travers le monde comme elle l'est quotidiennement « du Levant au Couchant » (MI 1, 11), Jésus n'est pas multiplié ; Il n'est pas non plus diminué quand son Corps et son Sang sacrés sont consommés dans la Sainte Communion. De même que la flamme du cierge pascal est partagée entre les fidèles la nuit de Pâques sans elle-même devenir plus éclatante ou plus faible, et comme le message de Dieu dans l'Évangile est partagé entre tous les membres d'une assemblée à la Messe sans en être lui-même dilaté ou rétréci, ainsi le Corps et le Sang de Jésus ne sont en eux-mêmes aucunement affectés par le rythme incessant des Eucharisties qui se célèbrent à travers l'Église universelle.

---

<sup>38</sup> Paul VI, Encyclique *Mysterium Fidei* (3 septembre 1965) (EV 2.424).



### *Signification de la présence Eucharistique*

La présence eucharistique de Jésus est si riche de sens que l'on peut en parler de diverses manières. Lorsque les paroles de la consécration sont dites sur le pain et le vin, il y a un grand changement de sens ou de signification – une « transsignification ». Ce qui ne signifiait pour nous que de la nourriture et de la boisson terrestres signifie maintenant beaucoup plus, et nous dit la présence de Jésus. Il y a aussi un changement dans le but de ce que nous voyons – une « transfinalisation ». La finalité du pain terrestre est de servir la vie naturelle corporelle ; dès lors que les paroles de Jésus ont touché ce don visible dans l'Eucharistie, sa portée et son dynamisme sont entièrement différents. Il est devenu une nourriture qui nourrit en nous la vie de Dieu et nous fortifie pour la vie éternelle.

Mais plus profondément, le fondement de tous ces changements est le changement dans l'être – la « transsubstantiation ». L'apparence du pain et du vin « prend cette nouvelle signification, cette nouvelle finalité, précisément parce qu'ils contiennent une nouvelle réalité »<sup>39</sup>. La foi est profondément concernée par cette réalité : Jésus *est* là. Il est présent non seulement spirituellement par sa connaissance, sa sollicitude, son activité, mais est présent « d'une façon unique, le Christ total et tout entier, Dieu et homme, substantiellement et sous un mode permanent »<sup>40</sup>.

Sur ce qui avait été du pain et du vin, Jésus a dit : « Ceci est mon Corps... Ceci est mon Sang ».

Avec une foi assurée dans le Christ, l'Église a toujours cru que ce qu'Il nous donne dans l'Eucharistie est effectivement son Corps et son Sang. Lorsque le prêtre dit les paroles sacrées sur les dons, le pain et le vin « ont cessé d'exister » et c'est « le corps et le sang adorables du Seigneur Jésus qui dès lors sont réellement devant nous sous les espèces sacramentelles du pain et du vin ».<sup>41</sup>

Avec une foi pascale, nous reconnaissons que c'est le Seigneur.

---

<sup>39</sup> Paul VI, Encyclique, *Mysterium Fidei* (3 septembre 1965) (EV 2.427).

<sup>40</sup> Sacrée Congrégation des Rites, Instruction, *Eucharisticum Mysterium* (25 mai 1967) (EV 2.1309).

<sup>41</sup> Paul VI, *Professio Fidei* (« Le Credo du Peuple de Dieu », 30 juin 1968) (EV 3.561).

Tu as reçu l'enseignement et tu as pleine certitude : ce qui paraît du pain n'est pas du pain, bien qu'il soit tel pour le goût, mais le corps du Christ ; et ce qui paraît vin n'est pas du vin, bien que le goût le veuille ainsi, mais le sang du Christ... Fortifie donc ton cœur, prenant ce pain comme un pain spirituel, et réjouis le visage de ton âme.<sup>42</sup>

Le changement qui se réalise lorsque le Christ devient sacramentellement présent dans l'Eucharistie est durable parce que c'est un changement à ce point radical et réel. Après la consécration, Jésus demeure corporellement présent aussi longtemps que les apparences du pain et du vin demeurent. Au cinquième siècle, saint Cyrille d'Alexandrie s'est trouvé affronté à l'opinion erronée selon laquelle si une partie de l'Eucharistie était laissée jusqu'au lendemain, elle perdrait son pouvoir sanctificateur. Il a rejeté cette opinion et a répliqué ce que la foi a toujours proclamé :

Le Christ n'est pas altéré et son saint corps n'est pas changé ; mais la puissance de bénédiction et la grâce qui donne la vie demeurent toujours en lui.<sup>43</sup>

### **Adoration du Saint Sacrement**

La foi en la présence permanente du Christ dans le Saint Sacrement a provoqué le développement progressif du culte rendu au Christ dans l'Eucharistie, même en dehors de la Messe. « Le culte rendu à l'Eucharistie en dehors de la Messe est d'une valeur inestimable dans la vie de l'Église »<sup>44</sup>.

Le pape Benoît XVI parle en ces termes de la relation entre la Messe, l'adoration et la piété eucharistique :

Dans l'Eucharistie le Fils de Dieu vient à notre rencontre et désire d'unir à nous ; l'adoration eucharistique n'est rien d'autre que le développement explicite de la célébration eucharistique, qui est en elle-même le plus grand acte d'adoration de l'Église... l'acte d'adoration en dehors de la Messe prolonge et intensifie ce qui est réalisé durant la célébration liturgique elle-même.

– *Sacramentum Caritatis*, 66

Dans les premiers siècles de l'Église, on conservait les saintes espèces, principalement à

---

<sup>42</sup> Saint Cyrille de Jérusalem, 22<sup>e</sup> *Catéchèse*, 4<sup>e</sup> catéchèse mystagogique 9 (MG 33.1104).

<sup>43</sup> Saint Cyrille d'Alexandrie, *Epistula ad Calosyrium* (MG 76.1075).

<sup>44</sup> Jean-Paul II, *Ecclesia de Eucharistia* (17 avril 2003), n° 25.

l'intention de ceux qui ne pouvaient assister à la liturgie, surtout les malades et les mourants. Le Sacrement du Seigneur leur était porté avec respect afin qu'ils puissent communier eux aussi.

Avec le temps, une réflexion et la piété ont amené l'Église à développer le culte eucharistique. La foi que Jésus est vraiment présent dans le sacrement a conduit les croyants à adorer le Christ demeurant avec nous en permanence dans le sacrement. Partout où se trouve le sacrement se trouve le Christ qui est notre Seigneur et notre Dieu ; aussi doit-Il toujours être adoré dans ce mystère<sup>45</sup>. Cette adoration s'exprime de nombreuses manières : dans des genuflexions, dans l'adoration de l'Eucharistie, dans les nombreuses formes de culte eucharistique que la foi a nourries.

Au treizième siècle, lorsque les charismes de saints comme François d'Assise et Thomas d'Aquin eurent intensifié et explicité la foi de l'Église en la présence permanente de Jésus, la fête du *Corpus Christi* (« Le Corps du Christ ») fut établie. La popularité de cette fête, avec ses hymnes joyeuses et ses processions publiques, encouragea d'autres développements du culte Eucharistique.

En certaines occasions on sort le Saint Sacrement du tabernacle où on le conserve ordinairement, et on le place sur l'autel pour l'adorer. Généralement, l'Hostie est mise dans un ostensor afin que les saintes espèces puissent être vues par les fidèles qui adorent leur Seigneur présent mais invisible. Ces temps d'exposition sont parfois prolongés en Heures Saintes. Les paroisses catholiques célèbrent souvent des Journées eucharistiques, ou les Quarante Heures pendant lesquelles le Sacrement est exposé continuellement sur l'autel pendant une journée entière ou plus longtemps, afin d'intensifier la vie eucharistique de la paroisse. Lorsqu'une telle exposition est terminée, le prêtre élève la Sainte Hostie devant le peuple en bénédiction. De cet acte final est venu le nom de « Bénédiction du Saint Sacrement ».

Dans certains diocèses ou certaines communautés religieuses, on maintient une adoration perpétuelle devant l'Hostie continuellement exposée. Mais en toute église catholique les fidèles sont invités à adorer le Christ présent. Les visites au Seigneur dans le tabernacle sont une autre forme de culte, que l'Église recommande chaleureusement, envers la présence réelle<sup>46</sup>.

Depuis la deuxième moitié du dix-neuvième siècle, des Congrès eucharistiques ont attiré les catholiques à des rassemblements internationaux marqués par des fonctions liturgiques, des conférences, et d'autres événements. Tout cela vise à rendre ensemble actions de grâces et louanges pour le grand don que le Père nous fait en cette vie ; son Fils bien-aimé présent parmi nous sous les apparences du pain et du vin<sup>47</sup>.

---

<sup>45</sup> Cf. Paul VI, Encyclique *Mysterium Fidei* (3 septembre 1965) (EV 2.433-434).

<sup>46</sup> Cf. Sacrée Congrégation des Rites, Instruction, *Eucharisticum Mysterium* (25 mai 1967) part. III (EV 2.1331-1341).

<sup>47</sup> Cf. Jean-Paul II, Lettre à tous les évêques de l'Église sur le mystère et le culte de la Sainte Eucharistie, *Dominicae Cenae* (24 février 1980), n° 3 (EV 7.163-164).

## **Effets du culte eucharistique**

Tous les aspects de l'existence se transforment par la participation authentique dans l'Eucharistie. Le pape Benoît XVI attire l'attention sur « l'efficacité intégrale du culte eucharistique » lorsqu'il précise :

Il n'y a rien d'authentiquement humain – pensées et sentiments, paroles et actes – qui ne trouve dans le sacrement de l'Eucharistie la forme appropriée pour être vécu en plénitude. Ici apparaît toute la valeur anthropologique de la nouveauté radicale apportée par le Christ dans l'Eucharistie : le culte rendu à Dieu dans l'existence humaine ne peut pas être cantonné à un moment particulier et privé, mais il tend de par sa nature à envahir chaque aspect de la réalité de la personne. Le culte agréable à Dieu devient ainsi une nouvelle façon de vivre toutes les circonstances de l'existence où toute particularité est exaltée en tant qu'elle est vécue dans la relation avec le Christ et offerte à Dieu.

– *Sacramentum Caritatis*, 71

### ----- **Sujets de Discussion** -----

1. Lisez les récits de l'Évangile traitant la Dernière Cène (Lc 22, 7-20 ; Mt 26, 17-29 ; Mc 14, 12-25). Comment l'Eucharistie que Jésus instaure à la Dernière Cène continue son œuvre salvatrice dans chaque liturgie ?
2. Comment entendez-vous l'enseignement catholique sur la présence réelle du Christ dans l'Eucharistie ? Pourquoi cet enseignement est-il important pour la vie de l'Église et la vie de foi ?
3. Quelle est la pertinence de l'Eucharistie dans votre vie quotidienne et pour votre développement spirituel ? Parlez de la nécessité de recevoir la Sainte Communion comme moyen sacramentel par lequel nous consolidons l'amitié et la communion avec le Christ et avec son Corps, l'Église.

## Références Supplémentaires

*United States Catholic Catechism for Adults (États-Unis. Catéchisme catholique pour adultes)* : Chapitre 17 – « L'Eucharistie : source et sommet de la vie chrétienne ».

*Catéchisme de l'Église Catholique*, 1322-1405 ; 1536-1589.

Benoît XVI, *Sacramentum Caritatis (Le sacrement de charité)*. Exhortation apostolique post-synodale, 22 février 2007.

## Mots à Retenir...

### *L'Eucharistie*

- « Prenez, mangez, ceci est mon corps... ceci est mon sang, le sang de l'alliance » (Mt 26, 26-28).
- A la Dernière Cène, Jésus a changé le pain et le vin en son propre Corps et Sang, et a commandé aux Apôtres de faire ce qu'Il avait fait.
- A la Messe, le Christ change, par ses prêtres, le pain et le vin en son Corps et Sang, et accomplit le sacrifice qu'Il a déjà rendu présent pour nous sur la croix.
- Recevoir dignement la communion, c'est avoir l'espoir certain de la vie éternelle ; on la reçoit dignement lorsqu'on est en état de grâce et on a foi en l'Eucharistie.
- On adore le Christ dans le Saint-Sacrement, parce qu'Il reste toujours là en tant que notre Sauveur et notre Ami.
- « La sainte Eucharistie contient tout le trésor spirituel de l'Église, à savoir le Christ Lui-même » (PO 5) ; ce sacrement est donc l'origine de toute la vie et l'activité de l'Église.

## CHAPITRE TROIS

### **Le Sacrement des ordres sacrés et le sacerdoce**

(CEC 1533-1600)

#### **Origine de la fonction sacerdotale**

Le même premier Jeudi Saint où Il institua le sacrement de l'Eucharistie, le Christ a conféré le sacerdoce aux Apôtres lorsqu'Il leur a dit : « Faites cela en mémoire de moi ».

En instituant le sacrement de l'Eucharistie, Il a créé ce qui serait une re-présentation vivante de sa propre mort et de sa propre résurrection. En même temps, Il en a chargé certains de veiller à ce que ce mystère sacré soit accompli désormais en mémoire de Lui. Ainsi les ordres sacrés ont leur origine dans la volonté du Christ et dans ses actes explicites ce premier Jeudi Saint.

Les ordres sacrés et le grand sacrifice pascal chrétien sont inséparables. Le Christ Prêtre s'est offert pour notre salut ; l'Eucharistie est la re-présentation continuée de ce sacrifice ; le sacerdoce est une participation humaine spéciale à cette œuvre divine.

Au premier jour de Pâques, le Christ ressuscité a soufflé sur ses nouveaux prêtres et leur a donné le pouvoir de pardonner les péchés : « Recevez l'Esprit-Saint. Ceux à qui vous remettrez les péchés, ils leur seront remis. Ceux à qui vous les retiendrez, ils leur seront retenus » (Jn 20, 22-23).

Le nouveau sacerdoce établi par le Christ était un « sacerdoce visible et extérieur » :

Ce sacerdoce a été institué par ce même Seigneur, notre Sauveur ; les Apôtres et leurs successeurs dans le sacerdoce ont reçu le pouvoir de consacrer, d'offrir et de distribuer son corps et son sang, ainsi que celui de remettre ou de retenir les péchés : les saintes Lettres le montrent et la tradition de l'Église l'a toujours enseigné.<sup>48</sup>

Les ordres sacrés ne tirent pas leur origine de la communauté...

... comme si c'était elle qui « appelait » ou « déléguait ». C'est en réalité un don pour cette communauté, et il [le sacerdoce] provient du Christ Lui-même, de la plénitude de son

---

<sup>48</sup> Concile de Trente, 23<sup>e</sup> session, 15 juillet 1563, *Doctrine sur le sacrement de l'Ordre*, ch. 1 (DS 1764).

sacerdoce. Cette plénitude trouve son expression dans le fait que le Christ, en rendant tous les hommes aptes à offrir le sacrifice spirituel, en appelle quelques-uns et les habilite à être ministres de son propre Sacrifice sacramentel, l'Eucharistie : à l'offrande de celle-ci concourent tous les fidèles, et en elle sont inclus tous les sacrifices spirituels du peuple de Dieu.<sup>49</sup>

Le sacrement des ordres sacrés est enraciné dans l'incarnation du Christ. Afin d'accomplir la mission que le Père lui a donnée, le Fils de Dieu est devenu homme. Son œuvre ici a culminé en sa mort, sa résurrection et son ascension. Le sacerdoce est donc fondé sur la Personne et la mission du Christ. Par le sacerdoce, Il devait continuer à rendre visible son action salvatrice.

### **Identification au Christ**

La notion de participation à la Personne et aux actions du Christ est essentielle pour l'intelligence de la manière dont l'œuvre du Christ est transmise à son Église. Il y a participation à la vie même du Christ qui est comme partagée par la grâce. Par l'ordination, un croyant est choisi d'entre les fidèles pour partager plus pleinement la mission sacerdotale du Christ.

Lorsque quelqu'un est ordonné prêtre, il devient signe de la présence et de la puissance de Dieu dans le monde. Sa consécration représente le parfait dépouillement intérieur du Christ, et préfigure aussi le jour où le royaume du Christ sera pleinement réalisé. Puisque le prêtre est intimement identifié au Christ, son sacerdoce est, d'une certaine manière, une partie permanente de son être. En termes philosophiques, le sacerdoce n'est pas seulement une fonction, mais un aspect de ce que l'on est. En termes théologiques, le sacerdoce est un don irrévocable de Dieu. « Tu es prêtre pour toujours, à la manière de Melchisédech » (Ps 110, 4)<sup>50</sup>.

Pour expliquer comment le prêtre peut avoir les mêmes fonctions que le Christ, l'Église parle du sacerdoce comme d'une identification avec le Christ au niveau le plus fondamental. En recevant les ordres, les prêtres sont « consacrés à Dieu d'une manière nouvelle », et ils deviennent « les instruments vivants du Christ Prêtre éternel » afin qu'ils puissent être capables de « poursuivre au long du temps l'action admirable par laquelle, dans sa puissance souveraine,

---

<sup>49</sup> Jean-Paul II, *Lettre aux prêtres pour le Jeudi Saint* (8 avril 1979), n° 4 (EV 6.1297).

<sup>50</sup> Dans la liturgie de l'ordination, le psaume 110, y compris le verset cité ici, est récité immédiatement après l'ordination elle-même.

Il a restauré la communauté humaine toute entière » (PO 12). La fonction sacerdotale « est conférée au moyen du sacrement particulier qui, par l'onction du Saint-Esprit, les marque d'un caractère spécial, et les configure ainsi au Christ Prêtre pour les rendre capables d'agir au nom du Christ Tête en personne » (PO 2 ; cf. LG 10).

Le pape Benoît XVI met ainsi en valeur la relation vitale entre le sacrement de l'Eucharistie et les ordres sacrés :

Le lien entre l'Ordre sacré et l'Eucharistie est visible précisément dans la Messe présidée par l'Évêque ou par le prêtre *au nom du Christ-Tête*. La doctrine de l'Église fait de l'ordination sacerdotale la condition indispensable pour la célébration valide de l'Eucharistie. ... Le prêtre est plus que jamais serviteur et il doit s'engager continuellement à être le signe qui, en tant qu'instrument docile entre les mains du Christ, renvoie à Lui.

– *Sacramentum Caritatis*, 23

Le Christ vit et agit de bien des manières dans le prêtre. L'identification du prêtre au Christ est le thème de bien des œuvres des Pères. Saint Jean Chrysostome, par exemple, dit que faire peu de cas de l'enseignement du prêtre, c'est faire peu de cas de Dieu<sup>51</sup> ; il dit aussi que la main du Christ agit par la main du prêtre et que les œuvres de guérison du Christ ne sont accomplies que par le prêtre<sup>52</sup>. Le pouvoir du prêtre comme « autre Christ » est enraciné dans sa capacité unique d'accomplir certaines actions qui sont les œuvres du Christ seul. « Quand tu vois le prêtre te présenter ce Pain consacré, ne pense pas que ce soit la main du prêtre qui te le donne. Crois que c'est Jésus-Christ même qui te tend la main »<sup>53</sup>.

L'union du prêtre au Christ est exprimée par l'exercice du pouvoir unique qui lui permet de perpétuer l'œuvre du Christ (cf. LG 10). Cette œuvre est l'œuvre essentielle des Apôtres : proclamer l'Évangile, rassembler et diriger la communauté, pardonner les péchés et oindre les malades, célébrer l'Eucharistie, exercer l'œuvre du Christ pour la rédemption de l'humanité et glorifier Dieu. En bref, ceux qui sont ordonnés au sacerdoce « participent aux fonctions de sanctification, d'enseignement et de gouvernement »<sup>54</sup>.

---

<sup>51</sup> Cf. saint Jean Chrysostome, *2<sup>e</sup> Homélie sur la Deuxième Epître à Timothée* 2 (MG 62.610).

<sup>52</sup> Cf. saint Jean Chrysostome, *Du sacerdoce* 3.6 (MG 48.643-644).

<sup>53</sup> Saint Jean Chrysostome, *50<sup>e</sup> Homélie sur Matthieu* 3 (MG 58.507-508).

<sup>54</sup> Deuxième Synode des évêques, *Le Sacerdoce ministériel* (1971) première partie, n° 4 (EV 4.1165).



## **Identification à l'œuvre du Christ**

Tout comme le Christ est maître, témoin et instrument du sacrifice sauveur, de même aussi le prêtre. La source de toute existence et de toute activité sacerdotale est le Christ. Par le prêtre, le Christ rend sa propre vie et son œuvre sacerdotale présentes ici et maintenant.

Le prêtre se différencie de tous les autres membres de l'Église précisément par la manière dont il est identifié à l'œuvre unique du Christ. L'Église note comment certains pouvoirs essentiels à la continuation de l'œuvre du Christ ont été transmis à d'autres hommes. Saint Paul était manifestement conscient d'agir par mission et mandat du Christ (cf. 2 Co 5, 18-20 ; 6, 4). Ce mandat était transmis avec l'obligation de le transmettre à nouveau ultérieurement. On trouve un avertissement : « N'impose hâtivement les mains à personne » (1 Tm 5, 22). Les deux Épîtres à Timothée et l'Épître à Tite expriment les aspects sacramentels de l'imposition des mains, et ils mettent en lumière le fait que l'ordination n'est pas seulement un appel au service de la communauté, mais une consécration.

## **Permanence du sacerdoce**

La consécration sacerdotale est telle qu'elle ne peut être perdue. Celui qui a été ordonné prêtre demeure toujours prêtre. Le sacrement des ordres sacrés touche l'être même de celui qui le reçoit : il appartient au Christ d'une manière définitive :

Cette participation particulière au sacerdoce du Christ ne disparaît aucunement même si le prêtre, pour des raisons ecclésiales ou personnelles, est dispensé ou privé de l'exercice de son ministère.<sup>55</sup>

La permanence du sacerdoce découle de la manière dont le prêtre est uni au Christ par son ordination. La mission du Christ ne sera achevée que dans la gloire du royaume de Dieu. Jusqu'à la réalisation finale du royaume, le prêtre demeure le signe vivant et la promesse de son achèvement dans la gloire.

---

<sup>55</sup> Deuxième Synode des évêques, *Le Sacerdoce ministériel* (1971) première partie, n° 5 (EV 4.1170).

Ainsi l'ordination est un « signe eschatologique », c'est-à-dire un signe qui pointe vers la venue du royaume du Christ. Le don libre que le prêtre fait de lui-même indique le jour où le royaume du Christ sera pleinement réalisé. Dans ce royaume, tous se donneront librement et irrévocablement au Christ. En acceptant les ordres sacrés, le prêtre aide à convertir la liberté humaine à Dieu en s'unissant lui-même irrévocablement au Christ dans la foi et la grâce. Le prêtre est un signe du royaume à venir et un gage de la présence salvifique du Christ.

L'Église n'a jamais cessé de scruter davantage la nature du sacerdoce ministériel, dont on constate que dès l'âge apostolique il fut communiqué d'une manière stable par un rite sacré (cf. 1 Tm 4, 14 ; 2 Tm 1, 6). Avec l'assistance du Saint-Esprit, elle reconnut ainsi d'une manière de plus en plus claire ce que Dieu avait voulu lui signifier, à savoir que ce rite donne aux ministres du sacerdoce non seulement une augmentation mais aussi une marque inamissible du Christ, un caractère qui les délègue à ces charges en les munissant d'un pouvoir approprié, dérivé du pouvoir suprême du Christ. L'existence permanente de ce caractère, dont les théologiens expliquent de diverses manières la nature, a été enseignée par le Concile de Florence et confirmée dans deux décrets du Concile de Trente. Récemment le Deuxième Concile du Vatican l'a rappelée plus d'une fois, et la deuxième Assemblée générale du Synode des évêques put à bon droit relever que l'existence du caractère sacerdotal demeurant toute la vie fait partie de la doctrine de la foi.<sup>56</sup>

Accepter l'ordination, c'est donc s'engager définitivement. Il arrive pourtant que l'Église permette à des prêtres de cesser d'exercer leur ministère. Pour des raisons sérieuses, l'Église peut les dispenser des obligations spéciales des prêtres comme celle du célibat et celle de réciter quotidiennement la Liturgie des Heures. Il peut sembler étrange à certains que l'Église puisse permettre à un prêtre de quitter son engagement sacerdotal et de s'engager dans le mariage, alors qu'elle ne permet pas à une personne malheureuse en ménage de quitter cet engagement et de se remarier. Mais les cas sont différents. L'Église peut dispenser de la loi du célibat sacerdotal parce que c'est elle-même qui a fait cette loi ; elle n'a pas le pouvoir de dispenser de l'interdiction du divorce et du remariage parce que c'est le Christ qui l'a faite. Il y a une certaine

---

<sup>56</sup> Sacrée Congrégation pour la doctrine de la foi, *Mysterium Ecclesiae* (« Déclaration en défense de la doctrine catholique de l'Église contre certaines erreurs aujourd'hui », 24 juin 1973), n° 6 (EV 4.2586). Cf. Concile de Florence, Bulle, *Exsultate Deo* (2 novembre 1439) ; Concile de Trente, 7<sup>e</sup> session, 3 mars 1547, *Décret sur les sacrements*, canon 9 (DS 1609), et 23<sup>e</sup> session, 15 juillet 1563, *Doctrine sur le sacrement de l'Ordre*, ch. 4 et canon 4 (DS 1767 et 1774) ; Deuxième Concile du Vatican, *LG* 21 et *MVP* 2 ; Deuxième Synode des évêques, *Le Sacerdoce ministériel* (1971) première partie, n° 5 (EV 4.1169).

similitude, il est vrai, entre les deux cas. Tous dans l'Église doivent donc prier pour que, même à notre époque de déracinement général, l'esprit de fidélité se développe en toute vocation.

## **Le ministère sacramentel**

Un prêtre est, d'une manière éminente, un instrument de contact sacramentel avec le Christ. Le chrétien rencontre Dieu dans les sacrements. Et c'est par le prêtre que le Christ maintient sa présence sacramentelle.

Le prêtre est appelé à agir dans la personne même du Christ<sup>57</sup>. Dans le sacrement de pénitence, il dit : « Je vous pardonne... », et dans le sacrifice eucharistique : « Ceci est mon Corps... Ceci est mon Sang... ». Dans l'onction des malades, le prêtre continue d'une manière spéciale la mission de guérison du Christ. En administrant les sacrements, le prêtre construit la communauté de foi. En amenant la vie humaine au contact de la vie divine, il continue et étend l'œuvre du Christ : établir le royaume de Dieu parmi les hommes.

### *Le sacerdoce du Christ partagé de manières différentes*

Tous les membres de l'Église ont part à une seule foi et à une seule mission. Mais la nature de la participation d'un membre à la mission dépend de sa vie sacramentelle et de son appel. Par le baptême, chaque chrétien est uni au Christ et participe à sa vie et à sa mission divines. Mais le sacrement de l'ordre fait participer à la mission du Christ d'une manière unique ; il fait de celui qui le reçoit un représentant authentique du Christ, ayant autorité et remplissant une fonction spécifique. Car le Christ, à la Dernière Cène, a institué le sacerdoce ministériel comme sacrement distinct, et le sacerdoce des ordonnés est différent et distinct du sacerdoce commun de tous les fidèles.

Le prêtre a donc un rôle distinct dans l'Église :

Le sacerdoce commun des fidèles et le sacerdoce ministériel ou hiérarchique, bien qu'il y ait entre eux une différence essentielle et non seulement de degré, sont cependant ordonnés l'un

---

<sup>57</sup> Pour une explication détaillée de l'expression « dans la personne même du Christ », cf. Jean-Paul II, Lettre à tous les évêques de l'Église sur le mystère et le culte de la Sainte Eucharistie, *Dominicae Cenae* (24 février 1980), n° 8 (EV 7.186).

à l'autre : l'un et l'autre, en effet, chacun selon son mode propre, participent de l'unique sacerdoce du Christ. Celui qui a reçu le sacerdoce ministériel jouit d'un pouvoir sacré pour former et conduire le peuple sacerdotal, pour faire, dans le rôle du Christ, le sacrifice eucharistique et l'offrir à Dieu au nom du peuple tout entier ; les fidèles, eux, de par le sacerdoce royal qui est le leur, concourent à l'offrande de l'Eucharistie et exercent leur sacerdoce par la réception des sacrements, la prière et l'action de grâces, le témoignage d'une vie sainte, et par leur renoncement et leur charité effective.

– LG 10

Saint Paul indique que l'Esprit-Saint est la source de la division du travail dans l'Église, et que les ministères sont bien distincts (cf. 1 Co 12, 4-11 ; Rm 12, 4-8). La division du travail suit un dessein établi par Dieu. Certains sont appelés à être prêtres, d'autres à servir dans d'autres fonctions – et tous sont appelés à construire l'Église du Christ (cf. 1 Co 12, 27-31).

### *Les ministères dans l'Église*

Toute mission dans l'Église s'enracine dans le premier envoi des Apôtres par le Christ, pour enseigner sa voie à tous les hommes (cf. Mt 28, 19 ; Mc 3, 14). Tous les chrétiens participent à cette tâche.

A l'intérieur de l'Église, certains membres doivent être choisis pour des fonctions particulières. Ceci est nécessaire dans toute organisation. C'est par le choix et l'ordination de certains membres que l'œuvre sacerdotale du Christ se poursuit. Comme tous les baptisés, ces membres – évêques, prêtres, diacres – participent à la mission du Christ. Parce qu'ils sont mis à part d'une manière unique, ils sont nommés pour participer d'une manière spéciale à l'œuvre du Christ.

L'Esprit-Saint utilise tous les ministères afin de construire l'Église comme communauté de réconciliation pour la gloire de Dieu et le salut des hommes (cf. Ep 4, 11-13). Dans le Nouveau Testament, les actions ministérielles sont diverses, et les fonctions et les titres ne sont pas tous définis avec précision. Mais apparaissent de façon plus explicite la proclamation de la parole de Dieu, la défense de la doctrine, le soin du troupeau et le témoignage de la vie chrétienne. Déjà, à l'époque des Épîtres à Timothée et à Tite et de la première Épître de saint Pierre, certaines fonctions ministérielles se laissent discerner plus clairement. Ceci suggère qu'à mesure que l'Église mûrissait, certaines fonctions, vu leur importance, ont été réservées à des responsables spécifiques de la communauté. Nous pouvons déjà voir dans ce fait des éléments qui demeurent

au cœur de ce que nous appelons aujourd'hui « ordination ». L'imposition des mains par un évêque marque du sceau du sacerdoce ministériel. Ce rite, dans son essence, se trouve dans l'Écriture.

## **Le Nouveau Testament et aujourd'hui**

Dans l'Église aujourd'hui, le sacrement de l'ordre a trois degrés hiérarchiques, ou ordres : évêques, prêtres, diacres. De tels offices étaient distincts dans la jeune Église, comme nous l'apprenons par les écrits des premiers Pères de l'Église<sup>58</sup>. Dans le Nouveau Testament lui-même, on mentionne fréquemment des évêques (« surveillants »), des prêtres (« anciens »), et des diacres (cf. par ex. Ph 1, 1 ; Tt 1, 5-7). Mais les mots grecs pour *évêque* et *prêtre* semblent avoir été parfois utilisés de manière interchangeable. Il n'est pas absolument évident, d'après le Nouveau Testament, qu'en ordonnant leurs premiers associés au sacerdoce ministériel, les Apôtres aient distingué l'office de prêtre de celui d'évêque. Il est possible que la distinction des ordres soit apparue à mesure que l'Église se développait et qu'il devenait utile d'avoir, non seulement des ministres jouissant de la plénitude du sacerdoce sacramentel, c'est-à-dire des évêques, mais aussi des ministres qui les assisteraient en possédant une participation réelle mais plus limitée au même. Mais les trois ordres d'évêque, de prêtre et de diacre sont apparus dans l'Église primitive et ont continué depuis dans l'Église.

Il est bien clair, d'après le Nouveau Testament, que le Christ a choisis des chefs pour son Église et leur a donné les pouvoirs d'enseigner, de régir, et de sanctifier. Il est vrai que les Apôtres avaient des dons et des devoirs particuliers attachés à leur vocation personnelle unique de compagnons du Christ et de fondement sur lequel l'Église a été construite dès le commencement. Mais ils avaient d'autres fonctions qui, selon la volonté du Christ, et en accord avec la conduite constante de son Esprit, devaient se transmettre dans l'Église.

Le ministère du pardon des péchés (cf. Jn 20, 21-23), comme aussi l'offrande du sacrifice eucharistique, devaient continuer dans l'Église. Divers pouvoirs, que Dieu seul pouvait donner

---

<sup>58</sup> Cf. par ex. saint Ignace d'Antioche, *Epistula ad Magnesios* 6.1 (MG 5.668 = ACW 1.70-71) et *Epistula ad Trallianos* 3.1 (MG 5.667 = ACW 1.76).

aux hommes, devaient continuer dans l'Église. Dans l'Épître à Tite, ce compagnon e saint Paul qui avait été chargé d'une église locale s'entend dire :

Si je t'ai laissé en Crète, c'est pour que tu y achèves l'organisation et que tu établisses dans chaque ville des anciens, suivant mes instructions...

– Tt 1, 5

Au cours de leurs voyages missionnaires, Paul et son collaborateur « désignèrent des anciens... dans chaque église » (Ac 14, 23). Le mot grec que nous traduisons « ancien » est *presbytre*, dont est dérivée l'appellation courante de « prêtre ».

A mesure que l'Église se développait, des hommes continuaient à réaliser des choses divines, des choses que les hommes ne peuvent faire qu'avec l'autorité de Dieu. L'Église enseignait que le Christ avait appelé des hommes pour faire ces choses, parce qu'Il avait choisi des apôtres et les avait envoyés pour une mission qui devait durer jusqu'à son retour. Ceux que les Apôtres choisirent pour continuer leur œuvre furent confirmés dans leur fonction par le Christ et l'Esprit-Saint. A ceux qui avaient été ainsi nommés pour régir l'Église d'Asie Mineure, saint Paul pouvait dire : « Prenez soin de vous-mêmes et de tout le troupeau dont l'Esprit-Saint vous a établis les gardiens » (Ac 20, 28).

Ainsi, c'est une partie essentielle de la foi de l'Église qu'il y ait une continuité dans la mission. Comme le Christ a envoyé les Apôtres, ainsi les Apôtres ont choisi en son nom des associés et des successeurs, et eux, à leur tour, ont imposé les mains au nom du Christ. Par la conduite de l'Esprit du Christ, le sacerdoce hiérarchique est apparu dans l'Église, et il continue selon sa volonté (cf. *LG* 18-22).

Les ordres se trouvent dans leur plénitude chez les évêques, d'une manière secondaire chez les prêtres, et enfin dans le diaconat.

Les évêques jouissent, en effet, de la plénitude du sacrement de l'ordre ; c'est d'eux que, dans l'exercice de leur pouvoir, dépendent et les prêtres et les diacres ; les premiers ont été, eux aussi, consacrés véritables prêtres du Nouveau Testament pour être de prudents collaborateurs de l'ordre épiscopal ; les seconds, ordonnés en vue du ministère, servent le peuple de Dieu en communion avec l'évêque et son presbyterium. C'est pourquoi les évêques sont les principaux dispensateurs des mystères de Dieu, comme ils sont les organisateurs, les promoteurs et les gardiens de toute la vie liturgique dans l'Église qui leur est confiée. (*CPE* 15 ; *MVP* 2)

### *Les évêques et la succession apostolique*

Les évêques sont successeurs des Apôtres. Par la volonté du Christ, ils continuent une tâche d'abord accomplie par les Apôtres, et ils sont toujours nécessaires dans l'Église. La succession apostolique est donc une réalité qui se trouve chez les évêques, dont la mission remonte jusqu'aux Apôtres et au Christ.

La mission confiée par Jésus aux Apôtres doit durer jusqu'à la fin des siècles (cf. Mt 28, 20), car l'Évangile qu'ils sont chargés de transmettre est la vie pour l'Église de tout temps. C'est bien pourquoi les Apôtres ont pris soin de se donner des successeurs, de telle sorte que, comme l'atteste saint Irénée, la tradition apostolique soit manifestée et conservée au long des siècles.<sup>59</sup>

Au troisième siècle, cela a été résumé ainsi par le théologien Tertullien : « [la doctrine] est celle que l'Église a reçu des Apôtres, les Apôtres de Jésus-Christ, Jésus-Christ de Dieu »<sup>60</sup>.

Le caractère incarné de l'Église exige que les pouvoirs du Christ soient transmis par des individus, et non simplement par « l'Église » en quelque sens abstrait. La transmission du pouvoir sacré dans l'Église reflète la réalité de l'incarnation et exige que des individus réels et vivants dans l'Église soient porteurs du pouvoir du Christ.

Certes, des influences historiques, culturelles ou sociales, ont formé le style dans lequel s'est exprimée la fonction sacerdotale dans l'Église. Lorsque l'Église définit le sacerdoce comme un partage de la mission salvatrice du Christ, elle fait abstraction de ces variations historiques. Mais il y aura de ces différences accidentelles. Le principe d'incarnation exige que toute mission soit revêtue des vêtements du jour. L'acceptation par le Christ de la condition humaine donne à l'Église l'exemple à suivre.

Les évêques sont pour l'Église aujourd'hui ce que les Apôtres étaient pour la communauté chrétienne primitive. Les évêques sont ordonnés pour être le centre de rayonnement de l'Église locale et sa source d'unité. Cette unité apparaît surtout lorsqu'ils offrent le sacrifice eucharistique au milieu de leurs prêtres et de leur peuple. Les évêques ne sont ordonnés que par d'autres

---

<sup>59</sup> Jean-Paul II, Exhortation apostolique *Pastores Gregis* (16 octobre 2003), n° 6. Cf. *Adv. Haer.* III, 2, 2; 3, 1: PG 7, 847-848.

<sup>60</sup> Tertullien, *De Praescriptione Haereticorum*, XXI, 4.

évêques (cf. *LG* 21) ; une tradition vénérable et ancienne de l'Église leur réserve aussi l'ordination des prêtres et des diacres. Les évêques sont aussi les ministres ordinaires du sacrement de confirmation et – comme source et signe de l'unité de la communauté chrétienne au niveau local – ils sont les liturgistes officiels et authentiques qui règlent le culte, et les principaux enseignants dans leur diocèse.

La mission divine confiée par le Christ aux Apôtres est destinée à durer jusqu'à la fin des siècles (cf. Mt 28, 20)... De même que la charge confiée personnellement par le Seigneur à Pierre, le premier des Apôtres, et destinée à être transmise à ses successeurs, constitue une charge permanente, permanente est également la charge confiée aux Apôtres d'être les pasteurs de l'Église, charge dont l'ordre sacré des évêques doit assurer la pérennité.

– *LG* 20

L'Église enseigne « que les évêques, en vertu de l'institution divine, succèdent aux Apôtres comme pasteurs de l'Église, en sorte que, qui les écoute, écoute le Christ, qui les rejette, rejette le Christ et Celui qui a envoyé le Christ (cf. Lc 10, 16) » (*LG* 20).

### ***Les prêtres***

Les évêques partagent leur sacerdoce avec d'autres :

[Les prêtres,] configurés au Christ, prêtre souverain et éternel, associés au sacerdoce des évêques, sont consacrés prêtres de la Nouvelle Alliance, pour annoncer l'Évangile, pour être les pasteurs du peuple de Dieu et pour célébrer le culte divin, surtout en offrant le sacrifice du Seigneur.<sup>61</sup>

Les prêtres sont ordonnés pour continuer l'action salvatrice du Christ dans et par les sacrements. Le prêtre rassemble les fidèles pour le sacrifice eucharistique que seul il peut offrir en la personne et à la place du Christ. Il pardonne les péchés dans le sacrement de pénitence, agissant de nouveau au nom et en la personne du Seigneur. Ses autres fonctions spécifiquement sacerdotales sont la prédication, la prière pour l'Église, l'onction des malades et le développement dans les hommes de la vie divine reçue au baptême, par l'administration des autres sacrements (cf. *PO* 2).

---

<sup>61</sup> Pontifical Romain, *Rite de l'ordination des prêtres*, n° 14.



Le sacerdoce doit être considéré par rapport au Christ et à son Église. C'est l'Église qui a la responsabilité primordiale de continuer le travail du Christ. Chaque évêque chargé d'une église locale est responsable de la vie sacramentelle de son troupeau. Il est chargé d'une certaine partie de l'Église, habituellement un diocèse, et il a l'obligation de veiller à ce que la foi et l'ordre chrétiens soient maintenus. En chargeant d'autres personnes de l'aider, il leur donne le droit d'exercer les ordres qu'ils ont reçus. Quand un prêtre reçoit ce droit, on dit qu'il « reçoit les pouvoirs ». Par son ordination, un prêtre devient le ministre propre des sacrements. Mais pour accomplir un travail sacerdotal, surtout pour confesser et pour prêcher, il doit aussi recevoir la permission de l'évêque de la région où il doit exercer sa fonction.

### *Les femmes dans le ministère*

La présence des saintes a toujours été une bénédiction pour l'Église ; le service des femmes dans l'Église a enrichi la communauté chrétienne depuis les temps les plus reculés. Un certain nombre de femmes ont servi Jésus dans son ministère (cf. Lc 8, 1-3) et Marie, sa Mère, a partagé l'œuvre salvatrice de Jésus plus intimement que toute autre personne humaine. Les femmes ont pris part à la vie de l'Église de mille manières et combien nécessaires : dans l'enseignement, le soin des malades et des pauvres, dans l'administration et dans d'autres domaines.

Mais jamais on n'a ordonné de femmes prêtres ou évêques dans l'Église. Même la bienheureuse Vierge, dont le rôle dans l'Église est le plus sublime qui soit, n'a pas été appelée à un office sacerdotal. L'Église a enseigné par le passé que seuls les hommes baptisés peuvent être validement ordonnés. Elle n'a jamais « admis que les femmes puissent recevoir validement l'ordination presbytérale ou épiscopale »<sup>62</sup>, et « cette norme, s'appuyant sur l'exemple du Christ, est suivie parce qu'elle est considérée comme conforme au dessein de Dieu pour son Église »<sup>63</sup>.

Le sacrement de l'ordre n'a pas pour but d'être un moyen d'enrichissement pour celui qui le reçoit, mais il existe pour le bien de la communauté ecclésiale. L'Église a le devoir d'appeler aux ordres ceux-là – et ceux-là seuls – qu'elle juge convenir au bien de la famille de foi, en accord avec la volonté du Christ.

Le 22 mai 1994, le pape Jean-Paul II écrivait :

---

<sup>62</sup> Sacrée Congrégation pour la doctrine de la foi, *Déclaration sur la question de l'admission des femmes au sacerdoce ministériel* (15 octobre 1976), n° 1 (EV 5.2115). Cf. aussi *Code de Droit Canonique*, canon 1024.

<sup>63</sup> Sacrée Congrégation pour la doctrine de la foi, *Déclaration sur la question de l'admission des femmes au sacerdoce ministériel* (15 octobre 1976), n° 4 (EV 5.2131).

... afin qu'il ne subsiste aucun doute sur une question de grande importance qui concerne la constitution divine elle-même de l'Église, je déclare, en vertu de ma mission de confirmer mes frères (cf. Lc 22, 32), que l'Église n'a en aucune manière le pouvoir de conférer l'ordination sacerdotale à des femmes et que cette position doit être définitivement tenue par tous les fidèles de l'Église.<sup>64</sup>

### ***Les diacres***

On fait traditionnellement remonter le diaconat aux Apôtres et à une époque où la toute jeune Église avait besoin d'un ministère plus étendu ;

« Cherchez plutôt parmi vous, frères, sept hommes de bonne réputation, remplis d'Esprit et de sagesse, et nous les chargerons de cette fonction... » On les présenta aux Apôtres, on pria et on leur imposa les mains.

– Ac 6, 3. 6

L'existence du diaconat comme office distinct dans l'Église est souvent mentionnée dans l'Écriture (cf. Ph 1, 1 ; 1 Tm 3, 8-13) et elle est confirmée par le témoignage des premiers Pères<sup>65</sup>. Comme l'épiscopat et la prêtrise, le diaconat est un ordre sacramentel d'institution divine<sup>66</sup> ; il a une place définitive dans l'Église du Christ.

Le titre de « diacre » vient d'un mot grec qui signifie « service ». Le diacre est au service de l'Église. Déjà, du temps des Apôtres, est suggérée l'importance du ministère diaconal. Les diacres servent à table, notamment à la table du repas eucharistique. Ils sont ministres de la charité de l'Église (cf. Ac 6, 1-4). Ils sont témoins de la foi et la défendent. Ainsi le diacre saint Etienne est devenu le premier martyr chrétien ; il proclama la foi avec une éloquence courageuse et un amour qui pardonne, avant d'être mis à mort (cf. Ac 7). De plus les diacres prennent part à la tâche d'évangélisation de l'Église, comme le diacre Philippe l'a fait à Samarie (cf. Ac 8, 4-13).

Dans les premiers siècles de l'Église, l'office de diacre était permanent et d'une grande importance dans la communauté. Il y eut un déclin progressif de l'étendue de son ministère et de son influence. Finalement, il devint dans l'Église occidentale un ordre qui n'était exercé que

---

<sup>64</sup> Jean-Paul II, Lettre apostolique, *Ordinatio Sacerdotalis* (22 mai 1994) (EV 14.732-740).

<sup>65</sup> Cf. saint Justin martyr, *Apologie* 1.65 (MG 6.428 = ACW 56.65); saint Ignace d'Antioche, *Epistula ad Philadelphenses* 4 (MG 3.700 = ACW 1.87).

<sup>66</sup> Cf. Concile de Trente, 23<sup>e</sup> session, 15 juillet 1563, *Doctrine sur le sacrement de l'Ordre*, ch. 2-3 (DS 1765-1766).

temporairement, une fonction remplie par celui qui allait devenir prêtre peu de temps après. Le Deuxième Concile du Vatican a demandé un retour au diaconat permanent (cf. *LG 29*), afin que cette antique vocation au service puisse de nouveau briller dans l'Église.

L'Église latine a décidé, à notre époque, de permettre à des hommes mariés de devenir diacres. Un des effets de cette décision a été que beaucoup de paroisses ont pu être prises en main par un diacre choisi dans la famille paroissiale elle-même. Néanmoins, le célibat demeure attaché aux ordres sacrés conformément au témoignage d'une tradition antique. Quiconque accepte la fonction de diacre permanent promet, au nom du Christ, s'il est célibataire, de ne pas se marier ; et s'il est déjà marié, il s'engage à ne pas se remarier si sa femme meurt avant lui.

Les anciennes fonctions diaconales demeurent dans l'Église d'aujourd'hui, mais il faut y ajouter d'autres tâches propres à notre temps. Le diacre a une fonction d'assistance au cours de la liturgie, il distribue la communion et il baptise. Il proclame l'Évangile et prêche. Les diacres sont invités à rendre service dans de nombreuses tâches de l'Église : dans la catéchèse, dans le soin des pauvres et dans le ministère auprès des malades (bien que ce soit la tâche du prêtre d'administrer la pénitence et d'oindre les malades). C'est l'office du diacre d'assister l'évêque et le prêtre dans toutes les tâches qui touchent au soin du troupeau du Christ.

### **La vocation et les qualités sacerdotales**

Seuls ceux qui sont appelés par le Christ peuvent recevoir le sacerdoce. Le Christ adresse son appel, ou vocation, à ceux qu'Il désire. Il y a des « signes » de vocation tels que la santé, les capacités intellectuelles et la force de caractère exigées pour le sacerdoce, et en outre l'intime désir d'accomplir une œuvre sacerdotale pour la gloire de Dieu et le salut des hommes. Mais chacun ne peut qu'offrir son service à l'Église. L'inclination intérieure doit être confirmée par l'appel de l'Église qui a la responsabilité de confirmer la réalité de la vocation et, au nom du Christ, d'ordonner ceux qui sont choisis. Le choix est toujours celui du Christ. « Ce n'est pas vous qui m'avez choisi, c'est moi qui vous ai choisis » (Jn 15, 16)<sup>67</sup>.

---

<sup>67</sup> Pie XII, Constitution apostolique, *Sedes Sapientiae* (31 mai 1956).

Personne ne peut exiger l'ordination. L'imposition des mains dans le sacrement de l'ordre n'est pas une reconnaissance du mérite ou une réponse à une préférence personnelle. C'est la reconnaissance de l'appel spécial de Dieu et du rôle unique de l'Église dans le salut.

Une vocation sacerdotale est un appel à un état de vie qui exige que l'on serve Dieu pour le bien spirituel d'autrui. L'ordination n'est pas une simple cérémonie qui sert à désigner quelqu'un pour une profession ou une position particulière dans l'Église. C'est un sacrement qui donne non seulement les pouvoirs d'administrer les sacrements et de prêcher la parole de Dieu, mais aussi la grâce qui permet d'exercer ces pouvoirs d'une manière sanctifiante. Le sacrement confère une grâce d'état spéciale.

Celui qui accepte l'appel à servir comme prêtre doit se préparer à accomplir les tâches sacerdotales. Comme les professions séculières, le sacerdoce exige des aptitudes naturelles de corps et d'esprit. Celui qui se sent appelé devrait aussi prendre conscience des qualités, surtout spirituelles, qu'il doit développer et maintenir. Modelée sur l'exemple du Grand Prêtre, sa vie doit être une vie de prière, d'humilité et d'étude. De plus, un prêtre renonce au foyer et à la vie familiale, parce qu'il a trouvé une joie plus haute dans le dévouement à l'œuvre de Dieu, dans le labeur pour le salut des hommes.

### *Le célibat*

A propos des sacrifices qui se présentent à ceux qui Le suivent, le Christ parla de ceux qui renonceraient à leur femme et à leur foyer pour l'Évangile (cf. Mt 19, 29). Dès les premiers jours de l'Église, il y eut des prêtres célibataires, c'est-à-dire qui ne se marièrent pas, afin de pouvoir donner leur cœur et leur vie encore plus totalement et sans partage au service du Christ (cf. 1 Co 7, 32-35) ; 9-5). Des pratiques différentes se développèrent dans différentes parties de l'Église. Dans l'Église orientale, la coutume permettait l'ordination d'hommes mariés ; en Occident, la pratique s'établit de n'ordonner que ceux qui se sentaient capables de vivre dans le célibat pour le Christ, et qui le désiraient. Pas plus en Orient qu'en Occident, il n'était permis à un homme de se marier après avoir reçu les ordres sacrés.

L'Église estime le célibat pour de nombreuses raisons. Il rend le prêtre plus semblable au Christ. Saint Paul a noté qu'il donne une grande liberté au service du Christ et approfondit l'attachement personnel qu'on a pour Lui (cf. 1 Co 7, 32-35). De plus, l'Église désire que les prêtres qui prêchent le devoir de porter la croix et d'obéir aux commandements de Dieu, même

dans les circonstances les plus difficiles, vivent de telle manière qu'il soit évident qu'ils font de grands sacrifices personnels pour l'Évangile. Le célibat sacerdotal a été aussi appelé un signe eschatologique, un signe qui pointe vers la vie éternelle, car quelqu'un qui vit en célibataire dans le monde vit selon un style approprié à la réalité de la vie future, où il n'y aura pas de mariage (cf. Mc 12, 25), et manifeste ainsi sa foi en la vie éternelle.

Au cours des années récentes, beaucoup ont insisté pour que l'Église occidentale abandonne son attachement au célibat des prêtres, soit pour permettre l'ordination d'hommes mariés, soit pour permettre à des hommes déjà ordonnés de se marier. Cette question a été discutée longuement au deuxième Synode des évêques (1971), qui a conclu que « la loi du célibat sacerdotal en vigueur dans l'Église latine doit être intégralement maintenue »<sup>68</sup>. Cette conclusion a été confirmée par le Saint-Père<sup>69</sup>.

Il est certain qu'aucun droit humain n'est violé par l'exigence du célibat pour les prêtres, car on n'oblige personne à devenir prêtre. Il est juste que l'Église garde la pratique si recommandée par des saints au cours des siècles, pratique qui est un si puissant soutien pour la foi du peuple catholique, et qu'elle continue à n'appeler au sacerdoce que ceux qui estiment pouvoir s'engager en toute liberté à vivre dans le célibat pour le royaume.

Après la réunion de la onzième assemblée générale ordinaire du Synodes des Evêques (2005), le pape Benoît XVI a réaffirmé la beauté et l'importance d'une vie sacerdotale vécue dans le célibat comme signe exprimant le don de soi total et exclusif au Christ et à l'Église :

Il n'est pas suffisant de comprendre le célibat sacerdotal en termes purement fonctionnels. En réalité, il est une conformation particulière au style de vie du Christ lui-même. Ce choix est avant tout sponsal ; il est identification au cœur du Christ Epoux, qui donne sa vie pour son Épouse. ... Le célibat sacerdotal vécu avec maturité, joie et dévouement est une très grande bénédiction pour l'Église et pour la société elle-même.

– *Sacramentum Caritatis*, 24

L'Église a le pouvoir de relâcher l'exigence du célibat si elle le juge opportun, mais cette exigence n'est pas arbitraire. Le message du Nouveau Testament et l'expérience de l'Église ont montré combien ce charisme vécu par ses prêtres a été fructueux pour le peuple de Dieu.

---

<sup>68</sup> Deuxième Synode des évêques, *Le Sacerdoce ministériel* (1971), Deuxième partie, n° 4 (EV 4.1219).

<sup>69</sup> Cf. Rescrit de l'audience donnée par le Saint-Père au Cardinal Secrétaire d'Etat, 30 novembre 1971, (EV 4.1134).

### ***La vie de prière***

Le prêtre doit être un homme de prière. Au jour de l'ordination, le candidat reçoit l'obligation spéciale de réciter quotidiennement la Liturgie des Heures. L'Église confie ainsi à ses prêtres un ministère de louange, d'adoration, de demande et d'action de grâces. Ils sont une « voix » de l'Église, demandant à notre Père céleste de bénir le monde entier.

La méditation et la réflexion sur l'identité et l'idéal sacerdotaux doivent faire partie de la vie de tous les prêtres. Sans de profondes convictions spirituelles, sans un esprit de prière et de sacrifice, il ne peut conduire à Dieu le troupeau confié à ses soins. Un prêtre, appelé à être toujours un homme de Dieu, doit interpréter les problèmes du monde et de ses paroissiens à la lumière des réalités spirituelles.

### ***Le témoignage***

L'identification du prêtre au Christ n'est évidemment pas limitée à l'administration des sacrements en son nom. La mission du prêtre est aussi d'annoncer le Christ au monde et de s'employer activement à l'achèvement de l'œuvre du Christ dans le monde. Au nom du Christ, il doit servir la parole de Dieu, témoignant et évangélisant en son nom, conduire la communauté chrétienne et construire l'unité chrétienne.

Toutes les tâches du prêtre sont des aspects divers d'un même ministère qui forme un tout. Prêcher le message du Christ, rendre son œuvre de salut présente par les sacrements, et construire la communauté en son nom, tout cela doit faire partie de son ministère. Les prêtres doivent accomplir toute la mission que le Christ leur a confiée.

### ***Service d'autorité***

Pour réaliser l'unité, le prêtre a autorité. L'évangélisation et la vie sacramentelle exigent une *diaconia* (service) d'autorité. L'Église est le milieu dans lequel s'exerce cette autorité sacerdotale, et le bien de l'Église limite et guide cet exercice. L'autorité sacerdotale doit toujours œuvrer, en harmonie avec le dessein de l'Église, pour le bien spirituel des hommes et leur unité dans l'Église.

L'exercice de la *diaconia* d'autorité se divise en deux parties : l'enseignement de la vérité avec autorité, la direction de la communauté dans le chemin de l'unité. Le premier exercice exige que le prêtre interprète la parole de Dieu pour son peuple avec autorité, de manière adaptée

à son époque. Le second est centré sur la mission qu'a le prêtre de maintenir et de construire la communauté chrétienne, agissant avec l'autorité qui vient du désir exprimé par le Christ que tous soient un (cf. Jn 17, 11).

La nature de l'autorité du prêtre pour l'édification de la communauté est conditionnée par la nature de la communauté de foi que le prêtre entreprend de confirmer et de construire.

La mission propre du prêtre, comme celle de l'Église, celle que le Christ lui a confiée, n'est pas d'ordre politique, économique ou social, mais religieux (cf. GS 42) ; et pourtant, dans la ligne de son ministère, il peut apporter beaucoup à l'instauration d'un ordre temporel plus juste, là surtout où les problèmes humains dus à l'injustice ou l'oppression sont plus graves, en gardant cependant toujours la communion ecclésiale et en répudiant la violence, aussi bien en parole qu'en acte, comme non évangélique.<sup>70</sup>

### **Le prêtre et la politique**

Le témoignage du prêtre touchera toujours à l'ordre politique, social, culturel et économique. Son message doit atteindre les hommes où ils sont. La question est de savoir comment il doit présenter son témoignage.

L'œuvre du prêtre doit avoir un impact sur la vie sociale et politique de la communauté. Le prêtre est à la fois membre de la communauté politique et porte-parole de quelques-uns de ses principes les plus chers. Dans sa prédication et en d'autres situations, il doit manifester les impératifs moraux contenus dans le message évangélique et qui concernent l'ordre social. Comme tous les chrétiens, le prêtre a la responsabilité d'aider à rendre juste la communauté politique.

Mais les moyens qu'un prêtre utilisera sont généralement différents de ceux qui conviennent aux laïcs, dont le rôle plus immédiat est de sanctifier les structures terrestres. L'étendue de l'engagement des prêtres dans l'activité politique séculière doit être limitée et guidée par le jugement de leurs évêques<sup>71</sup>. De même, s'il est vrai que les prêtres doivent rappeler aux chrétiens leurs obligations sociales, ils n'ont pas le droit d'abuser de leur rôle de prédicateurs en insistant sur une option politique, sociale ou économique particulière, là où il existe plusieurs options en harmonie avec l'Évangile<sup>72</sup>.

---

<sup>70</sup> Deuxième Synode des évêques, *Le Sacerdoce ministériel* (1971), Première partie, n° 7 (EV 4.1175).

<sup>71</sup> Cf. Deuxième Synode des évêques, *Le Sacerdoce ministériel* (1971), Deuxième partie, n° 2 (EV 4.1192).

<sup>72</sup> Ibid. (EV 4.1195-1197).

### *Proclamer l'Évangile*

Un prêtre doit constamment annoncer la venue et la présence du royaume de Dieu parmi les hommes. Il doit transmettre à d'autres, en paroles et en action, la Bonne Nouvelle qu'il a reçue. Le témoignage sacerdotal est rendu dans l'Église. Il participe à l'authenticité du témoignage de l'Église car, par l'évêque, un prêtre partage l'appel de l'Église à répandre le message.

Le premier « témoignage » du prêtre est de proclamer l'Évangile. En acceptant cette tâche et en l'accomplissant, le prêtre participe à la mission du Christ comme Vérité, Lumière du monde. Il amène ainsi les hommes à la foi, qui leur est nécessaire pour atteindre Dieu. Le prêtre comme témoin est le « garant » de l'Évangile<sup>73</sup>.

Il y a une forte tradition patristique concernant le témoignage. Saint Cyprien écrit que les prêtres doivent témoigner du Christ dans leurs paroles et dans leurs actions afin que d'autres puissent arriver à voir et à connaître le Christ<sup>74</sup>. Saint Jean Chrysostome remarque que le témoignage sacerdotal doit être « zélé » afin d'être efficace ; il souligne aussi la nature exclusive de l'œuvre du prêtre puisqu'il se dévoue expressément au salut éternel d'autrui<sup>75</sup>. Saint Grégoire le Grand traite des dangers qui surgissent lorsqu'un prêtre consacre son temps et ses énergies à des activités autres que le soin des fidèles et les œuvres de l'Église ; au sujet de l'engagement politique d'un prêtre, il fait remarquer qu'il laisse « son troupeau sans pasteur » et met les fidèles dans une position où ils « ne peuvent saisir la lumière de la vérité, car l'esprit de leur pasteur est occupé par les soucis de ce monde »<sup>76</sup>.

La fonction du témoin est indispensable à la foi. Les hommes n'apprendront pas à connaître le royaume, à moins que d'autres ne leur en parlent ; les hommes doivent entendre parler de la grâce, de la rédemption et de la vie éternelle, pour pouvoir les connaître.

Le prêtre doit donc rendre témoignage, non seulement à la Personne de Jésus-Christ, mais au contenu de la foi, portant la parole de vie à ceux qui sont appelés à croire, et n'ont pas d'autre moyen d'y parvenir, et témoignant de la vérité en paroles et en actes.

Sous cet aspect, le sacerdoce du prêtre reflète l'œuvre du Christ. Jésus, parlant de son rôle de témoin du Père, a dit qu'Il ne faisait rien de sa propre autorité, mais ne disait que ce que le Père Lui avait enseigné (cf. Jn 8, 28). Le prêtre, comme témoin, doit enregistrer le message et lui

---

<sup>73</sup> Ibid., Première partie, n° 4 (EV 4.1167).

<sup>74</sup> Cf. saint Cyprien, *Epistula* 63.14 (ML 4.385-386 = ACW 46.105f.).

<sup>75</sup> Cf. saint Jean Chrysostome, *Homilia* 86 in *Ioannem* 4 (MG 59.471-472).

<sup>76</sup> Saint Grégoire le Grand, *Regula Pastoralis* 2.7 (ML 77.39 = ACW 11.68-74).



rester fidèle, le transmettant tel qu'il est. La mission demeure la même : témoigner de la vérité de Dieu telle qu'elle a été révélée, afin que, par la vérité, tous aient la vie.

#### ----- **Sujets de Discussion** -----

1. Quel est le rapport entre le sacrement des ordres sacrés et l'Incarnation de Jésus Christ dans ce monde. Pourquoi est-ce que le sacrement des ordres sacrés est essentiel dans la vie sacramentelle de l'Église ?
2. Comment est-ce que le sacerdoce sacramentel est une participation unique au sacerdoce de Jésus ? Parlez des diverses façons par lesquelles le prêtre devient le signe de la présence de Dieu et de sa puissance dans le monde.
3. Discutez de l'importance de chacune des qualités sacerdotales traitées dans ce chapitre. Nommez quelques façons concrètes dont les prêtres et les laïcs s'entraident pour le bien commun de l'Église et du monde.

#### **Références Supplémentaires**

*United States Catholic Catechism for Adults (États-Unis. Catéchisme catholique pour adultes)* : Chapitre 20 – « Les ordres sacrés ».

*Catéchisme de l'Église Catholique*, 1533-1600.

Benoît XVI, *Sacramentum Caritatis (Le sacrement de charité)*. Exhortation apostolique post-synodale, 22 février 2007.

#### **Mots à Retenir...**

##### ***Les ordres sacrés***

- Le Christ a institué le sacrement des ordres sacrés afin de pouvoir, par ses évêques et ses prêtres, garder la présence eucharistique dans l'Église, et nous conférer ses dons salvateurs.
- Les ordres sacrés sont conférés par l'impositions des mains des évêques, qui sont les successeurs des Apôtres.

- Seulement les prêtres validement ordonnés peuvent offrir la Messe et célébrer les sacrements que le Christ a réservé à leur ministère.
- Le sacerdoce appartient au Christ, et seulement ceux qui sont appelés par Lui devraient chercher le sacerdoce ; l'appel du Christ se manifeste par des qualités intérieures et par l'invitation d'un évêque appelant aux ordres ceux qui sont choisis.
- Les ordres sont conférés à des degrés variables : le sacerdoce dans sa plénitude se trouve chez les évêques ; les prêtres ont surtout la mission de célébrer la Messe, de pardonner les péchés et de prêcher ; les diacres reçoivent l'autorité de proclamer la Parole et de rendre service.

## CHAPITRE QUATRE

### **Le Sacrement de l'initiation : le baptême**

(CEC 1212-1314)

Trois des sacrements – le baptême, la confirmation et l'Eucharistie – ont trait à l'initiation chrétienne : « Les trois sacrements de l'initiation chrétienne s'enchaînent pour conduire à leur parfaite stature les fidèles qui exercent, pour leur part, dans l'Église et dans le monde, la mission qui est celle de tout le peuple chrétien »<sup>77</sup>.

Le pape Benoît XVI nous enseigne dans *Sacramentum Caritatis* :

Il ne faut jamais oublier que nous sommes baptisés et confirmés en vue de l'Eucharistie. Le sacrement du Baptême, par lequel nous avons été conformés au Christ, incorporés à l'Église et établis fils de Dieu, constitue la porte d'entrée à tous les sacrements. ... c'est la participation au Sacrifice eucharistique qui perfectionne en nous ce qui est donné dans le Baptême. (17)

L'Eucharistie, qui est le centre de toute la vie sacramentelle, a été traitée longuement dans un chapitre précédent. Dans ce chapitre, nous parlerons du sacrement de baptême.

#### **L'histoire du salut et le baptême**

On ne peut mieux aborder le sacrement de baptême que par la liturgie de la Vigile pascale, qui est le chef-d'œuvre du grand art avec lequel l'Église enseigne dans la liturgie et la catéchèse. Ce rite relève de la plus haute pédagogie religieuse. Il va au-delà d'une présentation abstraite de l'enseignement de l'Église, en puisant au symbolisme prophétique de l'Ancien Testament, qui mène à son tour à l'enseignement du Nouveau Testament. Puis, le tout est résumé en un rite qui exprime pleinement le sens du baptême.

---

<sup>77</sup> Sacrée Congrégation pour le culte divin, *Rituel du baptême des enfants*, publié par l'autorité du pape Paul VI, 15 mai 1969, Introduction générale, n° 2 (EV 3.1093). Une deuxième édition, publiée le 29 août 1973, énumère plusieurs changements significatifs dans le texte à la page 6.

La première lecture scripturale de la liturgie de la vigile est le récit de la création dans le Livre de la Genèse (cf. Gn 1, 1-2. 2). Il illustre la puissance de Dieu, atteignant sa plus haute manifestation dans la création de la vie humaine. Ce récit manifeste la puissance divine comme symbole annonciateur de ce que saint Paul appellera une « création nouvelle », la création effectuée par Jésus-Christ grâce à sa Passion et à sa mort.

Aussi, si quelqu'un est dans le Christ, il est une nouvelle créature. Le monde ancien est passé, voici qu'une réalité nouvelle est là.

– 2 Co 5, 17

Car, ce qui importe, ce n'est ni la circoncision, ni l'incirconcision, mais la nouvelle création.

– Ga 6, 15

Cette création nouvelle est réalisée au point culminant de la vigile – dans le baptême.

La deuxième lecture (Gn 22, 1-18) rapporte la foi d'Abraham manifestée par le fait qu'il a été prêt à sacrifier son fils Isaac. C'est là une préfiguration du sacrifice du Christ d'où le baptême, comme tous les autres sacrements, reçoit son pouvoir. Isaac, épargné, s'est relevé vivant de l'autel ; Jésus est mort – le Père « n'a pas épargné son propre Fils » (Rm 8, 32) – mais s'est relevé dans une résurrection bien supérieure à celle d'Isaac.

La troisième lecture (Ex 14, 15–15, 1) raconte la délivrance des Juifs à la Mer Rouge. Ceci est lié au récit du sacrifice pascal, anticipé le Jeudi Saint. Le point important est ici l'idée de délivrance par l'eau, fond de tableau nécessaire pour comprendre pourquoi le Seigneur s'est servi de l'eau et quelle est la puissance du baptême. Il dira plus tard à Nicomède : « En vérité, en vérité, je te le dis : nul, s'il ne naît d'eau et d'Esprit, ne peut entrer dans le Royaume de Dieu » (Jn 3, 5). De fait, d'après le récit de la Genèse, l'Esprit a communiqué aux eaux une puissance créatrice : « Le souffle de Dieu planait à la surface des eaux » (Gn 1, 2).

L'eau, dans la Genèse, est à la fois destructrice, faisant partie du chaos et des ténèbres, et source d'où naît la vie. Ce double symbolisme de l'eau – mort et vie, destruction et salut – devient encore plus manifeste dans l'histoire de Noé, à laquelle la quatrième lecture fait allusion (Is 54, 5-14). Dieu utilise l'eau pour détruire ses ennemis et sauver ses amis. Mais l'exemple classique de cet emploi divin de l'eau est le passage par les Juifs de la Mer Rouge, qui, avec le sacrifice pascal, est devenu central dans la vie du peuple juif et dans l'histoire du salut, annonçant le Christ, « notre Pâque » (1 Co 5, 7). Une fois de plus, les ennemis de Dieu sont

détruits par l'eau qui venge la justice divine, tandis que dans le même acte, son peuple élu est délivré et passe vers la Terre Promise.

Les autres lectures (Is 55, 1-11 ; Ba 3, 9-15. 32-4,4 ; Ez 36, 16-17a ; 18-28) sont des écrits prophétiques et indiquent les effets spirituels du baptême, célébrant toujours l'emploi merveilleux de l'eau par Dieu, comme Jésus l'utiliserait par la suite : « L'eau que je lui donnerai deviendra en lui une source jaillissante en vie éternelle » (Jn 4, 14). La dernière lecture, d'Ezéchiel, anticipe la « création nouvelle » en promettant aux hommes un cœur nouveau et un Esprit nouveau.

Ainsi, le décor est prêt pour « l'accomplissement du temps » (Ga 4, 4). Lorsque Jean-Baptiste est apparu dans le désert de Judée, il a proclamé « un baptême de conversion en vue du pardon des péchés » (Mc 1, 4). Jésus Lui-même, descendant dans les eaux du Jourdain, porte à son achèvement cette longue et dramatique suite d'événements liés à l'eau. Lui-même sans péché, Il conduit son peuple du péché à une nouvelle alliance avec le Père, par les eaux du baptême.

Saint-Paul avait évidemment tout cela présent à l'esprit lorsqu'il écrivait : « Ou bien ignorez-vous que nous tous, baptisés en Jésus-Christ, c'est dans sa mort que nous avons été baptisés ? » (Rm 6, 3). Mais il pense à plus qu'au salut du peuple à la Mer Rouge. Il voit aussi la signification ultime du baptême. Jésus Lui-même avait dit : « C'est un baptême que j'ai à recevoir, et comme cela me pèse jusqu'à ce qu'il soit accompli » (Lc 12, 50 ; cf. Mc 10, 38). Aussi Paul continue :

Par le baptême, en sa mort, nous avons donc été ensevelis avec Lui, afin que, comme le Christ est ressuscité des morts par la gloire du Père, nous menions nous aussi une vie nouvelle.

– Rm 6, 4

Par les eaux du baptême, le péché et le mal sont détruits et nous ressuscitons à une vie nouvelle, ayant part à la résurrection de Jésus. « Vous vous êtes dépouillés du vieil homme, avec ses pratiques, et vous avez revêtu l'homme nouveau... » (Col 3, 9-10). De fait, « notre vieil homme a été crucifié avec Lui pour que soit détruit ce corps de péché et qu'ainsi nous ne soyons plus esclaves du péché » (Rm 6, 6). Puis, le mystère pascal tout entier, la mort et la résurrection du Christ enveloppant les baptisés, est résumé par saint Paul dans un passage lu le matin de Pâques :

Du moment que vous êtes ressuscités avec le Christ, recherchez ce qui est en haut, là où se trouve le Christ, assis à la droite de Dieu ; c'est en haut qu'est votre but, non sur la terre. Vous êtes morts, en effet, et votre vie est cachée avec le Christ en Dieu.

– Col 3, 1-3

### ***La liturgie baptismale***

Sur cette toile de fond de l'histoire du salut ayant le Christ à son sommet, la liturgie baptismale prendra pour nous tout son relief. Certes, dans le cas des adultes, la préparation a commencé longtemps avant Pâques ; la liturgie pascale la complète. Pâques est le moment le plus convenable pour le baptême, et pour la pleine participation à l'Eucharistie, puisque c'est plus spécialement en ce temps liturgique que nous célébrons notre participation à la mort et à la résurrection du Seigneur. Le Carême est donc un temps très approprié pour la préparation au baptême (ou pour la préparation au renouveau des promesses baptismales) ; dans le catéchuménat antique, le Carême était la période d'instruction précédant le baptême. Un trait caractéristique du *Rituel de l'initiation chrétienne des adultes* de l'Église<sup>78</sup> est son insistance sur l'aspect communautaire du baptême.

La vigile elle-même débute par une liturgie de la Lumière. Le cierge pascal est allumé à un feu nouveau ; il représente le Christ ressuscité dont les plaies sont maintenant glorifiées : « Et la lumière brille dans les ténèbres, et les ténèbres ne l'ont point comprise » (Jn 1, 5). Pendant que le cierge est porté en procession au sanctuaire, la lumière est progressivement transmise tandis que le célébrant d'abord, puis les ministres, et enfin tous les autres membres de l'assemblée, allument leurs cierges au cierge pascal. L'annonce de la Pâque (*Exsultet*) est chantée, tous se réjouissant de la victoire de la lumière de Dieu à ce sommet de l'histoire du salut. Puis viennent les lectures scripturaires analysées plus haut.

L'assistance s'ouvre maintenant à la joie de la résurrection. Les cierges de l'autel sont allumés, on chante le *Gloria*, on fait sonner les cloches de l'église. Tout est prêt pour le baptême. L'eau est d'abord bénie par une prière qui résume l'histoire du salut que l'on vient d'entendre

---

<sup>78</sup> Sacrée Congrégation pour le culte divin, *Ordo Initiationis Christianae Adultorum (Rituel de l'initiation chrétienne des adultes)*, publié par l'autorité du pape Paul VI, 6 janvier 1972 ; une nouvelle édition du *Rituel de l'initiation chrétienne des adultes*, avec modifications, a été approuvée le 11 novembre 1986 par la Conférence épiscopale des États-Unis pour être utilisée dans les diocèses des États-Unis, et a été confirmée par le Siège Apostolique le 19 février 1988.

dans les lectures. Le cierge pascal est plongé dans l'eau. Par le Christ ressuscité que signifie le cierge, les fonts baptismaux deviendront maintenant vivifiants. Les fonts, matrice de l'Église, donneront naissance à des enfants de Dieu, alors que, de nouveau, l'Esprit de Dieu « se meut à la surface des eaux ».

Les engagements du baptême sont alors prononcés. Suit une profession de foi. Enfin, vient le baptême lui-même. Les baptisés sont ensuite oints de saint chrême ; celui-ci rappelle l'onction du Christ par l'Esprit, à laquelle participe maintenant le nouveau chrétien. Ceci préfigure et anticipe l'onction de la confirmation, qui peut prendre place ici. Les baptisés sont ainsi admis au sein du peuple de l'alliance de Dieu et il leur sera maintenant permis d'avoir part à la « sainte communion sacerdotale, pour offrir des sacrifices spirituels agréables à Dieu par Jésus-Christ » (1 P 2, 5). La cérémonie s'achève quand on revêt les baptisés d'un vêtement blanc symbolique, signe de leur innocence baptismale. Ils sont maintenant prêts à participer à l'Eucharistie où nous célébrons et renouvelons la mort et la résurrection du Seigneur.

### *Le Carême*

Les catéchumènes constituaient (et constituent) une partie importante de la communauté pendant le Carême. Ils représentent d'une façon vivante et dramatique dans leur conversion et leur baptême le sens de la mort et de la résurrection avec le Christ, à Pâques. Néanmoins, le Carême, tel qu'il a évolué, concerne la communauté tout entière, pour laquelle il est devenu une période annuelle de pénitence et de renouveau. Bien que le Carême n'ait pas toujours compté quarante jours comme c'est maintenant le cas, le nombre de jours du Carême aujourd'hui est fondé sur la longueur du jeûne de Notre-Seigneur (cf. Mt 4, 2).

Le Carême est un temps d'instruction non seulement pour les catéchumènes, mais aussi pour les baptisés. Le chrétien baptisé est exhorté à s'approcher de la fête de Pâques, comme on doit le faire quand on se prépare solennellement au baptême. Aujourd'hui encore, le Carême est pour chaque chrétien l'occasion de revivre l'expérience de son baptême et d'actualiser les effets qu'il signifie en renouvelant les promesses de son baptême à la vigile pascalle.

Tout ceci nous aide à comprendre l'actuelle discipline du Carême de l'Église<sup>79</sup>. Tous les actes de pénitence font partie de cette conversion totale qu'appelle le baptême, un entier

---

<sup>79</sup> Cf. Paul VI, Constitution apostolique, *Paenitemini* (16 février 1966) (EV 2.625-654).

renouveau intérieur qui conduit à penser, juger et arranger toute sa vie sous l'impulsion de la charité qui nous est révélée dans le Christ. Sans cet esprit, les actes de pénitence sont sans vie. Néanmoins, l'esprit intérieur doit être incarné dans des actes. Il doit y avoir des pénitences corporelles, non pas parce que le corps, ainsi consacré par le Christ, serait mauvais, mais parce que nous devons prendre la chair au sérieux et chercher à la libérer elle aussi. Partager la croix du Christ, c'est être libéré toujours plus pleinement par lui des conséquences de la chute.

La pénitence chrétienne comprend traditionnellement la prière, le jeûne et les œuvres de charité. Il pourra être opportun à l'heure actuelle, voire même nécessaire dans bien des cas, de moins insister sur le jeûne et davantage sur la pénitence qu'impliquent nécessairement une prière fidèle et des œuvres de charité. Mais le témoignage de l'Écriture et la vie de l'Église ne nous permettront pas d'abandonner les pénitences corporelles. On exhorte au jeûne et à l'abstinence pendant le Carême, mais la loi de l'Église n'exige pas grand-chose de nous en ce domaine. Les règlements spécifiques varient selon les pays. En France, par exemple, tous les vendredis de Carême sont jours d'abstinence, c'est-à-dire des jours où l'on ne doit pas manger de viande, et le Mercredi des Cendres et le Vendredi saint sont jours de jeûne aussi bien que d'abstinence. Les jours de jeûne, on doit s'abstenir de nourriture solide, sauf au repas complet et aux deux petits repas qui sont autorisés. Le jeûne astreint ceux qui ont entre 21 et 59 ans ; ceux qui ont atteint l'âge de 14 ans sont liés par l'abstinence. Pour des raisons suffisantes, les fidèles peuvent se juger excusés ou demander une dispense de ces règlements particuliers. Mais nous ne pouvons jamais être excusés du devoir de faire pénitence. Parce que l'Église est une famille de foi, elle est appelée, pendant le Carême, à faire pénitence collectivement.

Le jeûne et l'abstinence ne sont, en aucune façon, les seuls types de pénitence.

Témoignons de notre amour du Christ et de notre volonté de l'imiter par une sollicitude spéciale à l'égard des malades, des pauvres, de ceux qui sont désavantagés, prisonniers, alités, découragés, des humbles, des personnes de couleur, nationalité ou milieu différent du nôtre.<sup>80</sup>

---

<sup>80</sup> Conférence épiscopale des États-Unis, Déclaration pastorale sur les observances pénitentielles, n° 15 (18 novembre 1966).



Dans les Écritures, le jeûne est souvent associé aux aumônes (cf. Tb 12, 8 ; Mt 6). Lorsque les gens bien nourris jeûnent, cela leur permet de partager avec ceux qui ont faim, et ce partage par l'aumône est certainement un acte d'amour.

### **Coutumes pascales**

En Europe, la coutume de rapporter de « l'eau de Pâques » à la maison pour tout bénir et renouveler s'est développée, et elle a quelquefois été transplantée ailleurs. Des aliments symbolisant la renaissance de la nature au printemps étaient spécialement mis de côté pour être bénis. Tout ceci évoque la création nouvelle dont parle saint Paul et invite à se réjouir de ce que « le monde ancien est passé » et « une réalité nouvelle est là » (2 Co 5, 17).

Ces coutumes populaires ont une large signification. Si notre liturgie de Pâques doit être vraiment une célébration joyeuse, mettant vivement en relief le sommet liturgique de l'année, elle doit avoir une dimension humaine et doit s'enraciner dans nos vies humaines.

Certains ont observé que, bien que Pâques soit la plus grande fête chrétienne, Noël est en fait célébré avec plus de joie. La raison semble claire. Noël a des résonances plus humaines. Il y a des réunions et des fêtes de famille, les enfants sont au premier plan, on échange des cadeaux. Pour réaliser quelque chose de semblable pour Pâques, il nous faut plus que des explications théologiques. Si on pouvait amener une communauté paroissiale à reconnaître Pâques comme la célébration annuelle du baptême et de la première communion de tous les paroissiens, il pourrait alors y avoir aussi des réjouissances et des réunions familiales, avec les parrains aussi bien qu'avec les parents et les grands-parents.

### **Le rite du baptême**

Le baptême se célèbre en fait non seulement à Pâques, mais à toutes les périodes de l'année. Néanmoins, l'esprit du mystère pascal doit toujours pénétrer sa célébration. Le baptême peut être administré soit en plongeant le candidat trois fois dans l'eau baptismale, soit en versant trois fois de l'eau sur sa tête. En versant l'eau, le célébrant dit la formule du baptême : « N., je te baptise au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit ». L'eau et les paroles symbolisent la vie nouvelle de la Trinité à laquelle on est appelé en partageant la mort et la résurrection du Christ.

Les évêques, les prêtres et les diacres sont les ministres ordinaires du baptême. Néanmoins, n'importe qui, même un non-chrétien, peut valablement administrer ce sacrement en accomplissant le rite avec l'intention sérieuse de baptiser en faisant ce que veut faire l'Église. Tout catholique doit être capable d'administrer ce sacrement si une urgence l'exige. Pour de pareils cas, l'Église a préparé un rite bref approprié. Si on ne peut l'utiliser, il suffit de réciter le Credo des Apôtres (qui peut même être omis si cela est nécessaire) et de verser de l'eau sur celui qui doit être baptisé en disant la formule du baptême notée ci-dessus. Les enfants baptisés en cas d'urgence doivent être accueillis par la communauté ecclésiale avec les cérémonies spéciales prévues pour le jour où ils peuvent venir à l'église.

Tout candidat au baptême doit avoir au moins un parrain, mais il peut avoir un parrain et une marraine. Le parrain choisi par ou pour le candidat doit être un adulte (ordinairement d'au moins seize ans), un catholique vivant sa foi, capable de veiller à la vie spirituelle du baptisé. Dans des circonstances spéciales, comme dans le cas d'enfants de mariages mixtes, un chrétien baptisé et croyant d'une communauté séparée peut servir de parrain ou témoin chrétien supplémentaire<sup>81</sup>.

Le nom qui sera donné au baptême devrait être en harmonie avec la vocation chrétienne du baptisé. Le nom d'un saint est d'habitude donné. L'idéal est que le saint dont le nom est choisi puisse être bien connu du baptisé, comme patron et ami.

## **Les effets du baptême**

Les effets du baptême ont été indiqués dans les passages scripturaires cités et aussi dans les signes liturgiques de l'Église notés ci-dessus. Il reste à rassembler ces enseignements. Nous y sommes aidés par le *Rituel du baptême des enfants*, qui rassemble les enseignements de l'Église concernant ce sacrement. L'un de ceux-ci, qui est un principe fondamental pour comprendre tous les sacrements, concerne la manière dont l'homme est justifié par la grâce. L'Église enseigne que l'homme est justifié par la grâce et les dons de Dieu, et ce n'est pas là « simple rémission des péchés, mais aussi sanctification et rénovation de l'homme intérieur »<sup>82</sup>. Cet enseignement réfute l'erreur selon laquelle la justification de l'homme, bien qu'accomplie par la grâce de Dieu, ne

---

<sup>81</sup> Sur ce paragraphe, cf. *Code de Droit Canonique*, 873-874.

<sup>82</sup> Concile de Trente, 6<sup>e</sup> session, 13 janvier 1547, *Décret sur la justification*, ch. 7 (DS 1528).

serait qu'un manteau extérieur. L'Église insiste sur le fait que c'est une sanctification intérieure, un véritable renouveau intérieur qui se réalise « quand, par le mérite de cette Passion très sainte, la charité de Dieu est répandue par le Saint-Esprit dans les cœurs de ceux qui sont justifiés (cf. Rm 5, 5) et y demeure inhérente »<sup>83</sup>.

Par le baptême, les hommes « sont greffés sur le mystère pascal du Christ : morts avec Lui, ensevelis avec Lui, ressuscités avec Lui » (SC 6). Le rituel ajoute :

Surpassant de beaucoup les purifications de l'ancienne loi, le baptême opère tous ces effets en vertu du mystère de la passion et de la résurrection du Seigneur.<sup>84</sup>

Quels sont « tous ces effets » compris dans le mystère pascal ?

### ***Mourir avec le Christ***

Dans notre revue des figures du baptême dans l'Ancien Testament, nous avons vu que l'eau est à la fois destructrice et vivifiante. Ainsi, dans le baptême, il y a un processus de destruction : « Car ceux qui sont baptisés deviennent un même être avec le Christ par une mort semblable à la sienne, ensevelis avec Lui dans la mort »<sup>85</sup>. Saint Paul explique :

Comprenons bien ceci : notre vieil homme a été crucifié avec Lui pour que soit détruit ce corps de péché et qu'ainsi nous ne soyons plus esclaves du péché.

– Rm 6, 6

Comment sommes-nous greffés, pour y participer, sur la mort du Christ ? Comment sommes-nous ensevelis avec Lui afin de passer de la mort à la vie ? Comment nous dépouillons-nous du vieil homme ? En nous purifiant du péché, les eaux du baptême inaugurent pour nous un mode de vie nouveau. Lorsqu'un adulte est baptisé, ses péchés sont pardonnés au moment même où il reçoit la vie nouvelle de la grâce ; car la grâce divine, en vertu de la passion et de la mort du Christ, a un effet de pardon et de guérison. Aussi le baptême remet-il le péché originel et, pour ceux qui sont baptisés après la petite enfance, également tous les péchés personnels dont on se repent sincèrement :

---

<sup>83</sup> Concile de Trente, 6<sup>e</sup> session, 13 janvier 1547, *Décret sur la justification*, ch. 7 (DS 1530).

<sup>84</sup> *Rituel du baptême des enfants*, Introduction générale, n° 6 (EV 3.1097).

<sup>85</sup> *Rituel du baptême des enfants*, Introduction générale, n° 6 (EV 3.1097).

« Convertissez-vous ; que chacun de vous reçoive le baptême au nom de Jésus-Christ pour le pardon de ses péchés, et vous recevrez le don du Saint-Esprit. »

– Ac 2, 38

Le converti au Christ n'a pas besoin de se soumettre au pouvoir des clefs en confessant ses péchés ; il est pardonné dans le baptême par un acte d'amnistie divine.

Puisque le péché originel touche tous les membres de notre race, sous cet aspect, les petits enfants aussi bien que les adultes doivent « mourir » avec le Christ et naître à la vie nouvelle de la grâce. Ceci est clairement affirmé par la prière d'exorcisme du rite baptismal :

Dieu éternel et tout-puissant  
tu as envoyé ton Fils dans le monde  
pour nous libérer du pouvoir de Satan, l'esprit du mal...  
Nous t'en supplions instamment :  
fais que cet enfant  
racheté du péché originel  
resplendisse de ta présence  
et que l'Esprit-Saint habite en lui.<sup>86</sup>

Bien que la culpabilité du péché originel soit enlevée, quelques-uns de ses effets demeurent.

L'Église demande donc en outre :

Tu sais que cet enfant sera tenté  
par les mensonges de ce monde  
et devra avoir le courage de résister à Satan ;  
Nous te supplions très humblement pour lui...<sup>87</sup>

Saint Paul parle de l'effet du péché comme du désir fiévreux, ou concupiscence, que, par moments, il appelle aussi « péché ».

Cette inclination au péché demeure chez ceux qui sont re-nés dans le baptême. Elle nous est « laissée pour le combat » mais elle « n'est pas capable de nuire à ceux qui, n'y consentant pas, résistent avec courage par la grâce du Christ »<sup>88</sup>. Ce « combat », cette lutte déchirante contre nos

---

<sup>86</sup> *Rituel du baptême des enfants*, n° 49.

<sup>87</sup> *Rituel du baptême des enfants*, n° 49.

<sup>88</sup> Concile de Trente, 5<sup>e</sup> session, 17 juin 1546, *Décret sur le péché originel*, n° 5 (DS 1515).

propres désirs, implique la participation, pendant toute notre vie, à la mort de Jésus. Dieu permet que nous subissions cette lutte afin que nous puissions participer plus pleinement à la grande œuvre de notre propre rédemption. Quelquefois, ce combat semble dépasser nos forces. Mais la grâce de Jésus ressuscité, qui guérit et vivifie, donne la constance et assure aussi la victoire à ceux qui ont la volonté de vaincre.

### ***Ressusciter avec le Christ***

Les baptisés ne meurent avec le Christ que pour ressusciter avec Lui et partager sa vie :

...ensevelis avec Lui dans la mort, ils sont aussi revivifiés en Lui et ressuscités avec Lui. Par le baptême, en effet, ce n'est rien d'autre que le Mystère pascal qui est rappelé et qui s'exerce, en tant qu'il fait passer les hommes de la mort du péché à la vie.<sup>89</sup>

C'est la vie ressuscitée du Christ que nous partageons. Lorsque saint Paul dit : « Avec le Christ, je suis un crucifié ; je vis, mais ce n'est plus moi, c'est le Christ qui vit en moi », il parle de la vie ressuscitée, car il ajoute :

Ma vie présente dans ma chair, je la vis dans la foi au Fils de Dieu qui m'a aimé et s'est livré pour moi.

– Ga 2, 19-20

Le renouveau intérieur dont nous avons parlé précédemment est effectué par cette participation à la vie ressuscitée du Christ.

Le baptême fait de nous des membres de l'Église. Mais devenir membre de l'Église, c'est être changé radicalement ; c'est être greffé sur la vigne (cf. Jn 15, 4-6) et uni de manière vitale au Corps du Christ. Par un lien de vie qui pénètre tout, nous devenons membres du peuple de l'alliance de Dieu. Tout ceci est effectué dans le mystère pascal : « Cette coupe est la nouvelle Alliance en mon sang versé pour vous » (Lc 22, 20).

### ***Enfants de Dieu***

---

<sup>89</sup> *Rituel du baptême des enfants*, Introduction générale, n° 6 (EV 3.1097).

« Le baptême, bain d'eau qu'une parole accompagne, fait participer les hommes à la nature divine et les rend fils adoptifs »<sup>90</sup>. Le baptême est, à la fois, une résurrection avec le Christ et une nouvelle naissance. Comme l'a écrit saint Pierre :

Béni soit Dieu, le Père de notre Seigneur Jésus-Christ : dans sa grande miséricorde, Il nous a fait renaître pour une espérance vivante, par la résurrection de Jésus-Christ d'entre les morts.

– 1 P 1, 3

Mais Jésus Lui-même nous dit que nous devenons enfants de Dieu par le baptême :

« En vérité, en vérité, je te le dis : nul, s'il ne naît d'eau et d'Esprit, ne peut entrer dans le Royaume de Dieu. »

– Jn 3, 5

Puisque Jésus-Christ est « le Fils unique de Dieu » (Jn, 3, 18), nous devenons par Lui « fils adoptifs » (Ga 4, 5). Néanmoins, comme saint Jean nous l'assure, cette adoption n'est pas une fiction comme lorsque des enfants sont légalement adoptés :

Voyez de quel grand amour le Père nous a fait don, que nous soyons appelés enfants de Dieu ; et nous le sommes.

– 1 Jn 3, 1

Les enfants partagent la nature de leurs parents. Si nous sommes vraiment enfants de Dieu, nous devons, d'une certaine manière, partager la nature et la vie de Dieu. L'Écriture nous assure que c'est le cas :

Les biens du plus haut prix qui nous avaient été promis nous ont été accordés, pour que par ceux-ci vous entriez en communion avec la nature divine, vous étant arrachés à la pourriture que nourrit dans le monde la convoitise.

– 2 P 1, 4

### *Un sacerdoce royal*

---

<sup>90</sup> *Rituel du baptême des enfants*, Introduction générale, n° 5 (EV 3.1096).

La première Épître de saint Pierre est en grande partie une méditation sur le baptême, ses effets et ses implications pratiques. Elle résume les thèmes que nous avons rencontrés mais y ajoute un enseignement qui lui est propre : « Vous aussi, comme des pierres vivantes, vous êtes édifiés en maison spirituelle, pour constituer une sainte communauté sacerdotale, pour offrir des sacrifices spirituels agréables à Dieu par Jésus-Christ » (1 P 2, 5). En étudiant le sacrement de l'ordre, nous avons vu la différence entre le sacerdoce du laïcat et le sacerdoce ministériel. Saint Pierre parle ici du baptême par lequel tous deviennent adorateurs de Dieu en Esprit et en vérité :

Mais vous êtes la race élue, la communauté sacerdotale du roi, la nation sainte, le peuple que Dieu s'est acquis, pour que vous proclamiez les hauts faits de Celui qui vous a appelés des ténèbres à sa merveilleuse lumière, vous qui jadis n'étiez pas son peuple, mais qui maintenant êtes le peuple de Dieu.

– 1 P 2, 9-10

L'Apôtre rappelle l'Exode où il était question du peuple juif comme d'un sacerdoce royal (cf. Ex 19, 6) bien que les Lévites seuls fussent spécialement désignés pour le service divin.

D'une manière semblable, bien qu'un nouvel ordre des prêtres, partageant le sacerdoce suprême du Christ, ait été institué pour continuer et renouveler son sacrifice, tous les baptisés sont maintenant appelés à s'unir pour adorer Dieu, pleinement, consciemment et activement. Comme le montre aussi le contexte, saint Pierre parle ici du culte du peuple, non seulement au sens de culte liturgique, mais au sens plus large de culte embrassant et sanctifiant tous les devoirs de la vie. Le rituel du baptême des enfants rassemble ces idées lorsqu'il dit :

Le baptême est le sacrement qui agrège au corps de l'Église les hommes et les femmes intégrés à la construction pour devenir une demeure de Dieu, dans l'Esprit, une nation sainte et un sacerdoce royal.<sup>91</sup>

## **Le baptême des enfants**

Jusqu'ici, nous nous sommes occupés en grande partie du baptême des adultes. Tournons-nous maintenant vers le baptême des enfants<sup>92</sup>. L'usage de baptiser les petits enfants, mis en question

---

<sup>91</sup> *Rituel du baptême des enfants*, Introduction générale, n° 4 (EV 3.1095).

par certains dans le passé, l'est de nouveau aujourd'hui. Pourquoi baptiser un petit enfant, qui ne comprend pas, qui ne peut prendre aucun engagement personnel ? N'est-ce pas imprudent et même injuste de la part des parents de déterminer d'avance la religion d'un enfant, enlevant ou diminuant ainsi sa liberté de choix ultérieure ?

L'Église a solennellement défini la validité du baptême des petits enfants<sup>93</sup>. En fait, la loi de l'Église commande aux catholiques de faire baptiser leurs enfants après la naissance aussi rapidement qu'il est raisonnablement possible de le faire<sup>94</sup>.

Presque dès le début, sinon dès le tout début du christianisme, le baptême des petits enfants se pratiquait lorsque l'on baptisait des familles entières. Parmi sa « parenté et ses amis intimes » (Ac 10, 24) que Corneille a invités à entendre prêcher saint Pierre et qui furent ensuite baptisés avec lui (cf. Ac 10, 48) il peut bien y avoir eu des enfants. En tout cas, le baptême des petits enfants a manifestement été pratiqué très tôt. Origène, écrivant au troisième siècle, affirme expressément que la tradition que suit l'Église en baptisant les enfants vient des Apôtres<sup>95</sup>. Saint Augustin cite la pratique universelle du baptême des petits enfants comme preuve de la croyance traditionnelle de l'Église au péché originel<sup>96</sup>.

La raison théologique du baptême des petits enfants est donnée par Jésus Lui-même :

« En vérité, en vérité, je te le dis : nul, s'il ne naît d'eau et d'Esprit, ne peut entrer dans le Royaume de Dieu. »

– Jn 3, 5

Il ne peut y avoir d'affirmation plus vigoureuse de la nécessité du baptême. Après la résurrection, Jésus a assumé toutes les manifestations de la puissance salvifique de Dieu opérant par l'eau, en mettant les hommes dans l'obligation de recevoir le baptême :

« Allez par le monde entier, proclamez l'Évangile à toutes les créatures. Celui qui croira et sera baptisé sera sauvé, celui qui ne croira pas sera condamné. »

– Mc 16, 15

---

<sup>92</sup> Cf. Congrégation pour la doctrine de la foi, *De Baptismo Parvulorum* (20 octobre 1980) (EV 7.587-630).

<sup>93</sup> Cf. Concile de Trente, 7<sup>e</sup> session, 3 mars 1547, *Décret sur les sacrements*, canon 13 sur le sacrement du baptême (DS 1626).

<sup>94</sup> Cf. *Code de Droit Canonique*, canon 867.

<sup>95</sup> Cf. Origène, *In Romanos Commentarii* 5.9 (MG 14.1047). Cf. aussi saint Cyprien, *Epistula* 64 5.2 (ML 3.1018 = ACW 46.112).

<sup>96</sup> Cf. par ex. Saint Augustin, *Contra Iulianum Opus Imperfectum* 1.50 (ML 45.1073).



De plus, des parents convertis au christianisme – surtout là où la conversion a été une expérience spirituelle profonde – ne souhaiteraient-ils pas partager cela avec leurs propres enfants ? Ne seraient-ils pas extrêmement désireux que leurs enfants deviennent aussi des citoyens du Royaume de Dieu dont la vie entière soit dirigée vers Lui comme vers la fin dernière et le bien suprême véritables ? Ne désireraient-ils pas aussi que leurs enfants reçoivent cette orientation alors qu'ils sont les plus ouverts à la direction que leur offrent ceux qu'ils aiment ?

De fait, la société elle-même se soucie de la naissance d'un enfant. Une naissance est un événement important dans la vie d'une famille et aussi dans la vie de la société qui reçoit un nouveau membre qui pourra être créateur ou qui pourra être destructeur.

Un enfant né de parents chrétiens est introduit par le baptême dans le peuple de l'Alliance de Dieu. Il reçoit une place, non seulement dans sa famille, mais dans la communauté de l'Église et aussi dans l'univers ; on lui donne un but, une clé qui lui ouvre le sens de la vie, et une place dans l'économie du salut où il trouvera les moyens nécessaires à la mise en œuvre. L'enfant est introduit dans « la race élue, la communauté sacerdotale du roi, la nation sainte, le peuple que Dieu s'est acquis » (1 P 2, 9). Il est accueilli sur terre par le Dieu même qui l'a créé, reçu par le Fils et fait aussitôt membre du Corps dont le Christ est la Tête.

Les parents, en présentant leur enfant au baptême, agissent aussi comme membres du peuple de l'alliance de Dieu ; ils exercent leur sacerdoce royal en introduisant leur enfant dans la nation sainte de Dieu.

## **La nécessité du baptême**

L'Église, obéissant aux paroles de l'Évangile (cf. par ex. Jn 3, 3. 5), enseigne que personne ne peut entrer dans le royaume des cieux, à moins d'être baptisé<sup>97</sup>.

---

<sup>97</sup> Cf. par ex. Concile de Florence, Bulle, *Exsultate Deo* (22 novembre 1439) (DS 1314) ; Concile de Trente, 6<sup>e</sup> session, 13 janvier 1547, *Décret sur la justification*, ch. 4 (DS 1524), et 7<sup>e</sup> session, 3 mars 1547, *Décret sur les sacrements*, canon 5 sur le sacrement du baptême (DS 1618). Cf aussi *Code de Droit Canonique*, canon 849.

Cette insistance sur la nécessité du baptême pour le salut peut sembler à certains déconcertante. Ne s'ensuit-il pas que le salut soit impossible pour ceux qui n'ont jamais entendu parler du Christ ou du baptême ? Ceci n'est pas une question nouvelle. La réponse non plus n'est pas nouvelle. Tout baptême n'est pas un baptême sacramentel d'eau. Il y a aussi le « baptême du sang » et le « baptême de désir ».

On reçoit le baptême du sang en mourant pour le Christ. Les Saints Innocents (cf. Mt 2, 16-18) ont reçu un tel baptême, ainsi que les premiers catéchumènes qui moururent martyrs pour le Christ.

Le baptême de désir a un champ beaucoup plus large. Il se réalise, avec le plus d'évidence, chez ceux qui désirent explicitement être baptisés mais qui meurent avant que cette intention puisse être réalisée. De plus, il n'est pas indispensable que le désir du baptême soit explicite. Le baptême de désir peut être présent chez quelqu'un qui, en réponse à la grâce de Dieu, a foi en Dieu et L'aime. Le baptême de désir est certainement reçu par ceux qui, implicitement ou explicitement, désirent le baptême mais, pour une raison quelconque, ne peuvent le recevoir sacramentellement. Même ceux qui, sans faute de leur part, ne connaissent pas le Christ et son Église, peuvent être comptés comme chrétiens anonymes si leur effort pour mener une vie bonne est en fait une réponse à Sa grâce qui est donnée à tous dans une mesure suffisante (cf. *LG* 16)<sup>98</sup>.

Même cette foi anonyme est implicitement dirigée vers l'Église. Il n'y a qu'un seul Christ en qui les hommes sont sauvés. Ceux qui L'aiment sans Le connaître désirent d'une manière obscure accomplir sa volonté. Ils désirent donc implicitement le baptême, et nous appelons cela le baptême de désir.

## **Le caractère baptismal**

L'Église enseigne que le baptême, de même que la confirmation et l'ordre, imprime un caractère qui est un signe indélébile<sup>99</sup>. Saint Augustin, qui a introduit l'usage du mot « caractère » dans la théologie chrétienne, l'a emprunté à la vie militaire ; c'était une marque imposée aux soldats

---

<sup>98</sup> Cf. aussi Saint-Office, Lettre à l'archevêque de Boston (8 août 1949) (DS 3866-3873).

<sup>99</sup> Concile de Trente, 7<sup>e</sup> session, 3 mars 1547, *Décret sur les sacrements*, canon 9 sur les sacrements en général (DS 1609). Cf. aussi *Code de Droit Canonique*, canon 849.

pour signifier leur appartenance à tel chef particulier auquel ils devaient fidélité. Dans les Écritures, le mot employé est « sceau », il désigne également une marque ou une identification. Pourtant le caractère sacramental n'est visible qu'en tant qu'il est conféré dans un rite visible

Afin de comprendre la réalité spirituelle que le mot « caractère » exprime ici symboliquement, il nous faut noter une différence significative entre ces sacrements et les autres. Les autres sacrements peuvent être reçus plusieurs fois, mais le baptême, la confirmation et l'ordre ne peuvent l'être qu'une seule fois. Il y a une raison à cela. Outre la grâce qu'ils confèrent, qui peut être perdue par le péché, les sacrements de baptême, de confirmation et d'ordre ont aussi un effet permanent. Cet effet persiste même si celui qui a reçu le sacrement pèche gravement. Il demeure dans l'éternité. Saint Jean, dans sa vision du ciel, voit un ange avec « le sceau du Dieu vivant » qui devait être utilisé pour marquer « le front des serviteurs de notre Dieu » (Ap 7, 3). D'autre part, saint Paul dit que nous avons déjà été marqués du sceau en croyant à l'Évangile : « En Lui, encore, vous avez entendu la parole de vérité, l'Évangile qui vous sauve. En Lui, encore, vous avez cru, et vous avez été marqués du sceau de l'Esprit promis » (Ep 1, 13). Le sceau est aussi associé à l'onction et à l'Esprit-Saint, (d'où l'emploi du chrême dans la cérémonie baptismale et dans la confirmation) : « Celui qui nous affermit avec vous dans le Christ et qui nous donne l'onction, c'est Dieu. Lui qui nous a marqués de son sceau et a mis dans nos cœurs les arrhes de l'Esprit » (2 Co 1, 21-22). Comme saint Jean, saint Paul voit aussi ce sceau comme persistant dans l'éternité : « N'attristez pas le Saint-Esprit, dont Dieu vous a marqués comme d'un sceau pour le jour de la délivrance » (Ep 4, 30).

Le caractère indique la stabilité et la permanence de l'Église. Il proclame que les dons de Dieu sont durables, et qu'Il continuera à opérer sa miséricorde dans et par ceux qu'Il a choisis. « Mais vous êtes au Christ et les Christ est à Dieu » (1 Co 3, 23). De même que les prêtres participent pleinement au sacerdoce du Christ et sont ordonnés pour rendre son sacrifice partout présent, ainsi, par le baptême, tous participent d'une manière fondamentale au sacerdoce royal du Christ, sont désignés pour le culte divin, et sont rendus capables d'offrir leur vie entière en union avec son sacrifice. Même s'ils tombent, ils peuvent être réconciliés avec l'Église par le sacrement de la pénitence, sans une réitération du baptême.

Le Christ marque les siens. Il nous a choisis. Nous Lui appartenons. Il prie, et même Il meurt, afin de nous garder tous.

« Père, je veux que là où je suis, ceux que tu m'as donnés soient eux aussi avec moi... Or, la volonté de Celui qui m'a envoyé, c'est que je ne perde aucun de ceux qu'Il m'a donnés. »

– Jn 17, 24 ; 6, 39

Le caractère baptismal est signe à la fois de la vocation permanente du chrétien, de son appel par Jésus-Christ, et, en premier lieu, de l'amour initial et infatigable de Dieu.

### ----- Sujets de Discussion -----

1. Quel est le rapport entre le sacrement de Baptême, le Carême et la Vigile pascale ?
2. Dans le sacrement de baptême, nous sommes « greffés sur le mystère pascal du Christ » en mourant avec le Christ, étant ensevelis avec Lui et ressuscitant avec Lui à une nouvelle vie. Comment ressentez-vous, en tant que disciple du Christ, la grâce du baptême dans votre vie de tous les jours ?
3. Discutez de la signification de chaque symbole sacramentel et du rite du baptême. Comment est-ce que votre caractère baptismal favorise la conversion quotidienne de la vie ?

### Références Supplémentaires

*United States Catholic Catechism for Adults (États-Unis. Catéchisme catholique pour adultes)* : Chapitre 15 – « Le Baptême : devenir chrétien ».

*Catéchisme de l'Église Catholique*, 1210-1284.

Benoît XVI, *Sacramentum Caritatis (Le sacrement de charité)*. Exhortation apostolique post-synodale, 22 février 2007.

### Mots à Retenir...

#### *Le Baptême*

- Le baptême est un sacrement dans lequel nous sommes nés de nouveau ; par le baptême, nous mourons avec le Christ et nos péchés sont pardonnés, et nous ressuscitons à une

nouvelle vie divine en tant que membres du Christ, fils et filles de Dieu, et héritiers de la vie éternelle.

- Le baptême est nécessaire pour le salut ; tandis que le baptême d'eau est le plus commun, celui qui n'a pas la possibilité de recevoir ce baptême sacramentel, peut être sauvé par le « baptême de désir » ou par le « baptême du sang ».
- En cas d'urgence, n'importe qui, même un non-chrétien, peut valablement baptiser.
- Le baptême, de même que la confirmation et l'ordre, imprime un caractère ou signe permanent ; ce signe identifie le destinataire comme appartenir pour toujours au Christ d'une façon spéciale, et ces sacrements ne peuvent pas être réitérés.

## CHAPITRE CINQ

### **Le Sacrement de la confirmation**

(CEC 1285-1321)

La confirmation (comme l'onction des malades et le mariage) est un sacrement que nous apprenons à connaître dans les passages du Nouveau Testament qui parlent de son emploi dans la liturgie de l'Église. Les Évangiles ne contiennent à son sujet aucun enseignement direct, comme c'est le cas au contraire pour l'Eucharistie, le baptême et la pénitence. Quand nous entendons parler pour la première fois de ce sacrement dans le Nouveau Testament, on l'administre déjà – le Christ est déjà monté vers le Père – dans la toute jeune Église. Ceci est rapporté dans deux passages des Actes des Apôtres.

Apprenant que la Samarie avait accueilli la parole de Dieu, les Apôtres qui étaient à Jérusalem y envoyèrent Pierre et Jean. Une fois arrivés, ces derniers prièrent pour les Samaritains afin qu'ils reçoivent l'Esprit-Saint. En effet, l'Esprit n'était encore tombé sur aucun d'eux ; ils avaient seulement reçu le baptême au nom du Seigneur Jésus. Pierre et Jean se mirent donc à leur imposer les mains et les Samaritains recevaient l'Esprit-Saint.

– Ac 8, 14-17

L'autre passage est : Actes des Apôtres 19, 5-7.

Il est significatif que nous entendions parler de la confirmation par la liturgie. Ceci met en lumière l'importance de la liturgie comme moyen de connaître et de transmettre l'enseignement religieux<sup>100</sup>.

Certains chrétiens ont nié le ferme enseignement de l'Église selon lequel la confirmation est un sacrement distinct institué par le Christ. Leur négation peut venir d'une fausse interprétation de la manière dont la foi est transmise. Tout ce que l'Église croit n'est pas explicitement formulé dans des affirmations abstraites. La foi peut être incarnée dans des usages et dans des rites de l'Église avant d'être explicitement formulée. C'est certainement le cas pour le sacrement de confirmation, et aussi pour l'onction des malades et le mariage. Nous devons partir du sacrement tel qu'il est célébré, puis remonter aux Évangiles et aux figures de l'Ancien Testament pour découvrir les riches significations qui ont été rassemblées dans ce rite sacramentel.

---

<sup>100</sup> Cf. Pie XII, Encyclique *Mediator Dei* (20 novembre 1947), n° 47-48.

### *L'onction dans l'Écriture*

A l'imposition des mains décrite dans les Actes des Apôtres s'ajouta une onction d'huile. L'huile d'olive était un produit de valeur en Palestine, comme dans la plus grande partie du monde antique. A cause de ses nombreux usages, elle était aussi riche de signification. C'était un condiment alimentaire, un produit de beauté, un médicament, un onguent pour les athlètes et, mélangée à du parfum, un liniment rafraîchissant après le bain ; c'était aussi un signe de joie. C'était un aliment ordinaire des lampes, même dans le sanctuaire. Sur l'ordre de Moïse, une huile d'onction sacrée spéciale fut préparée (cf. Ex 30, 25). Aaron fut oint comme grand prêtre, puis les fils d'Aaron (cf. Lv 8, 12.30). Plus tard, Samuel oignit Saül comme roi, puis David (cf. 1 S 10, 1 et suiv. ; 16, 3 et suiv.). Dans tous ces cas, l'onction faisait descendre l'Esprit sur ceux qui la recevaient, et il s'ensuivait des actions extraordinaires ; d'une part Saül prophétisa et d'autre part « L'Esprit du SEIGNEUR descendit sur David » (1 Sm 16, 13).

Puisque Jésus, dans la lignée de David, était le Messie, Il devait nécessairement être oint. Ainsi l'avait prophétisé Isaïe (cf. Is 61, 1), et ce fut justement cette prophétie que Jésus lui et commenta dans son enseignement à Nazareth : « L'Esprit du Seigneur est sur moi parce qu'Il m'a conféré l'onction » (Lc 4, 18). Certes, Jésus fut oint directement par l'Esprit, après son baptême par Jean. Néanmoins, l'Épître aux Hébreux applique à Jésus, au moins symboliquement, un passage de l'Ancien Testament qui parle d'une onction d'huile :

Mais Il dit à l'adresse du Fils : « Tu aimais la justice et détestais l'iniquité, c'est pourquoi, ô Dieu, ton Dieu te donna l'onction d'huile d'allégresse, de préférence à tes compagnons ».

– He 1, 8-9 ; cf. Ps 45, 7-8

### *Sacrement de l'Esprit-Saint*

Ainsi, l'huile en vint à symboliser la participation au don de l'Esprit envoyé d'abord aux Apôtres. Tantôt l'imposition des mains se confondit avec l'onction, comme dans les églises orientales, tantôt les deux actions furent gardées séparément. Aujourd'hui, dans le rite latin, « le sacrement de Confirmation est conféré par l'onction du saint chrême sur le front, faite en

imposant la main et par ces paroles : ‘*Accipe signaculum doni Spiritus Sancti*’ [Sois marqué de l’Esprit Saint, le don de Dieu’) »<sup>101</sup>.

Dans l’administration du sacrement, on utilise l’huile d’olive parfumée de baume, bien qu’on admette aussi d’autres huiles végétales convenables et d’autres parfums, selon ce que l’on peut se procurer. En consacrant ce chrême, l’évêque rappelle qu’il prend son nom du Christ qui est le Messie, « L’Oint ». Il prie ensuite pour que ceux qui reçoivent le sacrement puissent recevoir « la plénitude du pouvoir royal, sacerdotal et prophétique ». Par le chrême, le Chrétien est, en quelque sorte, Christifié.

La confirmation communique à l’Église en tout temps et en tous lieux le don de l’Esprit-Saint envoyé aux Apôtres à la Pentecôte. L’Esprit-Saint est le don du Christ :

Moi, je prierai le Père : Il vous donnera un autre Paraclet qui restera avec vous pour toujours. C’est Lui l’Esprit de vérité... Le Paraclet, l’Esprit-Saint que le Père enverra en mon nom, vous enseignera toutes choses et vous fera ressouvenir de tout ce que je vous ai dit... Lorsque viendra le Paraclet que je vous enverrai d’auprès du Père... Il rendra Lui-même témoignage de moi.

– Jn 14, 16-17. 26 ; 15, 26

La promesse du Christ s’est accomplie pour les Apôtres à la Pentecôte :

Quand le jour de la Pentecôte arriva, ils se trouvaient réunis tous ensemble. Tout à coup survint du ciel un bruit comme celui d’un violent coup de vent : la maison où ils se tenaient en fut toute remplie ; alors leur apparurent comme des langues de feu qui se partageaient et il s’en posa sur chacun d’eux. Ils furent tous remplis d’Esprit-Saint et se mirent à parler d’autres langues, comme l’Esprit leur donnait de s’exprimer.

– Ac 2, 1-4

Des prodiges accompagnent la venue de l’Esprit – le vent mystérieux, des langues de feu, le don des langues, l’audacieuse proclamation et les nombreuses conversions. Mais l’effet le plus notable fut peut-être la transformation de ce groupe d’hommes apeurés et lâches en témoins inspirés et intrépides de la résurrection de leur Seigneur : « Par toute la terre a retenti leur voix et jusqu’aux extrémités du monde leurs paroles » (Rm 10, 18 ; cf. Ps 19, 4).

---

<sup>101</sup> *Catéchisme de l’Église Catholique*, 1300.



La confirmation est donc le sacrement par lequel les Apôtres et leurs successeurs, par l'imposition des mains et l'onction de chrême, communiquent à l'Église entière et à tous ses membres le don de l'Esprit reçu à la Pentecôte. C'est la Pentecôte étendue à travers le monde, perpétuée et rendue toujours présente dans l'Église. C'est un appel à étendre le royaume du Christ, à répandre le message du salut.

Bien que tout prêtre soit autorisé – selon que la nécessité l'exige et que l'Église lui en donne délégation – à administrer le sacrement de confirmation, il y a une convenance spéciale à ce qu'il soit conféré par un évêque :

Le ministre originel de la confirmation est l'évêque. C'est lui ordinairement qui administre ce sacrement, de sorte que soit plus évidente la relation à la première effusion de l'Esprit-Saint au jour de la Pentecôte. En effet, après avoir été remplis de l'Esprit-Saint, les Apôtres eux-mêmes le transmirent aux fidèles par l'imposition des mains. Ainsi la réception de l'Esprit-Saint par le ministère de l'Évêque manifeste davantage le lien qui unit les confirmés à l'Église ainsi que le mandat reçu du Christ de rendre témoignage parmi les hommes.<sup>102</sup>

### ***Sacrement de la maturité chrétienne***

Au cours des premiers siècles de l'Église, la confirmation était administrée peu après le baptême. Elle devint une partie de l'office de la Vigile pascale, faisant suite au baptême et précédant l'Eucharistie. Bien que le baptême soit une renaissance et une nouvelle création, on considérait qu'il exigeait l'achèvement que donne l'Esprit par la confirmation. Ceux qui ont été baptisés ont néanmoins besoin de ce gage ultérieur de direction, d'inspiration, de courage et de croissance. Paul VI écrit :

La participation à la nature divine, donnée aux hommes par la grâce du Christ, comporte une certaine analogie avec l'origine, la croissance et le soutien de la vie naturelle. Nés à une vie nouvelle par le baptême, les fidèles sont en effet fortifiés par le sacrement de confirmation et reçoivent dans l'Eucharistie le pain de la vie éternelle.<sup>103</sup>

---

<sup>102</sup> Sacrée Congrégation pour le culte divin, *Rituel de la confirmation*, publié par l'autorité du pape Paul VI, 22 août 1971, Introduction, n° 7 (EV 4.1093).

<sup>103</sup> Paul VI, Constitution apostolique *Divinae Consortium Naturae* (15 août 1971) (EV 4.1067).

Le pape adopte ici le langage de la théologie classique, surtout celui de saint Thomas d'Aquin qui enseigna que la vie divine de la grâce, à laquelle le chrétien participe, se développe comme la vie corporelle<sup>104</sup>. Les trois sacrements d'initiation donnent naissance, croissance et nourriture à cette vie. La pénitence et l'onction servent à sa guérison et à son renouveau. Le mariage et l'ordre ont trait à sa continuation et à sa transmission.

Les anthropologues, étudiant le comportement rituel de divers peuples, sont arrivés à des conclusions qui, d'une manière remarquable, confirment l'enseignement de saint Thomas. Ils ont constaté que la religion, utilisant le rite, intervient dans la vie à certains moments ou stades critiques de son développement. La naissance est un moment critique ; l'adolescence en est un autre, de même aussi le mariage, la maladie et la mort. Les sacrements chrétiens correspondent à ces moments critiques et aident, à la fois, les individus et la communauté à les franchir. Nous voyons, une fois de plus, comment la religion chrétienne répond aussi aux besoins les plus profonds de l'homme.

Mais il y a quelque incertitude quant à la place de la confirmation dans ce processus du développement humain. Certains voudraient voir dans la confirmation un signe sacramentel d'une venue à la maturité spirituelle ou de l'engagement adulte envers le Christ. Ils ont à l'appui de leur thèse les exemples néo-testamentaires de la confirmation des adultes et aussi, semble-t-il, l'enseignement selon lequel la confirmation donne la force et a trait à la croissance chrétienne.

Par contre, précisément parce que la confirmation est un sacrement d'initiation faisant suite au baptême, les catholiques, orientaux confirment même les petits enfants après leur baptême. D'autres voudraient que la confirmation, parce qu'elle est un sacrement d'initiation, précède au moins la pleine participation à l'Eucharistie, qui est le sommet de l'initiation. Certaines considérations liturgiques semblent donc favoriser la confirmation précoce ; certains facteurs psychologiques semblent pousser à la retarder au moins jusqu'au seuil de l'âge adulte.

Le Saint-Siège a laissé, dans une certaine mesure, la question ouverte. Le *Rituel de la confirmation* affirme qu'en ce qui concerne les enfants dans l'Église latine, « l'administration de la confirmation est généralement reportée jusqu'aux environs de sept ans », mais permet, pour des raisons pastorales, de la retarder jusqu'à « un âge plus avancé »<sup>105</sup>. En bien des régions, la

---

<sup>104</sup> Cf. saint Thomas d'Aquin, *Summa Theologica* III, 65, 1.

<sup>105</sup> *Rituel de la confirmation*, Introduction, n° 11 (EV 4.1099-1100). Le *Code de Droit Canonique*, canon 891, affirme qu'elle est d'habitude conférée aux alentours de l'âge de raison, mais permet des exceptions.

tendance est de retarder la confirmation au moins jusqu'au début de l'adolescence. Si nous voyons la vie chrétienne comme un tout, progressant depuis la re-naissance jusqu'à l'âge adulte dans le Christ (cf. Ep 4, 13), il n'y a pas de difficulté à voir dans la confirmation, même lorsqu'elle est administrée dans l'adolescence ou plus tard, un sacrement d'initiation. Parmi les variations dans le service pastoral, l'essentiel est de vérifier « quelle pratique peut en réalité aider au mieux les fidèles à mettre au centre le sacrement de l'Eucharistie, comme réalité vers laquelle tend toute l'initiation » (le pape Benoît XVI, *Sacramentum Caritatis*, 18).

Le sponsor pour la confirmation devrait être comme le parrain choisi pour le baptême. En fait, il convient de choisir la même personne<sup>106</sup>.

### **Les effets durables de la confirmation**

La confirmation suppose une croissance, et elle est un défi continu à poursuivre sa croissance pour celui qui la reçoit. Cette croissance exige la vie, et celui qui la reçoit doit être en état de grâce. Mais on ne peut compter sur la confirmation pour produire une croissance instantanée et elle n'est pas destinée à le faire. En tant que sacrement qui n'est administré à une personne qu'une seule fois et dont l'effet est donc permanent, la confirmation confère un caractère permanent. Ceci est manifesté par les paroles qui accompagnent la confirmation : « Reçois la marque (littéralement : le sceau) de l'Esprit-Saint qui t'est donné ». Nous avons entendu saint Paul parler de ce sceau ; ses paroles aux Corinthiens, déjà citées ci-dessus, semblent pouvoir s'appliquer spécialement à la confirmation :

Celui qui nous affermi avec vous dans le Christ et qui nous donne l'onction, c'est Dieu. Lui qui nous a marqués de son sceau et a mis dans nos cœurs les arrhes de l'Esprit.

– 2 Co 1, 21-22

Signé de l'huile parfumée par la main de l'Évêque, le baptisé reçoit le caractère indélébile, le sceau du Seigneur, en même temps que le don de l'Esprit, qui le configure plus étroitement au Christ et lui confère la grâce de répandre « la bonne odeur » parmi les hommes.<sup>107</sup>

---

<sup>106</sup> *Code de Droit Canonique*, canon 893.

<sup>107</sup> *Rituel de la confirmation*, Introduction, n° 9 (EV 4.1096-1097).

### *Croissance dans l'Esprit*

De même que la Pentecôte suit Pâques et est le fruit du mystère pascal, ainsi la confirmation rend la Pentecôte permanente dans l'Église et dans la vie de ses membres. L'Esprit-Saint est le don sans repentance de Dieu ; celui qui reçoit ce don devient « le temple du Saint-Esprit » (1 Co 6, 19). Même si l'on s'égarait loin du bercail, le sceau demeure, invitation toujours présente au retour.

Cependant, de même que la fête de la Pentecôte achève une partie de l'année liturgique et domine le temps liturgique qui la suit, ainsi l'Esprit régit la vie de ceux qui ont reçu ce premier des dons de Dieu. Sa présence est vie, et la vie est croissance. Saint Paul décrit ce processus de croissance comme provenant du « mystère » :

Ce mystère... : le Christ au milieu de vous... C'est Lui que nous annonçons, avertissant chacun, instruisant chacun en toute sagesse, afin de rendre chacun parfait dans le Christ.

– Col 1, 27-28

Jésus Lui-même requiert de nous la croissance. Il compare son enseignement à des êtres vivants : une vigne, une semence qui produit une moisson, un grain de sénevé qui devient un grand arbre (cf. Jn 15, 1-8 ; Mc 4, 3-20, 31-32 ; Mt 13, 31-32). Il frappe d'étonnement les Apôtres en maudissant un figuier stérile, bien que ce ne soit pas la saison des figes (cf. Mc 11, 5. 20). La pointe de la parabole des talents est la même bien que les termes soient différents. L'homme qui a enterré son talent est condamné. « Mauvais serviteur, paresseux ! Tu savais que je moissonne où je n'ai pas semé et que je ramasse où je n'ai rien répandu » (Mt 25, 26). Et Jésus dit à ses disciples : « Vous donc, vous serez parfaits comme votre Père céleste est parfait » (Mt 5, 48). Le sceau de la confirmation ne nous laisse pas oublier ce défi, cette destinée.

La croissance dans la vie chrétienne, précisément parce que c'est une vie, ne peut être programmée. C'est pourquoi il est difficile de prendre la confirmation comme rite d'engagement adulte. La grâce produit effectivement la croissance. Mais la croissance dépend aussi de nombreux facteurs personnels ; parfois même il faut passer par l'expérience de crises spirituelles pour arriver à prendre conscience de ce que signifie : être enfant de Dieu et temple de l'Esprit-Saint. La grâce de la confirmation, bien qu'elle ne suscite pas immédiatement cette pleine prise de conscience personnelle, peut aider à la produire. La véritable tragédie, c'est lorsqu'il n'y a pas

de croissance, lorsque les baptisés – et peut-être les confirmés – vivent leur vocation chrétienne dans une médiocrité routinière.

### **Témoigner de la foi et la défendre**

Le Christ Lui-même a associé le don de l'Esprit-Saint et la mission apostolique chrétienne. « Mais vous allez recevoir une puissance, celle du Saint-Esprit qui viendra sur vous ; vous serez alors mes témoins... jusqu'aux extrémités de la terre » (Ac 1, 8). L'Église déclare que ceux qui ont reçu cette force spéciale de l'Esprit-Saint dans la confirmation « sont obligés ainsi plus strictement tout à la fois à répandre et à défendre la foi par la parole et par l'action en vrais témoins du Christ » (LG 11). L'appel des laïcs aux tâches apostoliques dans le monde, et leur rôle dans la formation du royaume sur terre, est en relation avec ce sacrement. Car les laïcs, « fortifiés grâce à la confirmation par la puissance du Saint-Esprit, c'est le Seigneur Lui-même qui les députe à l'apostolat » (AL 3).

### **La confirmation et le mystère pascal**

La confirmation, comme tous les autres sacrements, tire son efficacité du mystère pascal de la mort et de la résurrection du Seigneur, c'est pourquoi « la confirmation se fait au cours de la Messe »<sup>108</sup>. Mais même si la confirmation est célébrée en dehors de la Messe, sa source est toujours le mystère pascal. Le chrême lui aussi est signe que le confirmé participe à ce mystère. Il rappelle l'onction du Seigneur Lui-même (cf. Is 42, 1 ; Mc 1, 11).

Mais le chrême signifie aussi notre participation au destin du Fils comme Oint du Seigneur, Messie. La prophétie du mystérieux Serviteur Souffrant nous révèle quelque chose de nouveau et d'étonnant au sujet du Messie. Au lieu d'un conquérant magnifique, Il devait être, et Il fut, « l'homme de douleurs, familier de la souffrance... méprisé, nous ne L'estimions nullement » (Is 53, 3). Tel Maître, tel disciple : « Souvenez-vous de la parole que je vous ai dite : "le serviteur n'est pas plus grand que son maître" » (Jn 15, 20).

---

<sup>108</sup> *Rituel de la confirmation*, Introduction, n° 13 (EV 4.1104).

Aucun chrétien ne peut croître jusqu'à la maturité dans le Christ sans accepter son invitation : « Si quelqu'un veut venir à ma suite, qu'il renonce à lui-même et prenne sa croix chaque jour, et qu'il me suive » (Lc 9, 23). Nous devons pouvoir dire avec saint Paul « Avec le Christ je suis un crucifié », si nous voulons dire aussi « je vis, mais ce n'est plus moi, c'est le Christ qui vit en moi » (Ga 2, 20). « Prends ta part de souffrance » écrivait Paul à Timothée, « en bon soldat du Christ Jésus » (2 Tm 2, 3).

La manière dont l'onction de l'Esprit-Saint inspire et soutient les chrétiens à travers le long temps de Pentecôte qu'est leur vie, a été rapportée par saint Jean. L'Esprit est le Paraclet, notre Avocat, notre Conseiller.

Isaïe nous avait déjà dit comment l'Esprit-Saint qui demeure en nous œuvre par ses dons.

Un rameau sortira de la souche de Jessé, un rejeton jaillira de ses racines. Sur Lui reposera l'Esprit du SEIGNEUR : esprit de sagesse et de discernement, esprit de conseil et de vaillance, esprit de connaissance et de crainte du SEIGNEUR.

– Is 11, 12

La sagesse, l'intelligence, le conseil, la force, la science, la piété et la crainte du Seigneur sont communément appelés : dons de l'Esprit-Saint.

Enfin, l'Esprit qui demeure en nous produira chez ceux qui accueillent sa présence, ce que l'on appelle les fruits de l'Esprit-Saint : la charité, la joie, la paix, la patience, la bonté, la bienveillance, l'endurance, la douceur, la foi, la modestie, la continence et la chasteté (cf. Ga 5, 22-23).

#### ----- Sujets de Discussion -----

1. Quelles grâces sacramentelles de la confirmation sont toujours présentes dans la vie d'un disciple chrétien ? Que signifie pour vous aujourd'hui votre confirmation sacramentelle ?
2. Discutez des exemples de grâces sacramentelles de la confirmation par lesquelles les conseils et la force de l'Esprit-Saint sont amenés à vivre selon la morale chrétienne.
3. Comment sont les dons de l'Esprit-Saint rendus réels dans votre vie de tous les jours ? Lequel des fruits de l'Esprit-Saint renforce votre foi et témoigne de l'Évangile ?

## Références Supplémentaires

*United States Catholic Catechism for Adults (États-Unis. Catéchisme catholique pour adultes)* : Chapitre 16 – « La Confirmation : consacrés pour la mission ».

*Catéchisme de l'Église Catholique*, 1285-1321.

Benoît XVI, *Sacramentum Caritatis (Le sacrement de charité)*. Exhortation apostolique post-synodale, 22 février 2007.

## Mots à Retenir...

### *La Confirmation*

- La confirmation est le sacrement par lequel nous recevons l'Esprit-Saint avec ses dons et ses grâces, de même que le courage et la force de mener une bonne vie chrétienne.
- La confirmation existe pour communiquer à l'Église en tout temps et en tous lieux le don de l'Esprit-Saint envoyé aux Apôtres à la Pentecôte.
- Ceux qui ont reçu la communion « sont obligés plus strictement à répandre et défendre la foi par la parole et par l'action en vrais témoins du Christ » (LG 11).
- Bien que tout prêtre soit autorisé à administrer la confirmation, il y a une convenance spéciale à ce qu'elle soit conférée par un évêque.

## CHAPITRE SIX

### **Le Sacrement de guérison : la pénitence et la réconciliation**

(CEC 1420-1525 ; 1680-1690)

Ceux qui s'approchent du sacrement de pénitence y reçoivent de la miséricorde de Dieu le pardon de l'offense qu'ils Lui ont faite et du même coup sont réconciliés avec l'Église que leur péché a blessée et qui, par la charité, l'exemple, les prières, travaille à leur conversion. Par l'onction sacrée des malades et la prière des prêtres, c'est l'Église tout entière qui recommande les malades au Seigneur, souffrant et glorifié, pour qu'Il les soulage et les sauve (cf. Jc 5, 14-16).

– LG 11

Dans ce chapitre, nous traiterons du sacrement de la pénitence, un des sacrements de guérison institués par le Christ, notre Médecin.

#### **Signes évangéliques**

Jésus a promulgué le sacrement de la pénitence à Pâques, montrant ainsi clairement comment il naît du mystère pascal, de sa mort et de sa résurrection :

Le soir de ce même jour qui était le premier de la semaine, alors que, par crainte des Juifs, les portes de la maison où se trouvaient les disciples étaient verrouillées, Jésus vint, Il se tint au milieu d'eux et Il leur dit : « La paix soit avec vous ». Tout en parlant, Il leur montra ses mains et son côté. En voyant le Seigneur, les disciples furent tout à la joie. Alors, à nouveau, Jésus leur dit : « La paix soit avec vous. Comme le Père m'a envoyé, à mon tour, je vous envoie ». Ayant ainsi parlé, Il souffla sur eux et leur dit : « Recevez l'Esprit-Saint. Ceux à qui vous remettrez les péchés, ils leur seront remis. Ceux à qui vous les retiendrez, ils leur seront retenus ».

– Jn 20, 19-23

C'est ainsi que le sacrement de pénitence fut institué<sup>109</sup>.

---

<sup>109</sup> Cf. Concile de Trente, 14<sup>e</sup> session, 25 novembre 1551, *Doctrine sur le sacrement de Pénitence*, ch. 1 (DS 1670), et canon 3 sur le sacrement de Pénitence (DS 1703).



... Notre Sauveur, Jésus-Christ, institua dans son Église le sacrement de la Pénitence lorsqu'il donna à ses Apôtres et à leurs successeurs le pouvoir de remettre les péchés, de sorte que les fidèles, qui, après leur baptême, sont tombés dans le péché, soient réconciliés avec Dieu par un renouvellement de la grâce.<sup>110</sup>

Précédemment, comme le rapporte l'Évangile de saint Matthieu, Jésus avait promis ce don. A Pierre, qui venait de Le reconnaître ouvertement comme le Messie et qui fut établi, en retour, comme solide fondement de l'Église, Il dit :

« Je te donnerai les clefs du Royaume des cieux ; tout ce que tu lieras sur la terre sera lié aux cieux, et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié aux cieux. »

– Mt 16, 19

Un peu après cette promesse à Pierre, Il étendit ce pouvoir de lier et de délier aux « disciples » :

« En vérité, je vous le déclare tout ce que vous lierez sur la terre sera lié au ciel, et tout ce que vous délierez sur la terre sera délié au ciel. »

– Mt 18, 18

A travers les siècles, l'Église a exercé ce pouvoir de pardonner les péchés par le sacrement de la pénitence, dont le rite liturgique eut diverses formes. Mais la foi catholique a toujours cru que le Christ continue de pardonner les péchés par son Église.

## **Le signe sacramentel**

Les grâces du Christ sont conférées dans les sacrements au moyen de signes visibles – signes qui sont des actes de culte, des symboles de la grâce conférée, et des gestes reconnaissables par lesquels le Seigneur confère ses dons. Le pardon des péchés et la restauration des grâces baptismales sont aussi attachés à un signe extérieur.

---

<sup>110</sup> Sacrée Congrégation pour le Culte divin, *Rituel de la Pénitence*, publié par l'autorité du pape Paul VI (2 décembre 1973), Introduction, n° 2 (EV 4.2677).

Jésus s'est comparé à un médecin (cf. Mc 2, 17). Sa mission était de guérir. Tout en guérissant des afflictions corporelles, avec une réelle compassion humaine, Il n'entreprit pas de guérir toutes les maladies de l'humanité. Il utilisait plutôt de telles guérissons comme signes d'une thérapie morale et spirituelle plus radicale qu'Il désirait étendre à tous.

Eh bien, afin que vous sachiez que le Fils de l'homme a autorité pour pardonner les péchés sur la terre, – Il dit au paralysé : « Je te dis : lève-toi, prends ton brancard et va dans ta maison ».

– Mc 2, 10-11

Dans cet incident, la guérison du corps de l'homme était un signe visible du pardon, mais ce n'était pas un signe sacramentel par lequel le Christ conférait directement la grâce.

On peut comprendre le signe propre au sacrement du pardon en réfléchissant au genre de la maladie guérie dans le sacrement de la pénitence. Nous nous soucions maintenant de maladie spirituelle ; et une telle maladie, qui atteint un individu dans l'ordre moral, c'est-à-dire dans la sphère de sa liberté et de sa responsabilité, a aussi des effets sociaux. Le signe du médecin appliquant un remède physique n'est pas tout à fait adéquat dans ce contexte. Dans la pénitence, il se passe deux choses. D'une part le pécheur est renouvelé par la grâce médicinale pour recouvrer la vie divine : c'est ce qui est signifié par le jeune homme ressuscité à Naïm (cf. Lc 7, 14) ; et il est accueilli de nouveau par le Père : c'est ce qui est signifié par le retour du fils prodigue (cf. Lc 15, 20-24). D'autre part, le pécheur rentre dans la communauté et partage de nouveau la table eucharistique de la communauté. Dieu peut pardonner secrètement les péchés, mais il convient que le pécheur soit réconcilié extérieurement, visiblement, avec la communauté ecclésiale. La communauté elle-même est guérie par la guérison du pénitent.

### **Un tribunal sauveur**

La guérison de cette maladie qui affecte à la fois l'individu et la communauté est bien signifiée dans la manière dont la société s'occupe de ceux qui la blessent, puisqu'il s'agit d'un processus judiciaire. Le Concile de Trente emploie cette image pour développer la théologie de la

pénitence et pour distinguer ce sacrement du baptême. Il explique et justifie cette approche en faisant appel au pouvoir des clefs accordé à saint Pierre<sup>111</sup>. De plus, l'enseignement de Trente et de l'Église aujourd'hui est que « l'absolution est donnée par un prêtre, qui agit comme juge »<sup>112</sup>. De fait, à la manière d'un juge, le prêtre – sauf dans les cas de pénitents en danger de mort – doit avoir reçu juridiction de l'évêque local afin d'absoudre<sup>113</sup>. *Le Rituel de la Pénitence* affirme :

La confession requiert du pénitent la volonté d'ouvrir son cœur au ministre de Dieu, et de celui-ci le jugement spirituel par lequel, agissant en la personne du Christ, il prononce, avec le pouvoir des clefs, la sentence de la remise ou du maintien des péchés.<sup>114</sup>

Jésus Lui-même, évidemment, connaissait bien l'existence de juges tels que Pilate, Hérode, Caïphe. Il prit néanmoins le risque de faire du processus judiciaire humain le signe de la justice divine, en donnant à Pierre le pouvoir des clefs, et en autorisant les Apôtres à lier et à délier sur terre (cf. Mt 18, 18), tout comme ils possèderaient l'autorité judiciaire dans l'âge à venir (cf. Mt 19, 28). Manifestement, à son avis, ce signe n'est pas indigne d'un sacrement si nécessaire et si saint.

Les paroles avec lesquelles le Christ a institué le sacrement (« Si vous pardonnez les péchés de quelqu'un... ») contiennent aussi le pouvoir de juger. Il convient que le tribunal divin comprenne dialogue et conseils spirituels. Mais nous n'avons pas précisément besoin d'un sacrement de dialogue ou de conseil : il y a d'autres moyens adéquats, disponibles pour ces buts. En tant que pécheurs, nous avons besoin du pardon divin. Jésus a indiqué le tribunal sacramentel comme sa manière de pardonner et de réconcilier – une manière qui, en guérissant la personne du pécheur, guérit aussi la communauté blessée.

### ***Jugement de miséricorde***

Le sacrement de pénitence est un tribunal qui sort de l'ordinaire. La partie coupable, le pénitent, s'accuse, s'approche du Seigneur avec le cœur contrit, et se reconnaît pécheur devant

---

<sup>111</sup> Cf. Concile de Trente, 14<sup>e</sup> session, 25 novembre 1551, *Doctrinae sur le sacrement de Pénitence*, ch. 2 (DS 1671) et ch. 5 (DS 1679).

<sup>112</sup> Sacrée Congrégation pour la Doctrine de la Foi, *Sacramentum Paenitentiae* (« Normes pastorales concernant l'administration de l'absolution sacramentelle générale », 16 juin 1972) (EV 4.1653). Cf. Concile de Trente, 14<sup>e</sup> session, 25 novembre 1551, *Doctrinae sur le sacrement de Pénitence*, ch. 6 (DS 1685) et canon 9 sur le sacrement de Pénitence (DS 1709).

<sup>113</sup> Cf. par ex. *Rituel de la Pénitence*, Introduction, n° 9b (EV 4.2690) ; *Code de Droit Canonique*, canon 969.

<sup>114</sup> *Rituel de la Pénitence*, Introduction, n° 6b (EV 4.2683).

Son représentant. Le prêtre, qui est le ministre du Christ dans ce sacrement, écoute la confession au nom du Seigneur, attentif à la droiture, à la contrition et à la volonté de conversion du pénitent, dont les signes invitent à un jugement de pardon. C'est au nom du Christ que le prêtre écoute la confession des fautes ; il sera donc tenu à garder le secret absolu sur tout ce qui lui aura été dit. C'est au nom du Christ que le prêtre prononce le jugement de miséricorde du Seigneur : « Et moi, au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, je vous pardonne tous vos péchés ». Un tel signe sacramentel est convenable. Car le Christ qui agit par le signe, est notre Juge (cf. Mt 25, 31-46). « Tous, en effet, nous comparaîtrons devant le tribunal de Dieu » (Rm 14, 10).

Cette forme judiciaire de la pénitence nous rappelle aussi que la parole de Dieu, elle aussi, ne cesse de nous juger tout au long de nos jours de pèlerinage. L'Épître aux Hébreux montre comment s'exerce ce jugement

Vivante, en effet, est la parole de Dieu, énergique et plus tranchante qu'aucun glaive à double tranchant. Elle pénètre jusqu'à diviser âme et esprit, articulation et moelles. Elle passe au crible les mouvements et les pensées du cœur. Il n'est pas de créature qui échappe à sa vue : tout est nu à ses yeux, tout est subjugué par son regard. Et c'est à elle que nous devons rendre compte.

– He 4, 12-13

La suite de ce passage indique que, pour ceux qui vivent de la foi, le jugement est toujours rédempteur, accompli par « un grand prêtre éminent, qui a traversé les cieux » (He 4, 14).

D'une manière semblable, dans le sacrement de pénitence, nous avons, à mesure que nous avançons sur le chemin de notre pèlerinage, un tribunal de miséricorde où le jugement n'est pas punitif ni final, mais de guérison et de rédemption.

### ***Le repentir personnel***

Les péchés ne sont pas pardonnés de manière, en quelque sorte, automatique. Dans les sacrements, c'est le Christ qui opère par sa force puissante. Néanmoins, comme nous l'avons vu, les sacrements présupposent en l'homme (par la grâce de Dieu), la recherche de Dieu, cœur de toute religion, s'exprimant dans une foi qui conduit à Dieu. Ils exigent aussi, pour porter du fruit, une réponse personnelle à la grâce de Dieu qu'ils communiquent. En aucun sacrement, ces actes personnels ne sont plus nécessaires que dans la pénitence. Des dispositions intérieures très personnelles sont nécessaires chez celui qui vient au Christ en vue du pardon.

Pour un pardon plein et parfait des péchés, trois actes sont exigés du pénitent, comme faisant partie du sacrement. Ce sont la contrition, la confession, et la satisfaction<sup>115</sup>.

### **La nécessité de ce sacrement**

Pour ceux qui ont commis un péché mortel après le baptême, il est nécessaire de recevoir ce sacrement pour retrouver la grâce et l'amitié de Dieu. La réception digne de ce sacrement est...

la voie ordinaire pour obtenir le pardon et la rémission des péchés graves commis après le baptême. ... Il serait donc insensé et pas seulement présomptueux... de prétendre recevoir le pardon sans recourir au sacrement institué par le Christ précisément en vue du pardon.<sup>116</sup>

Celui qui se repent d'un péché mortel mais n'a pas la possibilité de recevoir tout de suite le sacrement de pénitence, peut recevoir le pardon par un acte de contrition parfaite, c'est-à-dire le regret sincère motivé par un véritable amour de Dieu, s'il est résolu à confesser le péché aussitôt que possible. Mais ceux qui refusent ce sacrement du repentir, tout en sachant que le don et la volonté du Christ et de s'en servir, ne peuvent pas trouver le pardon par d'autres moyens.

### ***La contrition***

La contrition, ou le regret sincère d'avoir offensé Dieu, est le plus important des trois actes exigés du pénitent. La contrition n'est en fait que l'envers de l'amour ; c'est l'amour qui rejette tout ce qui le détruit ou le menace. Aussi la contrition vient-elle en tête, parce que l'amour doit toujours recevoir la première place (cf. 1 Co 13, 13).

Le pécheur doit venir à Dieu par la voie du repentir. Dès le début de l'Évangile, la pénitence est prêchée comme la préparation et la condition de l'entrée dans le royaume de Dieu. Jean-Baptiste est apparu « proclamant un baptême de conversion en vue du pardon des péchés » (Mc 1, 4). Le repentir (en grec, *metanoia*) signifie un complet changement de mentalité, de façon de

---

<sup>115</sup> Cf. *Rituel de la Pénitence*, Introduction, n° 6. Cf. Concile de Trente, 14<sup>e</sup> session, 25 novembre 1551, *Doctrine sur le sacrement de Pénitence*, ch. 3 (DS 1673) et canon 4 sur le sacrement de Pénitence (DS 1704) ; Sacré Congrégation pour la Doctrine de la Foi, *Sacramentum Paenitentiae* (« Normes pastorales concernant l'administration de l'absolution sacramentelle générale », 16 juin 1972) (EV 4.1653-1667).

<sup>116</sup> Jean-Paul II, Exhortation apostolique post-synodale *Reconciliatio et Paenitentia* (2 décembre 1984), n° 31 (EV 9.1181).

penser ; c'est un retournement, un détournement du péché et un retournement vers Dieu. Nous nous y trouvons de nouveau, au cœur du mystère pascal, mourant afin de vivre :

Toujours, en effet, nous les vivants, nous sommes livrés à la mort à cause de Jésus, afin que la vie de Jésus soit elle aussi manifestée dans notre existence mortelle.

– 2 Co 4, 11

Il ne peut y avoir de pardon du péché si nous n'avons pas de repentir, c'est-à-dire si nous n'avons pas de regret de notre péché, de résolution de ne pas le réitérer, et si nous ne nous retournons pas vers Dieu. Le repentir doit être intérieur, venant du cœur, et non simplement exprimé sur les lèvres. Il doit naître de motifs de foi, et n'être pas simplement un chagrin humain fondé sur le regret de quelque conséquence fâcheuse de nos actes. Le repentir doit être suprême : la conversion à Dieu signifie qu'on Le met en première place et qu'on prend la résolution de ne rien Lui préférer, avec l'aide de sa grâce. Notre repentir doit être universel : nous devons regretter tous les péchés graves ou mortels, péchés qui excluent de l'amitié de Dieu.

Le repentir pour chacun de nos péchés, même les plus petits, est de conseil. En fait, si la confession fréquente nous est instamment recommandée, c'est notamment pour que nous nous corrigions de nos fautes vénielles, afin de permettre à une foi et une charité plus intenses de guider notre vie. On doit, sans aucun doute, avoir un regret sincère de tous les péchés dont on espère obtenir le pardon.

La contrition est appelée « contrition parfaite » si le motif de la peine est un véritable amour de Dieu, si nous sommes tristes d'avoir offensé Dieu que nous avons choisi d'aimer par-dessus tout. Elle est appelée « parfaite » non parce que la qualité de l'acte de contrition du pénitent est elle-même parfaite, mais parce que la charité est le motif parfait de la conversion. La contrition est appelée « imparfaite » si elle est fondée sur quelque autre motif de foi, si par exemple on regrette parce que l'on croit en Dieu, que l'on sait que Dieu est juste et fidèle à sa parole, que l'on sait que l'on sera justement puni par Dieu si on ne se détourne pas du péché pour Le servir.

Parce que c'est un acte d'amour de Dieu et un fruit de la grâce de Dieu appelant au repentir, l'acte de contrition parfait peut aussitôt rendre à l'amitié de Dieu quelqu'un qui est tombé dans le péché grave. Mais, sauf dans des circonstances très extraordinaires, quelqu'un qui s'est séparé du Christ et de la famille de la foi par un péché grave a l'obligation sérieuse de recevoir le sacrement de pénitence avant de recevoir l'Eucharistie. Celui qui a un besoin ardent de

communiquer et qui est dans l'impossibilité de se confesser, est tenu de faire un acte de contrition parfaite, qui inclut la résolution de se confesser le plus tôt possible<sup>117</sup>.

Le regret du péché implique la résolution de ne pas retomber dans le péché. Bien que personne ne puisse être certain que sa faiblesse ne le trahira plus, la résolution présente doit être honnête et réaliste. On doit vouloir changer, être fidèle à son Seigneur, et prendre des mesures réalistes pour rendre la fidélité possible. Le pardon du Christ a toujours réclamé cela : « ... Va, et désormais ne pêche plus » (Jn 8, 11).

### ***La confession***

Les paroles du Christ instituant le sacrement de pénitence suggèrent que le ministre de son pardon doit exercer un sage discernement : « Si vous pardonnez les péchés de quelqu'un... ». L'Église enseigne<sup>118</sup> qu'il est nécessaire, de par la loi divine, de confesser au prêtre tous et chacun des péchés mortels que l'on se rappelle après un soigneux examen de conscience, ainsi que les circonstances aggravantes. Les péchés commis avant le baptême n'ont pas à être confessés, car, dans le baptême, tous les péchés passés sont pardonnés. De plus, un péché mortel qu'on a une fois confessé et dont on a reçu l'absolution n'a plus à être confessé.

Les bons chrétiens ne sont, en général, coupables d'aucun péché grave ; mais il peut leur être profitable de confesser les péchés véniels qui entachent leurs vies et limitent leur charité, en s'efforçant d'en éprouver un véritable regret. Il n'est pas nécessaire de chercher à se rappeler et à confesser toutes les imperfections de sa vie. Il est bon que les confessions de dévotion soient centrées sur ces fautes dont on peut, et doit, avoir un plus vif regret à cause du mal qu'elles font à autrui, ou à cause de l'obstacle qu'elles mettent à notre progression dans la grâce.

### ***La satisfaction***

---

<sup>117</sup> Cf. Code de Droit Canonique, canon 916; Concile de Trente, 13<sup>e</sup> session, 11 octobre 1551, *Décret sur la Très Sainte Eucharistie*, ch. 7 (DS 1647).

<sup>118</sup> Cf. *Rituel de la Pénitence*, Introduction, n<sup>o</sup> 7a (EV 4.2687) ; Concile de Trente, 14<sup>e</sup> session, 25 novembre 1551, *Doctrine sur le sacrement de Pénitence*, canon 7 sur le sacrement de Pénitence (DS 1707) ; Sacrée Congrégation pour la Doctrine de la Foi, *Sacramentum Paenitentiae* (« Normes pastorales concernant l'administration de l'absolution sacramentelle générale », 16 juin 1972) (EV 4.1653-1667. Cf. aussi *Code de Droit Canonique*, canon 988.1.

L'Église croit qu'il existe des « peines temporelles » du péché. Ceci signifie que le Dieu juste et miséricordieux exige que le pécheur pénitent expie ses péchés ; il en sera puni, soit dans cette vie, soit après la mort au purgatoire, à moins d'avoir expié la peine par des actes de pénitence.

La longue histoire du peuple d'Israël, tout ce qu'il a souffert pour ses infidélités, surtout au cours de sa captivité, montre avec évidence qu'il y a des peines temporelles. Les péchés des individus ont des conséquences semblables. Le doute de Moïse lui est pardonné, mais à cause de ce doute, il ne lui est pas permis d'entrer dans la Terre promise. L'adultère de David lui est pardonné, mais l'enfant attendu après l'union pécheresse ne survit pas. La peine temporelle persiste, même après la mort. Nous lisons ainsi, dans le Deuxième Livre des Machabées, la valeur de la prière pour les morts (cf. 2 M 12, 43-46). Saint Paul indique qu'il y a une purification au-delà de la mort (cf. 1 Co 3, 10-15).

Le pénitent doit donc compléter son acte pénitentiel en faisant quelque satisfaction pour ses péchés, en accomplissant une « pénitence » imposée par le prêtre. La pénitence imposée aux origines était souvent sévère. Aujourd'hui, la pénitence consiste habituellement en la récitation de certaines prières assignées par le prêtre après que le pénitent ait confessé ses péchés.

L'œuvre et la mesure de la satisfaction doivent convenir à chaque pénitent, de sorte que chacun répare l'ordre qu'il a troublé et soit guéri par un remède opposé au mal dont il souffre. Il faut donc que la peine soit vraiment un remède au péché et, en quelque sorte, un renouveau de la vie.<sup>119</sup>

Nos péchés sont plus graves que nous n'en avons conscience, et nos actes de pénitence sont souvent bien peu de chose. Pour nous aider dans notre fragilité, l'Église nous offre les indulgences. Une indulgence est une rémission devant Dieu de la peine temporelle due pour les péchés qui ont déjà été pardonnés – rémission de la peine soit totale (indulgence plénière), soit partielle (indulgence partielle)<sup>120</sup>.

Le principe qui est à la base des indulgences est aussi ancien que l'Église. Il est fondé sur la doctrine du Corps Mystique du Christ. Comme l'écrivait saint Paul, tous les membres de ce

---

<sup>119</sup> *Rituel de la Pénitence*, Introduction, n° 6c (EV 4.2684).

<sup>120</sup> Cf. Paul VI, Constitution apostolique *Indulgentiarum Doctrina* (1 janvier 1967), Norme 1 (EV 2.935). Ce document, et aussi aux pp. 85-118 dans *Enchiridion Indulgentiarum* (Libreria Editrice Vaticana, 1986), explique l'histoire et la théologie des indulgences d'une manière assez complète. Cf. aussi Concile de Trente, 25<sup>e</sup> session, 4 décembre 1563, *Décret sur les indulgences* (DS 1835).



Corps doivent contribuer au bien-être d'un membre malade (cf. 1 Co 12, 21-26). Pleinement conscient de la valeur infinie et décisive de la mort expiatrice du Christ, Paul se réjouissait de ce que ses propres souffrances pouvaient contribuer au bien des chrétiens de Colosses, et il ajoutait :

et ce qui manque aux détresses du Christ, je l'achève dans ma chair en faveur de son Corps qui est l'Église.

– Col 1, 24

L'Église enseigne qu'en vertu de l'autorité que le Christ lui a donnée, elle peut accorder aux pécheurs qui ont déjà reçu le pardon de leurs péchés, une participation aux mérites du Christ et des saints, qui supprime ou allège la peine temporelle due aux péchés.

Pour obtenir une indulgence, il faut dire la prière ou accomplir la bonne œuvre à laquelle l'Église attache l'indulgence. Par une sorte de jeu de leviers spirituel, un acte de piété de moindre valeur obtient, du fait de l'indulgence, une grande miséricorde<sup>121</sup>.

### **Le « baptême laborieux »**

Le Concile de Trente, citant saint Grégoire de Nazianze et saint Jean Damascène, a affirmé que « les saints Pères ont eu raison d'appeler la pénitence “un baptême laborieux” »<sup>122</sup>. Dans le même passage, le Concile de Trente a aussi affirmé – contre certaines thèses contemporaines – que c'est un sacrement distinct du baptême. Il est comparé à une sorte de baptême parce qu'il restaure la sainteté baptismale, mais « laborieux » parce qu'il ne peut le faire sans « beaucoup de larmes et de labeur de notre part ».

La pénitence restaure ou renouvelle vraiment la sainteté baptismale. Quand cette sainteté a été perdue, elle peut être recouvrée dans le sacrement de la pénitence. Un catholique qui a commis un péché grave a l'obligation d'en demander le pardon dans ce sacrement. On doit le faire promptement. La loi de l'Église exige la confession des péchés une fois par an, bien que, au sens strict, cette loi particulière ne lie pas ceux qui n'auraient pas de péchés graves à confesser<sup>123</sup>.

Mais la pénitence est utile aussi pour retrouver l'innocence baptismale dans toute sa

---

<sup>121</sup> Cf. *Code de Droit Canonique*, canon 996.

<sup>122</sup> Concile de Trente, 14<sup>e</sup> session, 25 novembre 1551, *Doctrines sur le sacrement de Pénitence*, ch. 2 (DS 1672). Cf. saint Grégoire de Nazianze, *Oratio* 39.17 (MG 36.356) ; saint Jean Damascène, *De Fide Orthodoxa* 4.9 (MG 94.1124).

<sup>123</sup> Cf. *Code de Droit Canonique*, canon 989.

splendeur, même lorsque l'on n'a commis que des péchés ou des fautes vénielles dans les combats spirituels de la vie quotidienne. En fait,

Le recours fréquent et consciencieux à ce sacrement est très utile, même pour les péchés véniels. En effet, ce n'est pas une pure répétition rituelle ni un quelconque exercice psychologique, mais le zèle assidu à parfaire la grâce du baptême, de sorte qu'en portant dans notre corps la mort du Christ Jésus, la vie de Jésus soit de plus en plus manifestée en nous.<sup>124</sup>

### ***La pénitence et les enfants***

L'idée d'un « baptême laborieux » pour les enfants suggère un programme pratique pour les préparer au sacrement de la pénitence. Lorsque des petits enfants sont baptisés, leurs parents et leurs parrains agissent pour eux. Mais à mesure que leur esprit se développe, ils peuvent comprendre le sens du baptême et aussi se préparer au « baptême laborieux ». Ils peuvent rejouer et revivre le baptême qu'ils ont reçu tout-petits en se préparant à recevoir le sacrement de la pénitence.

On ne doit pas trop tarder l'accès de l'enfant au sacrement de pénitence, car, alors que se développe graduellement sa capacité de raisonner, se forme aussi sa conscience morale, c'est-à-dire la faculté de juger ses actes en relation avec la norme morale. L'accès précoce à la pénitence aide l'enfant à faire sien le choix implicite de son baptême. Ce baptême était une conversion, un retournement vers le Christ ; la première confession aide normalement à rendre cette conversion fondamentale plus personnelle et plus libre dès le jeune âge. L'enfant doit faire sa première confession avant de recevoir sa première communion<sup>125</sup>.

L'âge qui convient pour la première réception de ces sacrements (la pénitence et l'Eucharistie) est celui qu'on appelle dans les documents de l'Église « l'âge de raison » ou « de discrétion ». Cet âge tant pour la confession que pour la communion est celui où l'enfant commence à raisonner, c'est-à-dire aux environs de sept ans, soit après, soit avant. Et dès lors commence l'obligation de satisfaire à ces deux préceptes de la confession et de la communion<sup>126</sup>.

---

<sup>124</sup> *Rituel de la Pénitence*, Introduction, n° 7b (EV 4.2687).

<sup>125</sup> Cf. Sacrée Congrégation pour le Clergé, *Directoire Général de Catéchèse* (11 août 1997), n°s 177-181 (EV 16.608-1011).

<sup>126</sup> Cf. Sacrée Congrégation pour les Sacrements, *Quam Singulari* (8 août 1910), et très souvent dans d'autres sources.

## **La dimension communautaire**

Voir le sacrement de pénitence comme un second baptême nous permet aussi de nous rendre compte qu'il est une partie intégrante de la liturgie de l'Église. Tout comme le baptême incorpore un converti au Corps du Christ, ainsi la pénitence rend à la vie celui qui par le péché grave a cessé d'être un membre vivant de ce même Corps. Le rite public de la réconciliation manifestait cela dans l'Église primitive. De nos jours, la pénitence est présentée de nouveau comme une réconciliation non seulement avec Dieu mais aussi avec la communauté : en la mettant en parallèle avec le baptême on y voit une célébration liturgique de la communauté ecclésiale toute entière.

Comme le pape Benoît XVI remarque :

La relation entre Eucharistie et Réconciliation nous rappelle que le péché n'est jamais une réalité exclusivement individuelle ; il comporte toujours également une blessure au sein de la communion ecclésiale, dans laquelle nous sommes insérés par le Baptême.

– *Sacramentum Caritatis*, 20

### ***La pénitence communautaire***

Le Deuxième Concile du Vatican a décrété :

Le rite et les formules de la pénitence seront révisés de façon à exprimer plus clairement la nature et l'effet du sacrement.

– *SC 72*

La pénitence ne pouvait donc manquer d'être touchée par ce qui a inspiré toute la réforme liturgique actuelle, à savoir, le sens croissant de la communauté comme peuple de l'Alliance de Dieu, dont chaque membre est invité à partager pleinement le culte. De plus, puisque la pénitence était une célébration communautaire chez les premiers chrétiens, on avait déjà à portée de la main un modèle pour réformer ce rituel qui, au cours des temps modernes, avait fini par être relativement isolé de la célébration communautaire. Ce qu'il fallait donc – et ce qui se réalisa peu à peu – c'était la restauration de la pénitence comme célébration communautaire dans l'Église.

Pour montrer plus clairement que la pénitence est une authentique célébration liturgique, elle peut être célébrée comme acte de culte communautaire formant le contexte de la confession privée. C'est ce que pratiquait l'Église primitive. Bien que certains genres de péchés fussent confessés en privé à l'évêque, et plus tard à un prêtre, cela se faisait au cours d'une liturgie publique qui avait lieu pendant le Carême. Cela formait un parallèle et un élargissement de la liturgie de la résurrection centrée au départ sur les catéchumènes.

Mais il faut quelque chose de plus pour qu'il y ait une authentique liturgie de pénitence publique. Il doit aussi exister un sens de la dimension communautaire et ecclésiale du péché. Dans l'Église primitive, les pécheurs coupables de certains péchés graves étaient excommuniés, on exigeait d'eux des œuvres publiques de pénitence, et ils étaient réconciliés à Dieu par l'Église le Jeudi Saint en revenant à l'Eucharistie. Même dans la confession privée, il y a un reste de cette pénitence publique. Les pénitents se joignent publiquement à tous ceux qui attendent pour se confesser. En attendant, s'ils sont coupables de péchés graves, ils doivent s'exclure de la communion jusqu'à ce qu'ils reviennent à la vie de la grâce dans l'Église par le sacrement de la pénitence. Leur réconciliation avec Dieu et avec la communauté est achevée lorsqu'ils reviennent publiquement à la table eucharistique.

Reconnaître, et même prendre conscience de que nos péchés ont une dimension communautaire n'est pas toujours facile, et certes pas très agréable pour bien des gens à une époque marquée par un mode de pensée très individualiste. Par la pénitence publique, nous n'échappons pas à notre responsabilité personnelle ; mais nous élargissons le champ de notre conscience en reconnaissant notre part de responsabilité dans les péchés de la société dont nous faisons partie.

Puisque nous sommes tous membres d'un seul corps dans le Christ, la maladie d'un seul membre provoque un malaise dans le corps tout entier. Tout au moins, les chutes des individus gênent la croissance et limitent la vitalité du corps tout entier.

Si un membre souffre, tous les membres partagent sa souffrance ; si un membre est à l'honneur, tous les membres partagent sa joie.

– 1 Co 12, 26

Par un mystérieux dessein de la bonté de Dieu, les hommes sont unis entre eux par un lien surnaturel en vertu duquel le péché de l'un nuit également aux autres, de même que la sainteté de l'un profite également aux autres.<sup>127</sup>

### ***Dimensions sociales du péché***

A l'intérieur de ce contexte plus large, tous les péchés particuliers – sauf ceux qui vont directement contre Dieu, comme le blasphème – sont des offenses à la loi de Dieu précisément parce qu'ils blessent le prochain ou soi-même. Même ceux qui ne font directement de mal qu'à soi-même troublent potentiellement l'harmonie de la communauté. Les sept derniers commandements du Décalogue concernent notre prochain. Si je vole, par exemple, je fais du mal à mon prochain, je le prive peut-être, lui et sa famille. Je fais aussi baisser le niveau d'ouverture et de confiance mutuelle dans la communauté tout entière, et, en un sens, je diminue la pulsation et la circulation de la vie dans le Corps du Christ. Ceci est vrai même des péchés « secrets » contre les neuvième et dixième commandements qui se rapportent aussi au prochain. Même le blasphème et d'autres péchés contre les trois premiers commandements peuvent être cause de scandale. En un mot, les péchés personnels et même secrets peuvent avoir d'importantes conséquences dans la communauté.

De plus, certains maux qui impliquent une culpabilité personnelle, surtout par omission, ont une dimension communautaire, par exemple le racisme. Comme un filet où tous sont pris, le racisme nous entraîne tous dans ses conséquences.

La même chose est vraie de toutes les injustices sociales courantes. Il est possible que peu d'entre nous y soient engagés de manière importante et dramatique, et pourtant un très grand nombre d'entre nous en sont responsables dans une certaine mesure.

Quand tant de peuples ont faim, quand tant de foyers souffrent de la misère, quand tant d'hommes demeurent plongés dans l'ignorance, quand tant d'écoles, d'hôpitaux, d'habitations dignes de ce nom demeurent à construire, tout gaspillage public ou privé, toute dépense d'ostentation nationale ou personnelle, toute course épuisante aux armements devient un scandale intolérable... Personne ne peut demeurer indifférent au sort de ses frères encore plongés dans la misère, en proie à l'ignorance, victimes de l'insécurité. Comme le cœur du

---

<sup>127</sup> *Rituel de la Pénitence*, Introduction, n° 5 (EV 4.2680).

Christ, le cœur du chrétien doit compatir à cette misère : « J'ai pitié de cette foule ». (Mc 8, 2)<sup>128</sup>

Le Synode des Évêques de 1971 a parlé des « graves injustices qui tissent autour de la terre des hommes un réseau de dominations, d'oppressions, d'exploitations qui étouffent les libertés et empêchent une grande partie de l'humanité de participer à la construction et à la jouissance d'un monde plus juste et fraternel » ; le monde est marqué par un « grave péché d'injustice »<sup>129</sup>.

Le disciple du Christ tiendra compte de ses responsabilités sociales et des dimensions sociales du péché dans son examen de conscience<sup>130</sup>.

## **La célébration du sacrement**

Le sacrement de pénitence peut être administré de deux façons, soit à l'intérieur d'une célébration communautaire ou dans une célébration individuelle. Même la célébration communautaire conserve d'importants éléments personnels du sacrement : chaque pénitent confesse ses péchés en privé et il y a une absolution individuelle. Et même la forme individuelle conserve certains éléments communautaires qui appartiennent à tout acte de la liturgie de l'Église. Le sacrement est généralement administré dans un endroit officiellement reconnu ; un pénitent qui a péché gravement doit s'abstenir de partager la table eucharistique avant d'avoir été absous ; le prêtre qui administre le sacrement doit, sauf dans les cas spéciaux de nécessité, avoir reçu l'autorité publique d'absoudre, de l'évêque du lieu.

### ***La pratique ancienne***

Les premiers chrétiens confessaient aussi leurs péchés en privé, bien qu'au cours d'une célébration communautaire. La vraie différence entre la pratique antique et la pratique moderne est que certains, parmi les premiers chrétiens, pensaient qu'ils ne pouvaient recevoir qu'une fois le sacrement de pénitence, et ce ne fut qu'au terme d'une difficile évolution qu'on admit que la

---

<sup>128</sup> Le pape Paul VI, Encyclique *Progressio Populorum* (26 mars 1967), n° 53, 74 (EV 2.1098-1119).

<sup>129</sup> Deuxième Synode des Évêques, 1971, *La Justice dans le monde*, Introduction et Partie II (EV 4.1238-1243, 1264-1273).

<sup>130</sup> Cf. le schéma d'examen de conscience dans le *Rituel de la Pénitence*, Appendice III.

pénitence pouvait être reçue plus souvent. Les premiers chrétiens avaient une si haute idée de la sainteté qui convenait aux baptisés qu'il leur était difficile d'entretenir l'idée d'un chrétien retombant dans le péché grave, au moins à plusieurs reprises. Une tendance à retarder l'absolution jusqu'à l'approche de la mort se développa.

Les moines celtiques surmontèrent cette difficulté en popularisant la confession privée et fréquente, d'abord dans leurs monastères, puis au-dehors, et enfin au cours de leurs voyages missionnaires sur le continent alors que l'Europe s'efforçait de se remettre des invasions barbares. Pour ceux qui étaient tourmentés dans leur conscience, la pénitence devint un sacrement, non seulement de guérison, mais de miséricorde continue. Pour les chrétiens fervents, elle devint un moyen d'approfondir leur conversion et de promouvoir leur croissance dans l'Esprit. C'est dans cet esprit que l'Église recommande la confession régulière et fréquente. Elle appelle ceux qui sont en état de péché grave à un prompt repentir. Elle pousse les chrétiens fervents à recevoir, par l'usage des sacrements, les dons de guérison et de sanctification du Christ.

### ***Le Rituel de la Pénitence***

Le *Rituel de la Pénitence* unit les pratiques anciennes et modernes dans une nouvelle célébration de réconciliation. L'administration privée du sacrement, tout en gardant son caractère judiciaire, continue aussi à offrir sa guérison miséricordieuse. Elle peut le faire dans le cadre d'une liturgie communautaire qui est maintenant recommandée. « La célébration commune manifeste plus clairement la nature ecclésiale de la pénitence »<sup>131</sup>. De telles célébrations reconnaissent la dimension sociale du péché, et la nécessité d'être réconcilié à la communauté en revenant à Dieu. Les fidèles se soutiennent les uns les autres dans leur participation à des célébrations pénitentielles communautaires. Les lectures, les hymnes et les prières de la célébration actualisent entre eux l'unité de la famille de Dieu qui vient devant Lui dans la peine et stimulent chaque pénitent à un repentir personnel plus profond et à une résolution nouvelle.

La célébration individuelle aussi a certains avantages. Comme on l'a noté ci-dessus, elle conserve certains traits du culte public. Les rites prévus – tels que la lecture d'un passage scripturaire par le prêtre ou par le pénitent, et l'extension des mains du prêtre au-dessus de la tête

---

<sup>131</sup> *Rituel de la Pénitence*, Introduction, n° 22 (EV 4.2703).

du pénitent lorsqu'il prononce les paroles de l'absolution, contribuent à la dignité de cette célébration. Celle-ci est très souple et fournit l'occasion d'unir la direction spirituelle et pastorale à l'administration du sacrement. Mais c'est aussi un acte ecclésial, une réconciliation avec la communauté chrétienne, fait qui est rendu manifeste par la formule qui introduit les paroles de l'absolution :

Que Dieu notre Père vous montre sa miséricorde ; par la mort et la résurrection de son Fils il a réconcilié le monde avec Lui et il a envoyé l'Esprit-Saint pour la rémission des péchés : par le ministère de l'Église qu'il vous donne le pardon et la paix. Et moi, au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, je vous pardonne tous vos péchés.<sup>132</sup>

Lorsque, pour des raisons extraordinaires, des groupes de personnes ne peuvent confesser individuellement leurs péchés, ils peuvent, en certaines circonstances, recevoir le pardon sacramentel par une absolution communautaire. Mais une telle absolution communautaire ne peut être donnée que lorsqu'il y a une « nécessité grave », au jugement de l'évêque local « qui doit consulter les autres membres de la conférence épiscopale »<sup>133</sup>. Sauf impossibilité, ceux qui reçoivent une absolution communautaire doivent se confesser avant de recevoir de nouveau une absolution communautaire<sup>134</sup>. A moins qu'il ne leur soit moralement impossible de le faire, ils ont l'obligation de se confesser avant une année écoulée.

La confession individuelle et intégrale ainsi que l'absolution demeurent l'unique moyen ordinaire par lequel les fidèles sont réconciliés avec Dieu et avec l'Église, si aucune impossibilité physique ou morale ne met obstacle à ce genre de confession.<sup>135</sup>

Que le sacrement de pénitence soit administré dans une célébration individuelle ou à l'intérieur d'une célébration communautaire, la joie la plus profonde des coupables est leur délivrance du péché, cette nouvelle Pâque qui les libère de la forme la plus grossière de servitude. Ils reviennent du sacrement, leur conversion à Dieu achevée, dans l'allégresse d'une conscience libre et d'une justice restaurée, avec la perspective enthousiaste d'un nouveau départ.

---

<sup>132</sup> *Rituel de la Pénitence*, n° 46.

<sup>133</sup> Cf. *Rituel de la Pénitence*, Introduction, n° 31-33 (EV 4.2712-2715). Cf. *Code de Droit Canonique*, canon 961.

<sup>134</sup> Cf. *Rituel de la Pénitence*, Introduction, n° 34 (EV 4.2716). Cf. aussi *Code de Droit Canonique*, canon 962.1.

<sup>135</sup> *Rituel de la Pénitence*, Introduction, n° 31 (EV 4.2712).



Ils sont une fois de plus, une « création nouvelle » ; une fois de plus, pour eux, « une réalité nouvelle est là » (2 Co 5, 17).

#### ----- Sujets de Discussion -----

1. Pourquoi est-ce que le sacrement de la pénitence et de la réconciliation nous est offert après le baptême ?
2. Discutez l'exemple d'un pécheur devenu saint, comme saint Augustin. Comment la vie du saint reflète-t-elle l'amour inconditionnel et indulgent de Dieu, que la pénitence et la réconciliation rendent sacramentellement présent ?
3. Pourquoi confesser nos péchés à un prêtre ? (CEC 1461-1467) Quelles sont les raisons pour lesquelles la participation à ce sacrement est importante pour la conversion continue et l'évolution de la vie chrétienne

#### Références Supplémentaires

*United States Catholic Catechism for Adults (États-Unis. Catéchisme catholique pour adultes)* : Chapitre 18 – « Le Sacrement de la pénitence et de la réconciliation : Dieu est riche en miséricorde ».

*Catéchisme de l'Église Catholique*, 1420-1525.

Benoît XVI, *Sacramentum Caritatis (Le sacrement de charité)*. Exhortation apostolique post-synodale, 22 février 2007.

#### Mots à Retenir...

##### *La Pénitence*

- Le Christ nous a donné le sacrement de la pénitence à Pâques, le jour de sa résurrection.
- Ceux qui se confessent doivent avoir un regret sincère de leurs péchés et le désir de ne pas les réitérer ; ils doivent confesser leurs péchés, surtout les péchés mortels qui n'ont pas été pardonnés auparavant ; et ils doivent accepter d'accomplir la pénitence imposée.

- Les chrétiens qui ont commis des péchés graves ont le devoir de recevoir le sacrement de la pénitence ; ceux qui n'ont commis que des moindres péchés peuvent aussi tirer un grand profit de ce sacrement.

## CHAPITRE SEPT

### **Le Sacrement de l'onction des malades**

(CEC 1499-1532)

#### **Le Christ et les infirmes**

Notre Seigneur avait de la compassion pour les infirmes. Pour que Jean-Baptiste le reconnaisse comme le Messie il lui fait dire simplement :

Les aveugles retrouvent la vue et les boiteux marchent droit, les lépreux sont purifiés et les sourds entendent, les morts ressuscitent et la Bonne Nouvelle est annoncée aux pauvres.

– Mt 11, 5

Dans la parabole du festin, il est commandé au serviteur : « Va-t-en vite par les places et les rues de la ville, et amène ici les pauvres, les estropiés, les aveugles et les boiteux » (Lc 14, 21). Nombre de ses œuvres étaient des guérisons de malades, et nous avons vu, dans la section précédente, comment Lui-même, aussi bien que les évangélistes, a délibérément utilisé ces œuvres comme signes d'une guérison spirituelle (cf. Mc 2, 10-11).

#### **L'onction dans l'Écriture**

Jésus n'a pas seulement enseigné à ses disciples à être compatissant, mais Il leur a dit aussi qui devait être spécialement l'objet de leur compassion. La parabole du grand festin avec ses invités peu reluisants était précédée par une instruction qu'Il donna lors d'un banquet : « Au contraire, quand tu donnes un festin, invite des pauvres, des estropiés, des boiteux, des aveugles » (Lc 14, 13). Dans la parabole qui préfigure le Jugement Dernier, ceux-là sont punis, à qui Il dit : « J'étais... malade et en prison, et vous ne m'avez pas visité » (Mt 25, 43). Par contre, sont récompensés ceux à qui Il dit : « J'étais malade, et vous m'avez visité... » (Mt 25, 36).

En même temps, alors que les Apôtres L'assistaient dans sa mission,

Jésus leur donna autorité sur les esprits impurs, pour qu'ils les chassent et qu'ils guérissent toute maladie et toute infirmité.

– Mt 10, 1

Une délégation semblable leur fut faite après la résurrection :

« Ils imposeront les mains à des malades, et ceux-ci seront guéris. »

– Mc 16, 18

Plus haut, dans l'Évangile de saint Marc, nous lisons :

Ils chassaient beaucoup de démons, ils faisaient des onctions d'huile à beaucoup de malades et ils les guérissaient.

– Mc 6, 13

C'est la première allusion au sacrement de l'onction des malades<sup>136</sup>. Jésus a donc autorisé une pratique qui existait peut-être déjà dans des guérisons par exorcisme, mais Il lui a donné un sens nouveau. Comme ses propres guérisons, celles de ses disciples étaient des signes proclamant la venue du royaume :

« L'Esprit du Seigneur est sur moi parce qu'Il m'a conféré l'onction pour annoncer la bonne nouvelle aux pauvres. Il m'a envoyé proclamer aux captifs la libération et aux aveugles le retour à la vue, renvoyer les opprimés en liberté, proclamer une année d'accueil par le Seigneur. »

– Lc 4, 18-19 ; cf. Is 61, 1-2

Dans son Église, le Christ voulait que tous aient soin des malades. Le service des malades est une obligation pour tout chrétien. Mais, d'une manière spéciale, le Christ a chargé ses prêtres d'oindre les malades en priant sur eux de sorte que ce geste sacramentel soit plus particulièrement un acte de sa propre sollicitude personnelle (cf. Jc 5, 14).

Comme c'est le cas pour le sacrement de confirmation, nous voyons la première description de l'onction des malades dans l'Église primitive, dans l'Épître de saint Jacques. Cette lettre est

---

<sup>136</sup> Cf. Concile de Trente, 14<sup>e</sup> session, 25 novembre 1551, *Doctrina sur le sacrement de l'Extrême Onction*, ch. 1 (DS 1695).

essentiellement une exhortation morale au cours de laquelle il est fait mention de ce sacrement.

Ainsi :

L'un de vous souffre-t-il ? Qu'il prie. Est-il joyeux ? Qu'il chante des cantiques.

– Jc 5, 13

Puis :

L'un de vous est-il malade ? Qu'il fasse appeler les anciens de l'église et qu'ils prient après avoir fait sur lui une onction d'huile au nom du Seigneur. La prière de la foi sauvera le patient ; le Seigneur le relèvera, et s'il a des péchés à son actif, il lui sera pardonné.

– Jc 5, 14-15

Ce passage est cité par le Concile de Trente lorsqu'il déclare que :

Cette onction sainte des malades a été institué par le Christ notre Seigneur comme un sacrement du Nouveau Testament.<sup>137</sup>

## **Le sacrement des malades**

Le sacrement de l'onction des malades est – comme les paroles de saint Jacques le disent clairement – pour les malades et les infirmes.

Aussi, « cette Onction sacrée doit être donnée avec un zèle et un souci spéciaux aux fidèles qui sont dangereusement malades en raison de leur faiblesse ou de leur âge »<sup>138</sup>. C'est un devoir de charité pour les parents et les amis des malades de les aider en appelant le prêtre, ou d'aider à les préparer à recevoir dignement le sacrement, surtout dans le cas de maladies graves.

Durant plusieurs siècles, on eut tendance à réserver ce sacrement à ceux qui étaient gravement malades, même assez proches de la mort, et le sacrement vint à s'appeler « extrême-

---

<sup>137</sup> Concile de Trente, 14<sup>e</sup> session, 25 novembre 1551, *Doctrine sur le sacrement de l'Extrême Onction*, ch. 1 (DS 1695).

<sup>138</sup> Sacrée Congrégation pour le Culte Divin, *Rituel de l'Onction et du soin pastoral des malades*, publié par l'autorité du pape Paul VI (7 décembre 1972), Introduction, n° 8 (EV 4.1867).

onction », c'est-à-dire « dernière onction ». L'Église a dit clairement qu'elle désire que ce sacrement des malades soit plus largement dispensé.

« L'extrême-onction », qu'on peut appeler aussi et mieux l'onction des malades, n'est pas seulement le sacrement de ceux qui se trouvent à toute extrémité. Aussi, le temps opportun pour le recevoir est déjà certainement arrivé lorsque le fidèle commence à être en danger de mort par suite d'affaiblissement physique ou de vieillesse.

– SC 73

Il n'est donc pas besoin d'attendre qu'une personne soit sur le point de mourir. Pour déterminer s'il y a maladie dangereuse, il ne faut qu'un jugement prudent ; il n'y a pas lieu d'en faire un cas de conscience<sup>139</sup>. « Ce sacrement peut être réitéré si le malade se rétablit après avoir reçu l'onction ou si, au cours d'une même maladie, l'état s'aggrave »<sup>140</sup>. De plus, « on peut donner l'onction à un malade avant une opération chirurgicale si une grave maladie est cause de cette opération »<sup>141</sup>.

L'Église enseigne aussi :

On peut conférer l'onction aux vieillards qui sont en état de faiblesse, même s'ils ne sont pas gravement malades. On peut aussi la donner aux enfants, qui ont l'âge de raison, afin qu'ils soient réconfortés par ce sacrement.

Les fidèles « doivent être encouragés à demander eux-mêmes l'Onction et, lorsque le moment est venu, la recevoir avec foi et dévotion et non la différer par un mauvais usage du sacrement ». De plus, des personnes qui ont perdu l'usage de leurs sens ou de la raison peuvent recevoir l'onction, « s'il est vraisemblable que, en tant que croyants, ils la demanderaient, s'ils avaient l'usage de la raison ». Néanmoins, un prêtre ne doit pas donner l'onction « à une personne déjà morte ». S'il y a un doute quant à la mort, le prêtre peut administrer le sacrement sous condition<sup>142</sup>.

Le sacrement de l'onction des malades tend la main guérissante du Christ ; c'est une rencontre avec le Christ qui guérit, avec le Christ, Médecin divin. La femme de l'Évangile

---

<sup>139</sup> Cf. *Rituel de l'Onction*, Introduction, n° 8 (EV 4.1867).

<sup>140</sup> *Rituel de l'Onction*, Introduction, n° 9 (EV 4.1868).

<sup>141</sup> *Rituel de l'Onction*, Introduction, n° 10 (EV 4.1869).

<sup>142</sup> Sur ce paragraphe, cf. *Rituel de l'Onction*, Introduction, n° 11-15 (EV 4.1870-1875).

aspirait à toucher ne serait-ce que le manteau du Seigneur : « Si j'arrive à toucher au moins ses vêtements, je serai sauvée » (Mc 5, 28). La personne malade aujourd'hui « touche » le Christ et éprouve sa puissance par l'onction sacramentelle.

## **La dimension communautaire**

La maladie est une crise dans la vie, à la fois pour l'individu et pour la communauté à laquelle il appartient. Même les sociétés païennes l'ont compris et ont fourni un rituel socio-religieux pour aider à résoudre la crise. Saint Jacques voit clairement la dimension communautaire de la maladie lorsqu'il dit que le malade doit « faire appeler les anciens de l'église ». Ces « anciens » ou « presbytres » représentent la communauté et la sollicitude de la communauté. Cette sollicitude se manifeste de plus par la « prière de foi » qui, dit saint Jacques, sauvera le malade ; la prière monte de la communauté de foi, l'Église rassemblée autour du malade, précisément pour invoquer « le nom du Seigneur ».

Le *Rituel de l'onction et du soin pastoral des malades* fournit une liturgie substantielle et expressive. Elle commence par une salutation, une introduction, et un rite pénitentiel (qui peut être remplacé par la pénitence sacramentelle). Suit une Liturgie de la Parole. Des lectures appropriées sont suggérées. Les parents et les amis peuvent ajouter une dimension communautaire ; ils peuvent aider dans les lectures, comme aussi dans les prières et les chants. Il peut y avoir une homélie, après laquelle le sacrement est conféré.

Il y a d'abord une imposition des mains – ce geste de bénédiction scripturaire caractéristique – par tous les prêtres qui participent. Puis l'onction, par le ministre du sacrement, du front et des mains de celui qui reçoit le sacrement – ou, en cas de nécessité, seulement du front ou d'une autre partie du corps. Cette onction est accompagnée d'une imposition des mains, elle se fait avec l'huile bénie.

C'est surtout cette onction qui est le signe sacramentel, avec la prière qui l'accompagne :

Que par cette sainte onction et sa pieuse miséricorde,  
le Seigneur t'aide par la grâce de l'Esprit-Saint  
(Amen),  
afin que t'ayant libéré des péchés

Il te sauve et te relève dans sa bonté  
(Amen).<sup>143</sup>

Cette prière parle de salut et de résurrection avec la sage ambiguïté de saint Jacques, et elle présente le sacrement comme le don de l'Esprit-Saint, de Celui qui est aussi le premier don de Dieu à l'Église par le mystère pascal.

L'huile utilisée pour l'onction est de l'huile d'olive, bien que l'emploi d'une autre huile puisse être autorisé si l'huile d'olive n'est pas disponible. L'huile est ordinairement bénie par l'évêque à la Messe Chrismale du Jeudi Saint, cette coutume rappelle que ce sacrement tire son pouvoir du mystère pascal. L'huile signifie force et santé. Dans la bénédiction, l'évêque prie pour que « toute onction avec cette huile... délivre de toute souffrance, de toute infirmité, de toute maladie, et rétablisse le corps, l'esprit et l'âme ». Par une invocation tirée de la plus ancienne bénédiction connue de l'huile des malades, il demande en outre : « envoie du haut des cieux, nous t'en prions, Seigneur, ton Esprit-Saint, le Paraclet, sur cette huile produite par la nature ». Même dans la maladie, donc, l'Esprit-Saint, le don du mystère pascal, continue sa sollicitude.

La célébration de l'onction des malades se conclue par une prière spéciale pour les malades, suivie par le Notre Père, si c'est possible la réception de la communion, et une bénédiction.

L'onction peut aussi être accomplie pendant la Messe. Ceci indique la source du sacrement, le mystère de la mort et de la résurrection du Seigneur, continué dans la Messe et origine de tout pouvoir sacramentel. Ce mystère donne aussi un sens à la souffrance humaine, comme nous le verrons, et l'attire, avec la Passion du Seigneur, dans la résurrection.

## **La grâce sacramentelle**

Le fruit de ce sacrement est indiqué dans ces paroles de saint Jacques :

... la prière de la foi sauvera le patient, le Seigneur le relèvera.

– Jc 5, 15

---

<sup>143</sup> *Rituel de l'Onction*, n° 76, traduction littérale.



L'ambiguïté ici résulte simplement de la manière dont l'homme biblique envisage la maladie, distincte de la façon dont nous la concevons aujourd'hui. Il ne la voit pas simplement comme une réalité physique, mais comme située dans la condition concrète de péché qui est celle de l'homme. De plus, il ne distingue pas clairement entre corps et âme, mais il voit l'homme dans son unité ; la guérison est destinée à l'homme tout entier.

Le Pape Paul VI, citant le Concile de Trente, explique et résume ainsi les effets de ce sacrement :

La réalité est, en effet, cette grâce du Saint-Esprit dont l'onction nettoie les fautes, s'il en reste à expier, ainsi que les séquelles du péché ; elle soulage et fortifie l'âme du malade, en excitant en lui une grande confiance dans la miséricorde de Dieu. Ainsi allégé, le malade supporte plus aisément les peines et les fatigues de la maladie et résiste plus facilement aux tentations du démon « qui mord au talon » (Gn 3, 15) ; parfois, il recouvre la santé corporelle, quand cela est utile au salut de l'âme.<sup>144</sup>

L'onction des malades n'est pas destinée à remplacer le sacrement de la pénitence. Le sacrement de la pénitence doit précéder l'onction<sup>145</sup>, et on ne doit pas recevoir le sacrement de l'onction des malades si l'on se sait coupable d'un péché grave. Néanmoins, en certaines circonstances, l'onction des malades peut remplacer la pénitence. Si la personne qui doit recevoir l'onction est sans connaissance et en état de péché grave, mais est préparée par des actes préalables de foi, d'espérance et de juste crainte de Dieu, de telle sorte qu'elle soit convenablement disposée à recevoir les dons d'un sacrement, le sacrement d'onction des malades apporte le pardon du péché, même grave.

Le sacrement plonge ceux qui le reçoivent dans cette pénitence intérieure, cette *metanoia* qui fait entrer dans le mystère du Christ. Le fait qu'un tel sacrement ait été institué montre aussi que la souffrance n'apporte pas d'elle-même le salut. Pour que notre souffrance soit un moyen de guérison, il faut que le Seigneur Lui-même l'associe à sa mort et à sa résurrection. Comme saint Jacques l'indique, en cela consiste la grâce sacramentelle distinctive de l'onction des malades.

Ce sacrement « prolonge le soin que le Seigneur Lui-même prit du corps et de l'âme des malades ; les instructions données à cet effet à ses fidèles sont suffisamment explicites dans

---

<sup>144</sup> Paul VI, Constitution apostolique, *Sacram Unctionem Infirmorum* (30 novembre 1972) (EV 4.1838-1848). Cf. Concile de Trente, 14<sup>e</sup> session, 25 novembre 1551, *Doctrine sur le sacrement de l'Extrême-Onction*, ch. 2 (DS 1696).

<sup>145</sup> Cf. *Rituel de l'Onction*, n° 65.

l'Évangile »<sup>146</sup>. Il « confère au malade la grâce de l'Esprit-Saint, par laquelle l'homme tout entier est conduit au salut, encouragé à avoir confiance en Dieu et fortifié contre les tentations du Malin et l'anxiété devant la mort »<sup>147</sup>.

L'action sacramentelle du Christ sur l'homme entier, corps et âme, peut certes conduire à une guérison physique, mais elle la dépasse pour apporter la santé spirituelle et même le salut éternel.

Le malade sera sauvé par sa foi et par celle de l'Église, qui regarde la mort et la résurrection du Christ, source de l'efficacité du sacrement, et qui contemple le royaume futur dont le sacrement donne les arrhes.<sup>148</sup>

Saint Jacques dit tout cela lorsqu'il attribue la guérison au Seigneur, au nom de qui la prière de la foi est offerte. Dans toute sa faiblesse et dans toute sa confiance, le malade rencontre dans ce sacrement la puissance de guérison de la mort et de la résurrection du Seigneur. Le Seigneur le « sauve » et le « relève » (Jc 5, 15).

### **La maladie et le mystère pascal**

Le Deuxième Concile du Vatican, en parlant de l'onction des malades, a montré comment les souffrances dues à la maladie peuvent être intégrées dans le mystère pascal. L'Église entière, dit le Concile, exhorte les malades « à apporter leur part pour le bien du peuple de Dieu, en s'associant librement à la passion et à la mort du Christ » (LG 11). Le Concile a cité en illustrations, certains passages du Nouveau Testament :

Cet Esprit Lui-même atteste à notre esprit que nous sommes enfants de Dieu ; enfants, et donc héritiers : héritiers de Dieu, cohéritiers du Christ, puisque, ayant part à ses souffrances, nous aurons part aussi à sa gloire.

– Rm 8, 16-17

Je trouve maintenant ma joie dans les souffrances que j'endure pour vous, et ce qui manque aux détresses du Christ, je l'achève dans ma chair en faveur de son corps qui est l'Église.

---

<sup>146</sup> *Rituel de l'Onction*, n° 5.

<sup>147</sup> *Rituel de l'Onction*, n° 6.

<sup>148</sup> *Rituel de l'Onction*, n° 7.

– Col 1, 24

Elle est digne de confiance, cette parole : Si nous mourons avec Lui, avec Lui nous vivrons. Si nous souffrons avec Lui, avec Lui nous régnerons.

– 2 Tm 2, 11-12

Mais dans la mesure où vous avez part aux souffrances du Christ, réjouissez-vous, afin que lors de la révélation de sa gloire, vous soyez aussi dans la joie et l'allégresse.

– 1 P 4, 13

L'onction des malades, qu'elle guérisse ou non le corps, devient un remède pour l'esprit où tous les événements sont rassemblés dans une expérience joyeuse et pleine d'espérance de la vie, même dans ce qu'elle a de dur.

C'est pourquoi nous ne perdons pas courage et même si, en nous, l'homme extérieur va vers sa ruine, l'homme intérieur se renouvelle de jour en jour. Car nos détresses d'un moment sont légères par rapport au poids extraordinaire de gloire éternelle qu'elles nous préparent. Notre objectif n'est pas ce qui se voit, mais ce qui ne se voit pas ; ce qui se voit est provisoire, mais ce qui ne se voit pas est éternel.

– 2 Co 4, 16-18

### ***Le sacrement des mourants***

Il arrive que tous les remèdes physiques échouent. Dans le cycle de la condition présente de l'homme, la vie commence, croît, mûrit, décline et se termine par la mort. Bien que l'onction doive être donnée au début d'une maladie dangereuse, ou lorsqu'apparaît la faiblesse de la vieillesse, l'Église permet que le sacrement soit administré de nouveau s'il y a eu une guérison suivie de rechute ou si le danger devient plus grave. Si la maladie continue ou s'aggrave, le malade peut et doit recevoir régulièrement l'Eucharistie.

La communion reçue par les mourants est appelée viatique, « nourriture pour le voyage », ici, nourriture spirituelle que l'on prend pour son dernier voyage.

Pour le passage de cette vie, le fidèle, fortifié par le viatique du Corps et du Sang du Christ, est protégé par le gage de la résurrection, selon les paroles du Seigneur : « Celui qui mange ma chair et boit mon sang, aura la vie éternelle et je le ressusciterai au dernier jour » (Jn 6, 54). Dans la mesure du possible, le viatique devra être reçu au cours de la Messe, afin que le

malade puisse communier sous les deux espèces, puisque la communion reçue en viatique doit être un signe particulier de la participation au mystère célébré dans le sacrifice de la Messe, à savoir la mort du Seigneur et son passage au Père.<sup>149</sup>

Dans la mort, le signe fait place à la réalité ; mais, pour le voyage, le signe eucharistique contenant la réalité est la provision la plus appropriée, c'est le sens même du mot *viatique*. Mais bientôt, les liens du signe seront brisés, et la réalité sera vue « face à face » (1 Co 13, 12).

Même « la mort a été engloutie dans la victoire » (1 Co 15, 54), et ce n'est que dans la mort que le chrétien retrouve tout ce qu'il a perdu dans le passé, moissonne le centuple, et reçoit la vie éternelle (cf. Mt 19, 29). L'épreuve de la maladie, les pertes et les privations à travers diverses petites morts – de morts mystiques, comme les auteurs spirituels les ont appelées, préfigurant la séparation finale par la mort de tout ce que l'on aime ici-bas. Mais dans cette perte finale et complète, tout est retrouvé. « ... et qui sème largement, largement aussi moissonnera » (2 Co 9, 6).

### **Les funérailles catholiques**

La célébration des funérailles du chrétien est tout inspirée par les paroles du Christ concernant le grain : « Si au contraire il meurt, il porte du fruit en abondance » (Jn 12, 24). A chaque Eucharistie, nous disons que « nous attendons dans une joyeuse espérance la venue de notre Sauveur, Jésus-Christ ». Ceux qui sont morts, passent au-delà du soin sacramentel de l'Église. S'ils sont morts en grâce, même s'ils ont besoin d'une purification finale au purgatoire, ils sont à l'abri, « auprès du Seigneur » (2 Co 5, 8).

Cependant l'Église ne les oublie pas, car ils seront toujours unis à nous dans la communion des saints.

Même morts, nous ne sommes nullement séparés les uns des autres, car tous nous parcourons le même chemin et nous nous retrouverons dans le même lieu. Nous ne serons jamais séparés... nous serons tous ensemble dans le Christ.<sup>150</sup>

---

<sup>149</sup> *Rituel de l'Onction*, n° 26.

<sup>150</sup> Saint Syméon de Thessalonique, *De Ordine Sepulturae* 336 (MG 155.686).

Certaines formes de funérailles sont simples. Mais dans le rite des funérailles le plus désirable, le sacrifice eucharistique est le cœur de la célébration de notre repentir, espoir et foi. Dans ce rite, la mort et la résurrection du Christ nous sont rendues présentes. Ceux qui ont aimé le défunt peuvent recevoir le Seigneur, en qui nous sommes tous un et nous vivons tous, le Seigneur qui est pour chacun d'entre nous « la résurrection et la vie » (Jn 11, 25).

#### ----- Sujets de Discussion -----

1. Parlez des façons concrètes dont le sacrement de l'onction des malades et des mourants continue le ministère guérissant de Jésus dans les Évangiles.
2. Quel est le rapport entre le sacrement de baptême et le sacrement de l'onction des malades et des mourants ?
3. Réfléchissez au *Rituel de l'onction et du soin pastoral des malades* et à la signification sacramentelle de chaque section rituelle.

#### Références Supplémentaires

*United States Catholic Catechism for Adults (États-Unis. Catéchisme catholique pour adultes)* : Chapitre 19 – « L'Onction des malades et des mourants ».

*Catéchisme de l'Église Catholique*, 1499-1532.

Benoît XVI, *Sacramentum Caritatis (Le sacrement de charité)*. Exhortation apostolique post-synodale, 22 février 2007.

#### Mots à Retenir...

##### *L'onction des malades*

- Le Christ a institué l'onction des malades afin de reconforter les malades et les mourants, et de les aider spirituellement et physiquement.
- Seulement les prêtres et les évêques peuvent conférer l'onction des malades, avec de l'huile bénie.

- Le temps de l'onction est certainement venu lorsque le malade commence à être en danger de mort en raison d'une maladie, des infirmités, ou simplement à cause de l'âge.
- Les fruits de cette onction comprennent le confort, la paix et le courage devant la mort ; l'union du malade avec la passion guérissante du Christ ; le pardon des péchés, au cas où le malade ne peut pas recevoir le sacrement de la pénitence ; et le rétablissement de la santé, si cela mènerait au salut de l'âme.

## CHAPITRE HUIT

### **Le mariage chrétien : le Christ et l'amour humain**

(CEC 1601-1658)

Nous avons vu que les signes sacramentels par lesquels Jésus a choisi d'agir sur l'homme par son Église utilisent, pour la plupart, des éléments matériels – l'eau, le pain, le vin, et l'huile. Le mariage a un signe plus sublime, emprunté à l'amour humain. Ce signe sacramentel consiste dans l'échange des consentements à une union définitive. L'amour du mari et de la femme l'un pour l'autre signifie l'amour éternel de Dieu pour l'humanité, et l'amour qui lie le Christ et son Église.

L'Église honore la vocation conjugale, et reconnaît le suprême hommage que le Christ a rendu au mariage en lui donnant un statut sacramentel. L'Église proclame que le mariage est un signe sacré, un sacrement, un acte de culte, un rappel de l'amour du Christ, un moyen efficace par lequel Il agit pour rendre l'amour humain capable d'être durable, fidèle, fécond, comme son propre amour pour l'Église.

Dans ce chapitre, nous traiterons de l'alliance d'amour dans le mariage, de la relation entre virginité et mariage, et du triple bien du mariage : les enfants, la fidélité, et le sacrement. Nous traiterons également ici du problème des mariages brisés, des initiatives de l'Église pour protéger l'état conjugal, et de la vocation des personnes mariées à la sainteté.

#### **L'alliance d'amour dans le mariage**

Dans l'Ancien Testament, le mariage n'était pas sacramentel au sens où nous l'entendons, et n'était pas célébré par une cérémonie religieuse. Mais le mariage avait été institué par Dieu au sommet de son œuvre de création. Comme l'enseigne le *Catéchisme de l'Église Catholique* :

L'Écriture Sainte s'ouvre sur la création de l'homme et de la femme à l'image et à la ressemblance de Dieu et s'achève sur la vision des « noces de l'Agneau ». D'un bout à l'autre l'Écriture parle du mariage et de son « mystère », de son institution et du sens que Dieu lui a donné, de son origine et de sa fin, de ses réalisations diverses tout au long de l'histoire du

salut, de ses difficultés issues du péché et de son renouvellement « dans le Seigneur », dans l'Alliance nouvelle du Christ et de l'Église.

– CEC 1602

De même qu'il y a deux récits de la création, ainsi il y a deux récits de l'institution du mariage. Chacun précise un élément essentiel du mariage, et les deux thèmes sont unis tout au long de l'histoire du mariage jusqu'à aujourd'hui. Dans le premier récit de la création, la procréation est soulignée :

Dieu créa l'homme à son image, à l'image de Dieu Il le créa ; mâle et femelle Il les créa. Dieu les bénit et Dieu leur dit : « Soyez féconds et prolifiques, remplissez la terre et dominez-la ».

– Gn 1, 27-28

Dans l'autre récit, l'association de l'homme et de la femme est mise au premier plan. Tous les animaux sont créés, « mais pour lui-même, l'homme ne trouva pas l'aide qui lui soit accordée ». Mais, après la création de la femme, l'homme dit : « Voici cette fois l'os de mes os, et la chair de ma chair ». L'écrivain sacré ajoute : « Aussi l'homme laisse-t-il son père et sa mère pour s'attacher à la femme, et ils deviennent une seule chair » (Gn 2, 20-24).

Le dessein originel de Dieu, la monogamie, ne fut pas conservé – à cause de « la dureté de votre cœur », comme Jésus devait le dire aux Pharisiens (Mt 19, 8).

Néanmoins, l'Ancien Testament attachait du prix à la monogamie. Bien que la femme fût sujette à son mari, elle n'était pas une simple pièce de bétail, comme chez les païens. Le célèbre portrait de l'épouse idéale dans le Livre des Proverbes montre en elle un partenaire doué de responsabilités et de dignité (cf. Pr 31, 10-31). La Cantique des Cantiques révèle un dialogue passionné entre deux partenaires libres dont l'amour est manifestement sans partage. Il présente ainsi un tableau du mariage comme union d'amour dans l'ancien Israël. L'histoire de Tobit nous dépeint un foyer profondément religieux d'où son fils Tobie s'en va pour épouser Sarah et contracter avec elle une union à la fois vraiment aimante et agréable au Seigneur.

### ***La nouvelle Alliance***

La Cantique des Cantiques et Tobie nous introduisent tous deux dans les ménages juifs après l'exil. A la même époque, les sages qui composèrent les Livres sapientiaux faisaient l'éloge de la



monogamie et exhortaient à la fidélité dans le mariage (cf. Pr 5, 1-23 ; 6, 20-35). Malachie écrivait :

« Respectez votre vie. Que personne ne soit traître envers la femme de sa jeunesse. En effet, répudier par haine, dit le SEIGNEUR, le Dieu d'Israël, c'est charger son vêtement de violence. »

– MI 2, 15-16

Lui aussi présente ici le mariage comme alliance **entre un homme et une femme**, le comparant à l'alliance de Dieu avec Israël.

Le sommet de ce long cycle où se révèle l'amour dans l'alliance et le mariage, et le point où le mariage devient un sacrement dans la Nouvelle Alliance, sont indiqués dans l'Épître de saint Paul aux Ephésiens :

Maris, aimez vos femmes comme le Christ a aimé l'Église et s'est livré pour elle ; Il a voulu ainsi la rendre sainte en la purifiant avec l'eau qui lave et cela par la Parole ; Il a voulu se la présenter à Lui-même splendide, sans tache ni ride, ni aucun défaut ; Il a voulu son Église sainte et irréprochable. C'est ainsi que le mari doit aimer sa femme, comme son propre corps. Celui qui aime sa femme s'aime lui-même. Jamais personne n'a pris sa propre chair en aversion ; au contraire, on la nourrit, on l'entoure d'attention comme le Christ fait pour son Église ; ne sommes-nous pas les membres de son corps ? « C'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère, il s'attachera à sa femme et tous deux ne seront qu'une seule chair ». Ce mystère est grand : je déclare qu'il concerne le Christ et l'Église.

– Ep 5, 25-32

Pour comprendre ces paroles de l'Apôtre peut-être le mieux est-il de commencer par la fin. Le mot traduit par « mystère » est *sacramentum* en latin, et *mysterion* en grec. C'est le mot même que saint Paul emploie et commente au début de sa lettre, en décrivant le plan caché de Dieu en vertu duquel tous doivent être unis dans le Christ : le mystère de Dieu dans le Christ, le mystère pascal, qui est au centre et au cœur de la Nouvelle Alliance. Donc, ce que l'Apôtre dit du mariage est en relation avec le plan de Dieu, il s'y insère. L'union du Christ avec son Église est si intime que l'on ne peut trouver pour elle de meilleure comparaison que la relation entre mari et femme. La relation entre mari et femme, à son tour, ne trouve d'expression et de signe vraiment adéquats que dans l'amour du Christ pour son Église. De plus, puisque l'union du Christ avec son Église est sanctifiante, rendant l'Église sainte, ainsi l'union du mari et de la

femme est mutuellement sanctifiante car elle est située à l'intérieur du mystère de l'union du Christ avec son Église. Du fait que le Christ « s'est donné Lui-même » pour l'Église, en la purifiant, l'union du mari et de la femme est attirée dans l'amour sacrificiel du Christ pour son Église, et ainsi dans le mystère de sa mort et de sa résurrection.

Le mariage est donc un sacrement. C'est une alliance entre un homme et une femme, les engageant à vivre ensemble dans un lien d'amour conjugal dont la charte a été établie par Dieu. Cette alliance est un symbole de l'alliance d'amour impérissable établie par le Christ avec son Église dans le mystère pascal. C'est une rencontre avec le Christ qui rend effectives les grâces qu'elle signifie, les grâces nécessaires pour rendre l'amour humain durable, fidèle et fécond, et en faire une image convenable de l'amour du Christ et de son Église.

### ***Le mariage comme union de l'homme et de la femme***

Jésus a enseigné le sens premier de l'union de l'homme et de la femme ainsi que la voulue le Créateur dès l'origine. Dans ses sermons Il rappelle à ceux qui l'écoutent que Dieu Lui-même a voulu le mariage comme union d'un homme et d'une femme. Le mariage est l'union de l'homme et de la femme, et doit être défini comme tel. Récemment, face à des défis sociétaux lancés à la définition du mariage, l'Église continue à enseigner avec amour et clarté que le mariage est l'union d'un homme et d'une femme qui expriment librement leur consentement.

L'Écriture Sainte affirme que l'homme et la femme ont été créés l'un pour l'autre. Le *Catéchisme de l'Église Catholique* précise, « La vocation au mariage est inscrite dans la nature même de l'homme et de la femme, tels qu'ils sont issus de la main du Créateur ». Le *Catéchisme* nous rappelle aussi :

Le mariage n'est pas une institution purement humaine... le bien-être de la personne et de la société est étroitement lié à la prospérité de la communauté conjugale et familiale.

– CEC 1603

A partir de l'Écriture Sainte et de la Tradition, l'Église affirme en toute confiance, « Le mariage appartient par sa nature à la relation entre un homme et une femme ».

A travers le temps et les cultures, le mariage a eu une signification particulière : c'est l'union d'un homme et d'une femme dans le but de générer et d'élever des enfants, avec leurs dons uniques et complémentaires. Cette union de l'homme et de la femme est intrinsèque au but

principal du mariage : le bien des conjoints, et l'ouverture à créer et élever des enfants. Par définition, le mariage doit avoir lieu entre un homme et une femme.

Le mariage, élevé à la dignité de sacrement dans l'union d'un homme et d'une femme, imite l'amour du Christ pour son Église. Cette alliance d'amour entre un homme et une femme offre aux enfants un contexte stable, le foyer – où ils sont créés et élevés, en bénéficiant des dons uniques du père et de la mère. Le mariage protège le droit de l'enfant à un père et à une mère et d'en bénéficier. Le mariage en tant qu'union d'un homme et d'une femme contribue au bien de la société par le bien de la famille appelée « l'Église domestique », communauté de grâce et de prière, et école des vertus humaines et de charité chrétienne (CEC 1666).

### *Mariage et virginité*

Bien que saint Paul témoigne de manière frappante de la sainteté du mariage, il recommande aussi chaleureusement un autre mode de vie, celui de la virginité et du célibat.

Je voudrais que vous soyez exempts de soucis. Celui qui n'est pas marié a souci des affaires du Seigneur : il cherche comment plaire au Seigneur. Mais celui qui est marié a souci des affaires du monde : il cherche comment plaire à sa femme. De même la femme sans mari et la jeune fille ont souci des affaires du Seigneur, afin d'être saintes de corps et d'esprit. Mais la femme mariée a souci des affaires du monde : elle cherche comment plaire à son mari.

– 1 Co 7, 32-34

On nous indique ici une double forme de vie chrétienne. La même foi qui honore le mariage honore aussi cette forme de vie qui renonce aux bénédictions du mariage, précisément afin de promouvoir le royaume de Dieu et de rendre un témoignage éclatant à la foi dans la vie éternelle. Une vie de virginité chrétienne peut être vécue dans une communauté religieuse ou au milieu de responsabilités séculières. Pour ceux qui sont appelés à une telle vie, la virginité offre une liberté plus riche pour se donner plus exclusivement au Seigneur. La virginité est une manière énergique d'exprimer la foi dans la vie éternelle, tandis que « la figure de ce monde passe » (1 Co 7, 31).

Nous pouvons comprendre le paradoxe apparent de l'enseignement qui présente le mariage comme un sacrement tout en recommandant la virginité, si nous voyons ces deux voies comme conduisant en fin de compte à l'amour de Dieu. Dans le contexte de cet amour, les exhortations apostoliques ne sont pas contradictoires, et le paradoxe même disparaît.

Ceux qui sont unis dans le mariage sacramentel sont un signe visible de l'amour de Dieu pour l'Église, et de l'amour de Dieu pour l'humanité. Ils nous rappellent tous l'amour de Dieu, et le fait que tout amour vient de Dieu, car « Dieu est amour » (1 Jn 4, 16), et tout amour devrait ramener à Dieu. Les célibataires, pour leur part, tout en renonçant au mariage, ne renoncent pas à l'amour : ils sont plutôt témoins d'une façon spéciale de ce plus grand amour du Christ, dont le mariage lui-même est un signe. Ils rappellent à tous que l'amour conjugal, tout sacré qu'il est, est transitoire comme moyen vers cet amour parfait de Dieu et du prochain que nous devons nous efforcer d'atteindre et qui sera parfait dans la vie éternelle. L'amour conjugal et la chasteté parfaite doivent tous deux diriger le cœur vers l'éternité et l'amour accompli. Telle est la réalité à laquelle se rapportent la signification sacramentelle du mariage, comme aussi la vie de ceux qui se sont voués à la chasteté parfaite. Leur amour généreux doit « évoquer ainsi aux yeux de tous les fidèles cette admirable union établie par Dieu et qui doit être pleinement manifestée dans le siècle futur, par laquelle l'Église a le Christ comme unique époux » (VR 12). Aussi, les vocations au mariage et au célibat, loin de s'opposer, se soutiennent à l'intérieur de la vocation chrétienne fondamentale qui est de rechercher la sainteté dans l'amour.

### **Le triple bien du mariage**

« Dans le mariage il faut aimer les biens qui lui sont propres : les enfants, la fidélité et le sacrement »<sup>151</sup>. Dans ces quelques mots, saint Augustin a cristallisé l'enseignement de la foi au sujet des buts du mariage, des biens pour lesquels Dieu l'a établi et l'a sanctifié. Il prend les deux biens du mariage déjà indiqués dans les récits de création de la Genèse, les enfants et la fidélité, et les couronne par la création néotestamentaire du sacrement. Ce faisant, il fournit un cadre pour l'étude du mariage chrétien, un cadre qui a été utilisé par l'Église jusqu'à ce jour (cf. GS 48).

### ***L'amour conjugal***

---

<sup>151</sup> Saint Augustin, *De Nuptiis et Concupiscentia* 1.17.19 (ML 44.424).

« Le premier lien naturel d'une société humaine », dit saint Augustin, « est l'homme et la femme »<sup>152</sup>. Le Deuxième Concile du Vatican appelle le mariage « une communauté d'amour » (GS 47). La fidélité mutuelle, envisagée au minimum et sous un angle négatif, interdit les relations sexuelles avec tout autre que le conjoint ; elle est donc un bastion protégeant l'amour conjugal.

La communauté profonde de vie et d'amour que forme le couple a été fondée et dotée de ses lois propres par le Créateur ; elle est établie sur l'alliance des conjoints, c'est-à-dire sur leur consentement personnel irrévocable... Cette union intime, don réciproque de deux personnes, non moins que le bien des enfants, exigent l'entière fidélité des époux et requièrent leur indissoluble unité.

– GS 48

La fidélité mutuelle et aimante présuppose l'égalité fondamentale des partenaires dans le mariage :

De même, l'égle dignité personnelle qu'il faut reconnaître à la femme et à l'homme dans l'amour plénier qu'ils se portent l'un à l'autre fait clairement apparaître l'unité du mariage.

– GS 48

Cette égalité ne peut être tenue pour acquise, même aujourd'hui. L'une des premières tâches de l'Église, afin de rendre le mariage chrétien possible, fut d'assurer cette égalité personnelle fondamentale. Elle l'a fondée sur l'enseignement de Jésus dans l'Évangile, révolutionnaire pour l'époque, d'après lequel les devoirs mutuels du mari et de la femme sont identiques :

Si quelqu'un répudie sa femme et en épouse une autre, il est adultère à l'égard de la première ; et si la femme répudie son mari et en épouse un autre, elle est adultère.

– Mc 10, 11-12

Saint Paul a introduit dans la vie du foyer ce principe de l'égalité des droits :

Ce n'est pas la femme qui dispose de son corps, c'est son mari. De même ce n'est pas le mari qui dispose de son corps, c'est sa femme. Ne vous refusez pas l'un à l'autre, sauf d'un commun accord et temporairement, afin de vous consacrer à la prière.

---

<sup>152</sup> Saint Augustin, *De Bono Conjugali* 1 (ML 40.373).

Les Pères et les théologiens, et le Deuxième Concile du Vatican, parlent quelquefois de l'amour conjugal sous le terme d'amitié. « Amitié » peut paraître à certains un mot faible pour une union si étroite, mais l'amitié est en fait un concept très riche. L'amitié est la forme la plus parfaite de l'amour ; le Christ appelle ceux qu'Il s'est lié le plus profondément par l'amour divin ses amis (cf. Jn 15, 15). Car l'amitié, dans sa forme la plus authentique, est un amour mutuel dépourvu d'égoïsme, où chacun se sait aimé par l'autre. Dans une amitié sincère, le lien de l'amour est durable, car il n'est pas fondé sur l'espoir du plaisir que donnent des avantages personnels qui peuvent s'effacer avec le temps, mais sur l'engagement libre et ferme de chacun à poursuivre le bien de l'autre, pour l'autre<sup>153</sup>. Parler d'amitié conjugale, c'est reconnaître l'égalité fondamentale du mari et de la femme, et donc la possibilité d'un partage intime de vie au niveau non seulement physique, mais aussi de la pensée et de l'esprit. Une telle amitié conjugale doit être la composante humaine de l'amour conjugal chrétien, qui est l'amour humain authentique rendu fécond par la grâce divine, et par là transformé en une expression de charité. Contrairement au simple érotisme, il n'exploite pas le sensuel, ni ne s'efforce, au contraire, d'atteindre un impossible angélisme ; il cherche à intégrer la sexualité dans « l'homme nouveau créé selon Dieu dans la justice et la sainteté qui viennent de la vérité » (Ep 4, 24).

L'amour conjugal chrétien « dépasse donc de loin l'inclination simplement érotique qui, cultivée pour elle-même, s'évanouit vite et d'une façon pitoyable » (GS 49). Néanmoins :

[Cet amour] éminemment humain puisqu'il va d'une personne vers une autre personne en vertu d'un sentiment volontaire, ... enveloppe le bien de la personne tout entière ; il peut donc enrichir d'une dignité particulière les expressions du corps et de la vie psychique et les valoriser comme les éléments et les signes spécifiques de l'amitié conjugale. Cet amour, par un don spécial de sa grâce et de sa charité, le Seigneur a daigné le guérir, le parfaire et l'élever.

– GS 49

Avec ce don spécial, un élément divin a été introduit dans la relation humaine entre les époux, l'assimilant à l'amour de Dieu et lui donnant la constance et la puissance de cet amour :

---

<sup>153</sup> Cf. saint Thomas d'Aquin, *Commentarium in Librum III Sententiarum* q. 27, art. 2, c. Voir aussi Jean-Paul II, Exhortation apostolique *Familiaris Consortio* (22 novembre 1981), n° 18-19 (EV 7. 1582-1585).

Les époux chrétiens doivent s'efforcer de nourrir et de développer leur union par une affection sans partage, puisée à la source de l'amour divin, afin qu'en unissant l'amour humain et l'amour divin, ils demeurent fidèles en leur corps et en leur esprit au milieu des difficultés comme au milieu des succès.<sup>154</sup>

### *Les enfants*

Que les enfants soient une bénédiction et un but du mariage semble une évidence vérifiée de bon sens. Néanmoins, on ne pouvait tenir cela pour acquis du temps de saint Augustin, et on ne le peut à notre époque. A cette époque plus reculée, les Manichéens dénonçaient comme mauvais le mariage lui-même et par suite la procréation. Dans le monde d'aujourd'hui, il n'existe pas de manichéisme doctrinal, mais il y a une attitude pratique courante qui est hostile au bien de la procréation et s'applique à affaiblir le lien entre le mariage et le souci de la vie nouvelle.

Le Deuxième Concile du Vatican a réaffirmé, à notre époque, que la procréation est un bien fondamental du mariage. Ce bien ne peut être attaqué sans blesser l'amour conjugal. Les traits distinctifs du mariage se réfèrent au bien des enfants. L'amour conjugal doit être fidèle et durable précisément afin d'unir mari et femme dans un amour d'une force et d'une sollicitude personnelles telles qu'ils puissent remplir convenablement leurs devoirs de parents :

Le mariage et l'amour conjugal sont d'eux-mêmes ordonnés à la procréation et à l'éducation. D'ailleurs, les enfants sont le don le plus excellent du mariage.

– GS 50<sup>155</sup>

Ceci n'enlève rien aux autres buts du mariage :

Dès lors, un amour conjugal vrai et bien compris, comme toute la structure de la vie familiale qui en découle, tendent, sans sous-estimer pour autant les autres fins du mariage, à rendre les époux disponibles pour coopérer courageusement à l'amour du Créateur et du Sauveur qui, par eux, veut sans cesse agrandir et enrichir sa propre famille.

– GS 50

---

<sup>154</sup> Sacrée Congrégation des Rites, *Rituel du Mariage*, publié par l'autorité du pape Paul VI, 19 mars 1969, Introduction, n° 3 (EV 3.867).

<sup>155</sup> Cf. Jean-Paul II, Exhortation apostolique *Familiaris Consortio* (22 novembre 1981), n° 36-41 (EV 7. 1638-1661).

Cela ne signifie pas que les parents doivent mettre des enfants au monde d'une manière irresponsable. Comme nous l'avons noté dans un chapitre précédent, les couples chrétiens ont le droit et le devoir de déterminer après réflexion combien d'enfants il leur est sage de mettre au monde, en tenant compte de tous les facteurs en jeu. Mais, en même temps, ils excluront la contraception artificielle sous toutes ses formes.

« Dieu est amour » (1 Jn 4, 8). Parce qu'Il est amour, Il nous a créés. Il ne pouvait y avoir à cela d'autres motifs que d'étendre, diffuser et partager sa bonté illimitée. Son amour est si vaste, si illimité, qu'Il le déverse dans la création. Aussi va-t-il de soi qu'en désirant partager son amour avec les hommes, Il ne désire pas moins partager avec eux le pouvoir créateur de son amour. Il le fait en les rendant capables d'un amour conjugal procréateur :

Dans le devoir qui leur incombe de transmettre la vie et d'être des éducateurs (ce qu'il faut considérer comme leur mission propre), les époux savent qu'ils sont les coopérateurs de l'amour du Dieu Créateur et comme ses interprètes.

– GS 50

Leur amour mutuel fait aussi éclater ses limites dans la créativité. Tous les vivants peuvent en être reconnaissants.

### ***Le sacrement***

Le troisième bien, ou bénédiction du mariage, est la sacramentalité. Le mariage est une alliance d'amour indissoluble. C'est un signe sacré, rappelant l'amour perpétuel entre le Christ et son Église, et y puisant. Comme cette alliance, un mariage sacramentel consommé est entièrement indissoluble. Il dure jusqu'à la mort.

Les ministres du sacrement de mariage ne sont autres que les époux. Le prêtre qui assiste à un mariage « demande et reçoit le consentement des contractants » (SC 77). Le mariage est consommé et scellé par cette remise de soi personnelle et mutuelle qui aboutit à l'union sexuelle :



La grâce qui perfectionnerait cet amour naturel, qui affermirait cette unité indissoluble et sanctifierait les époux, le Christ Lui-même, qui institua et réalisa les vénérables sacrements, nous l'a méritée par sa Passion.<sup>156</sup>

Le mariage au sens d'alliance d'amour – d'amour sacré, solennel, sérieux – exige de lui-même une union indissoluble sur le modèle de l'amour de Dieu.

La communauté profonde de vie et d'amour que forme le couple a été fondée et dotée de ses lois propres par le Créateur ; elle est établie sur l'alliance des conjoints, c'est-à-dire sur leur consentement personnel irrévocable.

– GS 48

Le mariage est établi par le lien conjugal ou le consentement irrévocable par lequel chacun des conjoints se donnent et se reçoivent mutuellement et librement. Cette union intime de l'homme et de la femme, ainsi que le bien des enfants réclame la pleine fidélité des époux et l'unité indissoluble de leur lien. Pour le manifester plus clairement et le rendre plus facile, le Christ Seigneur a élevé à la dignité de sacrement ce pacte indissoluble du mariage, à l'image de son alliance nuptiale avec l'Église.<sup>157</sup>

On voit ici le mariage comme un compagnonnage à vie, reflétant l'amour sacrificiel et rédempteur du Christ dans Son alliance nouvelle avec l'Église (cf. GS 48).

L'Église enseigne que le mariage, même en tant qu'institution naturelle, ne peut être dissous par la volonté des partenaires, ni par aucune autorité humaine<sup>158</sup>. Enseigner cela, ce n'est certes pas enseigner qu'il est facile de demeurer fidèle jusqu'à la mort, dans le mariage, ni dire que les partenaires dans le mariage puissent y réussir sans la grâce de Dieu. Mais l'Église enseigne que, de par la loi divine, le mariage exige une telle fidélité, et que seule une autorité divine spéciale peut légitimement dissoudre un tel lien. « Ainsi ils ne sont plus deux, mais une seule chair. Que l'homme donc ne sépare pas ce que Dieu a uni ! » (Mt 19, 6).

Dans certains cas, Dieu permet la dissolution d'un lien de mariage purement naturel, c'est-à-dire qui n'a pas été contracté par deux baptisés. Dans le cas d'incroyants mariés, dont l'un devient chrétien, l'Église peut permettre au chrétien de se remarier si le conjoint incroyant refuse

---

<sup>156</sup> Concile de Trente, 24<sup>e</sup> session, 11 novembre 1563, *Doctrine sur le sacrement de Mariage* (DS 1799).

<sup>157</sup> *Rituel du Mariage*, Introduction, n° 2 (EV 3.866).

<sup>158</sup> Cf. Concile de Trente, 24<sup>e</sup> session, 11 novembre 1563, *Doctrine sur le sacrement de Mariage* (DS 1797-1799, 1807) ; Pie XI, Encyclique *Casti Connubii* (3 décembre 1930) (DS 3712, 3724) ; Jean-Paul II, Exhortation apostolique *Familiaris Consortio* (22 novembre 1981), n° 20 (EV 7.1586-1588). Cf. aussi GS 48-49 ; AL 11.

de vivre paisiblement avec lui. L'Église a ainsi compris les paroles de saint Paul (cf. 1 Co 7, 12-16), et a jugé qu'un de tels cas, Dieu lui donne le droit de dissoudre un mariage non sacramentel. Ce droit est appelé privilège paulin. L'Église, partant de ce principe et se rappelant le pouvoir des clefs qui lui a été donné, continue, lorsque les conditions l'indiquent, à dissoudre le mariage naturel non sacramentel, en faveur de la foi.

Mais l'Église a fermement proclamé, et a toujours enseigné, qu'un mariage sacramentel entre chrétiens où il y a eu un véritable consentement matrimonial, et qui a été consommé, est absolument indissoluble, sinon par la mort de l'un des partenaires. En tant que sacrement rappelant l'amour immortel du Christ pour l'Église, il est exprimé dans un lien qui doit durer toute la vie, par delà les épreuves et les difficultés<sup>159</sup>.

### **Questions spéciales au sujet du mariage**

En aucun domaine, avec tous les problèmes que pose la vie, il ne se rencontre autant de peines et d'angoisses que dans les mariages brisés. Les catholiques ne sont pas exempts des pressions qu'occasionnent de telles difficultés. Le nombre des divorcés, et peut-être remariés, en dehors de l'Église, présente un problème pastoral grave et urgent.

L'Église, fidèle à la parole du Christ qui exclut le divorce (cf. Mt 19, 3-12 ; Mc 10, 1-12), ne permet pas, ne peut pas permettre, le divorce et le remariage comme solution de ces problèmes<sup>160</sup>. Une telle solution, bien qu'elle puisse sembler exigée par la bonté envers les personnes qui se trouvent dans des situations douloureuses, est exclue par le commandement divin. De plus, le bien des maris, des femmes, et des enfants en général, demande que l'on affirme fermement la solidité à toute épreuve de l'alliance conjugale. Précisément parce qu'elle ne peut être dissoute, les couples sont aidés dans leurs efforts pour surmonter les graves obstacles qui peuvent menacer toute vie conjugale.

---

<sup>159</sup> Voir note 8.

<sup>160</sup> Cf. Concile de Trente, 24<sup>e</sup> session, 11 novembre 1563, *Doctrina sur le sacrement de Mariage*, surtout canons 7 et 8 (DS 1807, 1808). Le traitement pastoral adéquat des mariages difficiles est discuté par le pape Jean-Paul II, Exhortation apostolique *Familiaris Consortio* (22 novembre 1981), n<sup>o</sup> 77-85 (EV 7.1768-1804).

Néanmoins, lorsqu'il y a des raisons graves, l'Église permet la séparation des partenaires<sup>161</sup>.

En certaines circonstances extrêmes, il peut être imprudent pour un couple d'essayer de continuer à vivre ensemble. Mais ces cas ne justifient jamais la revendication d'un droit de dissoudre le lien de mariage sacramentel, ni le droit d'entrer dans un nouveau mariage.

Certains mariages apparents qui « échouent » n'ont jamais été, en fait, de vrais mariages. Aucune véritable alliance conjugale n'a été établie si l'un des partenaires, ou le couple, n'as pas donné, ou était incapable de donner, un consentement libre, ou si l'un d'eux, ou le couple, n'avait pas l'intention de contracter un vrai mariage, un lien d'amour fidèle, ouvert, au moins en principe, à une descendance. Si, pour une raison quelconque, un mariage apparent n'est pas, dès le début, un mariage authentique, il arrive qu'on puisse obtenir de l'Église une reconnaissance officielle de ce fait, c'est-à-dire une annulation ou plus exactement un décret de nullité. Chaque diocèse doit avoir un tribunal matrimonial pour entendre et juger les cas matrimoniaux. S'il était déterminé que l'on n'avait pas été validement marié, le mariage authentique avec un autre partenaire ne serait pas exclu.

Puisque le divorce est interdit par le Christ, l'Église met tous ses soins à accompagner de garanties l'entrée dans l'état conjugal. Normalement, les catholiques ne peuvent se marier validement qu'en présence d'un prêtre et de témoins<sup>162</sup>. Le prêtre qui assiste à un mariage, qui doit être l'évêque, ou le curé du lieu, ou son délégué, a la responsabilité de veiller à ce que le couple soit en fait libre de se marier, qu'il reçoive une instruction suffisante pour avoir conscience de l'importance et de la dignité du sacrement qu'il va recevoir, qu'il soit conscient des buts et du sens du mariage, et qu'il entre dans une alliance conjugale authentique.

### ***Empêchements***

Pour protéger l'état conjugal, l'Église a aussi le droit de déclarer l'existence d'empêchements au mariage et d'en constituer. Un empêchement est une circonstance qui, en vertu d'une loi divine ou ecclésiastique, rend un mariage invalide.

L'Église enseigne, par exemple, que l'impuissance, lorsqu'elle précède le mariage et qu'elle est permanente, rend un mariage invalide en vertu de la loi naturelle elle-même, et que la même

---

<sup>161</sup> Cf. *Code de Droit Canonique*, canons 1152-1153 ; Concile de Trente, 24<sup>e</sup> session, 11 novembre 1563, *Doctrine sur le sacrement de Mariage*, canons 8 (DS 1808).

<sup>162</sup> Cf. *Code de Droit Canonique*, canon 1108.1.

loi naturelle exclut la possibilité d'un mariage valide entre certains parents très proches<sup>163</sup>. D'autres empêchements sont l'âge insuffisant, un lien conjugal pré-existant, la réception des ordres sacrés, le préalable vœu solennel de chasteté prononcé dans une institution religieuse, et certains crimes antérieurs<sup>164</sup>. Si un catholique tente de se marier avec une personne non baptisée sans dispense préalable, ce mariage est aussi déclaré invalide.

La loi de l'Église rend aussi un mariage illicite dans certains cas. Elle interdit, par exemple, le mariage entre un catholique et un non-catholique baptisé. Si un catholique désire épouser un non-catholique baptisé, l'évêque doit d'abord leur accorder la permission pour un tel mariage, s'il y a des circonstances appropriées. Avant d'accorder une dispense, l'Église veille autant que possible à ce que les dangers consécutifs à une différence de foi, qui souvent menacent un mariage valide, soient écartés ; à cette fin, elle prend des mesures pour préserver la foi du partenaire catholique, dont elle est spécialement responsable, et pour fournir une instruction convenable qui soit une aide aux deux partenaires<sup>165</sup>.

### ***Mariages invalides***

Un catholique qui, en connaissance de cause, contracte un mariage invalide, n'est pas réellement marié devant Dieu à son conjoint apparent. Ainsi, l'accomplissement de l'acte conjugal à la suite de cette union n'est-il pas le sceau sacré de l'amour conjugal, mais, en fait, un mauvais usage de la sexualité. Ceux qui ont gravement désobéi à la loi divine ou ecclésiastique en contractant un mariage invalide, et qui ont peut-être commis de nombreux péchés à la suite de cette union, ont le devoir de revenir aussi vite que possible à l'état de grâce, et certainement de s'abstenir de la sainte communion jusqu'à ce qu'ils l'aient fait. Une solution est toujours possible, même dans les cas les plus difficiles. Par moments, on doit accepter une somme considérable de renoncement et porter généreusement la croix, mais la grâce de Dieu peut rendre supportable des fardeaux même lourds. Les personnes qui sentent qu'elles n'ont pas maintenant la force morale de faire ce que la loi de Dieu exige d'elles ne doivent pas désespérer. Par la prière, par l'assistance fidèle à la Messe, par l'accomplissement des œuvres de l'amour chrétien, elles peuvent, avec la grâce de Dieu, acquérir peu à peu le courage qu'il faut pour faire dans la

---

<sup>163</sup> Cf. *Code de Droit Canonique*, canons 1804 et 1091.

<sup>164</sup> Cf. *Code de Droit Canonique*, canons 1083, 1085, 1087, 1088, 1089 et 1090.

<sup>165</sup> Cf. *Code de Droit Canonique*, canons 1124, 1125.

paix tout ce qui est nécessaire. Les pasteurs et les tribunaux matrimoniaux diocésains essaieront d'assister ceux qui ont contracté un mariage invalide. Ceux qui recherchent une bonne conscience en cette matière doivent se rappeler que leur conscience doit être formée à la lumière de l'enseignement de l'Église. Toute solution définitive doit être entièrement fidèle au commandement du Christ d'après lequel les mariages sacramentels consommés ne peuvent, d'aucune manière, être dissous ni être traités comme s'ils pouvaient l'être<sup>166</sup>.

### La vocation conjugale

Bien que l'indissolubilité soutienne l'amour conjugal, elle n'épuise pas le sens de l'alliance conjugale. L'Église « est aux yeux de la foi indéfectiblement sainte. En effet, le Christ... a aimé l'Église comme son épouse, Il s'est livré pour elle afin de la sanctifier (cf. Ep 5, 25-26)... Aussi, dans l'Église, tous... sont appelés à la sainteté » (LG 39).

Le Deuxième Concile du Vatican a montré comment ce principe s'applique à ceux qui entrent dans l'alliance sacramentelle :

Quant aux époux et aux parents chrétiens il leur faut, en suivant leur propre route, s'aider mutuellement dans la fidélité de l'amour avec l'aide de la grâce tout le long de leur vie et inculquer les vérités chrétiennes et les vertus de l'Évangile aux enfants qu'avec amour ils ont reçus de Dieu. Par là, en effet, ils donnent à tous l'exemple d'un amour inlassable et généreux, ils contribuent à l'édification de la charité fraternelle et apportent leur témoignage et leur coopération à la fécondité de l'Église, notre Mère, en signe et participation de l'amour que le Christ a eu pour son Épouse et qui L'a fait se livrer pour elle.

– LG 41

Le pape Pie XI avait donné cet enseignement aux époux :

L'action extérieure de l'amour, dans la société domestique, ne comprend pas seulement l'appui mutuel : elle doit viser plus haut, et ceci doit même être son objectif principal, elle doit viser à ce que les époux s'aident réciproquement à former et à perfectionner chaque jour davantage en eux l'homme intérieur : leurs rapports quotidiens les aideront ainsi à progresser jour après jour dans la pratique des vertus, à grandir surtout dans la vraie

---

<sup>166</sup> Cf. Jean-Paul II, Exhortation apostolique *Familiaris Consortio* (22 novembre 1981), n° 84 (EV 7.1796-1802). Cf. aussi Congrégation pour la doctrine de la foi, Lettre aux évêques des Etats-Unis (11 avril 1973) (EV 4.2383).

charité envers Dieu et envers le prochain, cette charité où se résume en définitive « toute la Loi et les Prophètes » (Mt 22, 40). Car enfin, dans n'importe quelle condition et n'importe quel état de vie honnête, tous peuvent et tous doivent imiter l'exemplaire parfait de toute sainteté que Dieu a présenté aux hommes dans la personne de Notre-Seigneur, et, avec l'aide de Dieu, parvenir au faite de la perfection chrétienne, comme le prouve l'exemple de tant de saints.<sup>167</sup>

### **Le mariage et le mystère pascal**

L'amour du Christ pour l'Église est le modèle de l'amour conjugal. L'amour du Christ était sacrificiel, et il comprenait la souffrance lorsque c'était nécessaire. « Nul n'a d'amour plus grand que celui qui se dessaisit de sa vie pour ceux qu'il aime » (Jn 15, 13). Tel est aussi l'amour qu'Il attend de ses disciples – amour du prochain aussi bien que de Lui-même. « Je vous donne un commandement nouveau : aimez-vous les uns les autres. Comme je vous ai aimés, vous devez vous aussi vous aimer les uns les autres » (Jn 13, 34). C'est là bien plus que d'aimer son prochain comme soi-même ; cela dépasse la Règle d'Or, même jusqu'à la dernière limite : « C'est à ceci que désormais nous connaissons l'amour : Lui, Jésus, a donné sa vie pour nous ; nous aussi, nous devons donner notre vie pour nos frères » (1 Jn 3, 16).

Or, c'est bien cet amour sacrificiel qui est l'exemplaire du mariage chrétien, et le sacrement, le mystère, la préfiguration par lesquels le Christ bénit le couple. Pour s'aimer fidèlement jusqu'à la mort, les époux doivent apprendre à se pardonner mutuellement et à bien porter leurs croix. En élevant une famille, avec toutes les joies et toutes les peines que cela suppose, ils devront se donner eux-mêmes.

Saint Paul exhorte : « Maris, aimez vos femmes comme le Christ a aimé l'Église et s'est livré pour elle... » (Ep 5, 25). Ainsi, le couple est-il, d'une manière spéciale, plongé dans le mystère de la mort et de la résurrection du Seigneur ; par ce sacrement, leur amour partage le mystère sauveur du Christ et signifie sa perfection finale pleinement réalisée dans l'Église. C'est pour cela que le mariage chrétien doit être indissoluble, littéralement jusqu'à la mort. C'est pour cela

---

<sup>167</sup> Pie XI, Encyclique *Casti Connubii* (31 décembre 1930) (cf. DS 3707).

que la perfection de l'amour chrétien est si nécessaire au couple, de peur que l'égoïsme humain ne sépare ce que Dieu a uni ; et c'est pour cela qu'un sacrement spécial est donné pour promouvoir un tel amour. L'alliance conjugale doit participer de la qualité et de la durée de l'amour de Celui qui a dit : « Je t'aime d'un amour d'éternité » (Jr 31, 3).

La célébration du mariage « doit habituellement avoir lieu au cours de la messe »<sup>168</sup>. Cela aussi signifie qu'il est issu du mystère pascal. Dans la Messe de mariage, la liturgie de la Parole « montre l'importance du mariage chrétien dans l'histoire du salut et les devoirs et la responsabilité du couple dans le souci de la sainteté de leurs enfants »<sup>169</sup>.

Puis, dans la liturgie de l'Eucharistie, où l'histoire du salut atteint son sommet, le couple maintenant marié entre dans la source sacramentelle issue du mystère pascal car « toutes les fois que vous mangez ce pain et que vous buvez cette coupe, vous annoncez la mort du Seigneur, jusqu'à ce qu'il vienne » (1 Co 11, 26). Par cette célébration, l'Église cherche à enchâsser et à consacrer le mariage par ce qu'elle possède de plus sublime, le mystère de la foi.

#### ----- Sujets de Discussion -----

1. Comment est-ce qu'un couple qui entre dans le sacrement du mariage reflète le mystère pascal de l'amour du Christ pour son Église ?
2. Parlez de l'enseignement de l'Église sur Dieu en tant qu'auteur du mariage, vu comme l'union unique d'un homme et d'une femme, union qui est élevée à la dignité de sacrement du mariage.
3. Comment votre famille pourrait-elle refléter de façon plus évidente son rôle d'« église domestique » ? Quel genre de support pourriez-vous offrir aux couples qui ont des mariages difficiles, dans votre famille, votre paroisse, et dans la société ?

#### Références Supplémentaires

---

<sup>168</sup> *Rituel du Mariage*, Introduction, n° 6 (EV 3.870).

<sup>169</sup> *Rituel du Mariage*, Introduction, n° 6 (EV 3.870).

*United States Catholic Catechism for Adults (États-Unis. Catéchisme catholique pour adultes)* : Chapitre 21 – « Le Sacrement du mariage ».

*Catéchisme de l'Église Catholique*, 1601-1658.

Benoît XVI, *Sacramentum Caritatis (Le sacrement de charité)*. Exhortation apostolique post-synodale, 22 février 2007.

Archevêché de Washington, *Du mariage* (<http://www.adw.org/family/marriage.asp>).

### **Mots à Retenir...**

- Dieu est l'auteur du mariage, et le Christ a élevé le mariage à la dignité de sacrement pour ses ouailles.
- Le mariage est l'union d'un homme et d'une femme dans le but de générer et d'élever des enfants, avec leurs dons uniques et complémentaires.
- Par le sacrement du mariage, les époux doivent s'enrichir de l'amour généreux qu'ils ont l'un pour l'autre et se réjouir des biens pour lesquels le mariage existe : l'amour fidèle, la joie des enfants et la sacramentalité, c'est-à-dire les bienfaits d'un amour durable à l'image de celui entre le Christ et l'Église.
- Le Christ a enseigné qu'aucune autorité humaine ne peut dissoudre le mariage.
- Ceux qui désirent se marier devraient se préparer soigneusement ; ils devraient s'assurer qu'ils sont libres de se marier.
- Les ministres du sacrement de mariage ne sont autres que les époux ; l'évêque, le prêtre ou le diacre qui participe au mariage sert de témoin au sacrement que les époux se confèrent.
- Une annulation ne dissout pas un mariage ; elle atteste seulement qu'un mariage apparent n'a jamais été un mariage authentique, à cause d'un défaut sérieux qui l'affectait dès le début.



## CHAPITRE HUIT

### **Le mariage chrétien : le Christ et l'amour humain**

(CEC 1601-1658)

Nous avons vu que les signes sacramentels par lesquels Jésus a choisi d'agir sur l'homme par son Église utilisent, pour la plupart, des éléments matériels – l'eau, le pain, le vin, et l'huile. Le mariage a un signe plus sublime, emprunté à l'amour humain. Ce signe sacramentel consiste dans l'échange des consentements à une union définitive. L'amour du mari et de la femme l'un pour l'autre signifie l'amour éternel de Dieu pour l'humanité, et l'amour qui lie le Christ et son Église.

L'Église honore la vocation conjugale, et reconnaît le suprême hommage que le Christ a rendu au mariage en lui donnant un statut sacramentel. L'Église proclame que le mariage est un signe sacré, un sacrement, un acte de culte, un rappel de l'amour du Christ, un moyen efficace par lequel Il agit pour rendre l'amour humain capable d'être durable, fidèle, fécond, comme son propre amour pour l'Église.

Dans ce chapitre, nous traiterons de l'alliance d'amour dans le mariage, de la relation entre virginité et mariage, et du triple bien du mariage : les enfants, la fidélité, et le sacrement. Nous traiterons également ici du problème des mariages brisés, des initiatives de l'Église pour protéger l'état conjugal, et de la vocation des personnes mariées à la sainteté.

#### **L'alliance d'amour dans le mariage**

Dans l'Ancien Testament, le mariage n'était pas sacramentel au sens où nous l'entendons, et n'était pas célébré par une cérémonie religieuse. Mais le mariage avait été institué par Dieu au sommet de son œuvre de création. Comme l'enseigne le *Catéchisme de l'Église Catholique* :

L'Écriture Sainte s'ouvre sur la création de l'homme et de la femme à l'image et à la ressemblance de Dieu et s'achève sur la vision des « noces de l'Agneau ». D'un bout à l'autre l'Écriture parle du mariage et de son « mystère », de son institution et du sens que Dieu lui a donné, de son origine et de sa fin, de ses réalisations diverses tout au long de l'histoire du

salut, de ses difficultés issues du péché et de son renouvellement « dans le Seigneur », dans l'Alliance nouvelle du Christ et de l'Église.

– CEC 1602

De même qu'il y a deux récits de la création, ainsi il y a deux récits de l'institution du mariage. Chacun précise un élément essentiel du mariage, et les deux thèmes sont unis tout au long de l'histoire du mariage jusqu'à aujourd'hui. Dans le premier récit de la création, la procréation est soulignée :

Dieu créa l'homme à son image, à l'image de Dieu Il le créa ; mâle et femelle Il les créa. Dieu les bénit et Dieu leur dit : « Soyez féconds et prolifiques, remplissez la terre et dominez-la ».

– Gn 1, 27-28

Dans l'autre récit, l'association de l'homme et de la femme est mise au premier plan. Tous les animaux sont créés, « mais pour lui-même, l'homme ne trouva pas l'aide qui lui soit accordée ». Mais, après la création de la femme, l'homme dit : « Voici cette fois l'os de mes os, et la chair de ma chair ». L'écrivain sacré ajoute : « Aussi l'homme laisse-t-il son père et sa mère pour s'attacher à la femme, et ils deviennent une seule chair » (Gn 2, 20-24).

Le dessein originel de Dieu, la monogamie, ne fut pas conservé – à cause de « la dureté de votre cœur », comme Jésus devait le dire aux Pharisiens (Mt 19, 8).

Néanmoins, l'Ancien Testament attachait du prix à la monogamie. Bien que la femme fût sujette à son mari, elle n'était pas une simple pièce de bétail, comme chez les païens. Le célèbre portrait de l'épouse idéale dans le Livre des Proverbes montre en elle un partenaire doué de responsabilités et de dignité (cf. Pr 31, 10-31). La Cantique des Cantiques révèle un dialogue passionné entre deux partenaires libres dont l'amour est manifestement sans partage. Il présente ainsi un tableau du mariage comme union d'amour dans l'ancien Israël. L'histoire de Tobit nous dépeint un foyer profondément religieux d'où son fils Tobie s'en va pour épouser Sarah et contracter avec elle une union à la fois vraiment aimante et agréable au Seigneur.

### ***La nouvelle Alliance***

La Cantique des Cantiques et Tobie nous introduisent tous deux dans les ménages juifs après l'exil. A la même époque, les sages qui composèrent les Livres sapientiaux faisaient l'éloge de la

monogamie et exhortaient à la fidélité dans le mariage (cf. Pr 5, 1-23 ; 6, 20-35). Malachie écrivait :

« Respectez votre vie. Que personne ne soit traître envers la femme de sa jeunesse. En effet, répudier par haine, dit le SEIGNEUR, le Dieu d'Israël, c'est charger son vêtement de violence. »

– MI 2, 15-16

Lui aussi présente ici le mariage comme alliance **entre un homme et une femme**, le comparant à l'alliance de Dieu avec Israël.

Le sommet de ce long cycle où se révèle l'amour dans l'alliance et le mariage, et le point où le mariage devient un sacrement dans la Nouvelle Alliance, sont indiqués dans l'Épître de saint Paul aux Ephésiens :

Maris, aimez vos femmes comme le Christ a aimé l'Église et s'est livré pour elle ; Il a voulu ainsi la rendre sainte en la purifiant avec l'eau qui lave et cela par la Parole ; Il a voulu se la présenter à Lui-même splendide, sans tache ni ride, ni aucun défaut ; Il a voulu son Église sainte et irréprochable. C'est ainsi que le mari doit aimer sa femme, comme son propre corps. Celui qui aime sa femme s'aime lui-même. Jamais personne n'a pris sa propre chair en aversion ; au contraire, on la nourrit, on l'entoure d'attention comme le Christ fait pour son Église ; ne sommes-nous pas les membres de son corps ? « C'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère, il s'attachera à sa femme et tous deux ne seront qu'une seule chair ». Ce mystère est grand : je déclare qu'il concerne le Christ et l'Église.

– Ep 5, 25-32

Pour comprendre ces paroles de l'Apôtre peut-être le mieux est-il de commencer par la fin. Le mot traduit par « mystère » est *sacramentum* en latin, et *mysterion* en grec. C'est le mot même que saint Paul emploie et commente au début de sa lettre, en décrivant le plan caché de Dieu en vertu duquel tous doivent être unis dans le Christ : le mystère de Dieu dans le Christ, le mystère pascal, qui est au centre et au cœur de la Nouvelle Alliance. Donc, ce que l'Apôtre dit du mariage est en relation avec le plan de Dieu, il s'y insère. L'union du Christ avec son Église est si intime que l'on ne peut trouver pour elle de meilleure comparaison que la relation entre mari et femme. La relation entre mari et femme, à son tour, ne trouve d'expression et de signe vraiment adéquats que dans l'amour du Christ pour son Église. De plus, puisque l'union du Christ avec son Église est sanctifiante, rendant l'Église sainte, ainsi l'union du mari et de la

femme est mutuellement sanctifiante car elle est située à l'intérieur du mystère de l'union du Christ avec son Église. Du fait que le Christ « s'est donné Lui-même » pour l'Église, en la purifiant, l'union du mari et de la femme est attirée dans l'amour sacrificiel du Christ pour son Église, et ainsi dans le mystère de sa mort et de sa résurrection.

Le mariage est donc un sacrement. C'est une alliance entre un homme et une femme, les engageant à vivre ensemble dans un lien d'amour conjugal dont la charte a été établie par Dieu. Cette alliance est un symbole de l'alliance d'amour impérissable établie par le Christ avec son Église dans le mystère pascal. C'est une rencontre avec le Christ qui rend effectives les grâces qu'elle signifie, les grâces nécessaires pour rendre l'amour humain durable, fidèle et fécond, et en faire une image convenable de l'amour du Christ et de son Église.

### ***Le mariage comme union de l'homme et de la femme***

Jésus a enseigné le sens premier de l'union de l'homme et de la femme ainsi que la voulue le Créateur dès l'origine. Dans ses sermons Il rappelle à ceux qui l'écoutent que Dieu Lui-même a voulu le mariage comme union d'un homme et d'une femme. Le mariage est l'union de l'homme et de la femme, et doit être défini comme tel. Récemment, face à des défis sociétaux lancés à la définition du mariage, l'Église continue à enseigner avec amour et clarté que le mariage est l'union d'un homme et d'une femme qui expriment librement leur consentement.

L'Écriture Sainte affirme que l'homme et la femme ont été créés l'un pour l'autre. Le *Catéchisme de l'Église Catholique* précise, « La vocation au mariage est inscrite dans la nature même de l'homme et de la femme, tels qu'ils sont issus de la main du Créateur ». Le *Catéchisme* nous rappelle aussi :

Le mariage n'est pas une institution purement humaine... le bien-être de la personne et de la société est étroitement lié à la prospérité de la communauté conjugale et familiale.

– CEC 1603

A partir de l'Écriture Sainte et de la Tradition, l'Église affirme en toute confiance, « Le mariage appartient par sa nature à la relation entre un homme et une femme ».

A travers le temps et les cultures, le mariage a eu une signification particulière : c'est l'union d'un homme et d'une femme dans le but de générer et d'élever des enfants, avec leurs dons uniques et complémentaires. Cette union de l'homme et de la femme est intrinsèque au but

principal du mariage : le bien des conjoints, et l'ouverture à créer et élever des enfants. Par définition, le mariage doit avoir lieu entre un homme et une femme.

Le mariage, élevé à la dignité de sacrement dans l'union d'un homme et d'une femme, imite l'amour du Christ pour son Église. Cette alliance d'amour entre un homme et une femme offre aux enfants un contexte stable, le foyer – où ils sont créés et élevés, en bénéficiant des dons uniques du père et de la mère. Le mariage protège le droit de l'enfant à un père et à une mère et d'en bénéficier. Le mariage en tant qu'union d'un homme et d'une femme contribue au bien de la société par le bien de la famille appelée « l'Église domestique », communauté de grâce et de prière, et école des vertus humaines et de charité chrétienne (CEC 1666).

### *Mariage et virginité*

Bien que saint Paul témoigne de manière frappante de la sainteté du mariage, il recommande aussi chaleureusement un autre mode de vie, celui de la virginité et du célibat.

Je voudrais que vous soyez exempts de soucis. Celui qui n'est pas marié a souci des affaires du Seigneur : il cherche comment plaire au Seigneur. Mais celui qui est marié a souci des affaires du monde : il cherche comment plaire à sa femme. De même la femme sans mari et la jeune fille ont souci des affaires du Seigneur, afin d'être saintes de corps et d'esprit. Mais la femme mariée a souci des affaires du monde : elle cherche comment plaire à son mari.

– 1 Co 7, 32-34

On nous indique ici une double forme de vie chrétienne. La même foi qui honore le mariage honore aussi cette forme de vie qui renonce aux bénédictions du mariage, précisément afin de promouvoir le royaume de Dieu et de rendre un témoignage éclatant à la foi dans la vie éternelle. Une vie de virginité chrétienne peut être vécue dans une communauté religieuse ou au milieu de responsabilités séculières. Pour ceux qui sont appelés à une telle vie, la virginité offre une liberté plus riche pour se donner plus exclusivement au Seigneur. La virginité est une manière énergique d'exprimer la foi dans la vie éternelle, tandis que « la figure de ce monde passe » (1 Co 7, 31).

Nous pouvons comprendre le paradoxe apparent de l'enseignement qui présente le mariage comme un sacrement tout en recommandant la virginité, si nous voyons ces deux voies comme conduisant en fin de compte à l'amour de Dieu. Dans le contexte de cet amour, les exhortations apostoliques ne sont pas contradictoires, et le paradoxe même disparaît.

Ceux qui sont unis dans le mariage sacramentel sont un signe visible de l'amour de Dieu pour l'Église, et de l'amour de Dieu pour l'humanité. Ils nous rappellent tous l'amour de Dieu, et le fait que tout amour vient de Dieu, car « Dieu est amour » (1 Jn 4, 16), et tout amour devrait ramener à Dieu. Les célibataires, pour leur part, tout en renonçant au mariage, ne renoncent pas à l'amour : ils sont plutôt témoins d'une façon spéciale de ce plus grand amour du Christ, dont le mariage lui-même est un signe. Ils rappellent à tous que l'amour conjugal, tout sacré qu'il est, est transitoire comme moyen vers cet amour parfait de Dieu et du prochain que nous devons nous efforcer d'atteindre et qui sera parfait dans la vie éternelle. L'amour conjugal et la chasteté parfaite doivent tous deux diriger le cœur vers l'éternité et l'amour accompli. Telle est la réalité à laquelle se rapportent la signification sacramentelle du mariage, comme aussi la vie de ceux qui se sont voués à la chasteté parfaite. Leur amour généreux doit « évoquer ainsi aux yeux de tous les fidèles cette admirable union établie par Dieu et qui doit être pleinement manifestée dans le siècle futur, par laquelle l'Église a le Christ comme unique époux » (VR 12). Aussi, les vocations au mariage et au célibat, loin de s'opposer, se soutiennent à l'intérieur de la vocation chrétienne fondamentale qui est de rechercher la sainteté dans l'amour.

### **Le triple bien du mariage**

« Dans le mariage il faut aimer les biens qui lui sont propres : les enfants, la fidélité et le sacrement »<sup>170</sup>. Dans ces quelques mots, saint Augustin a cristallisé l'enseignement de la foi au sujet des buts du mariage, des biens pour lesquels Dieu l'a établi et l'a sanctifié. Il prend les deux biens du mariage déjà indiqués dans les récits de création de la Genèse, les enfants et la fidélité, et les couronne par la création néotestamentaire du sacrement. Ce faisant, il fournit un cadre pour l'étude du mariage chrétien, un cadre qui a été utilisé par l'Église jusqu'à ce jour (cf. GS 48).

### ***L'amour conjugal***

---

<sup>170</sup> Saint Augustin, *De Nuptiis et Concupiscentia* 1.17.19 (ML 44.424).

« Le premier lien naturel d'une société humaine », dit saint Augustin, « est l'homme et la femme »<sup>171</sup>. Le Deuxième Concile du Vatican appelle le mariage « une communauté d'amour » (GS 47). La fidélité mutuelle, envisagée au minimum et sous un angle négatif, interdit les relations sexuelles avec tout autre que le conjoint ; elle est donc un bastion protégeant l'amour conjugal.

La communauté profonde de vie et d'amour que forme le couple a été fondée et dotée de ses lois propres par le Créateur ; elle est établie sur l'alliance des conjoints, c'est-à-dire sur leur consentement personnel irrévocable... Cette union intime, don réciproque de deux personnes, non moins que le bien des enfants, exigent l'entière fidélité des époux et requièrent leur indissoluble unité.

– GS 48

La fidélité mutuelle et aimante présuppose l'égalité fondamentale des partenaires dans le mariage :

De même, l'égle dignité personnelle qu'il faut reconnaître à la femme et à l'homme dans l'amour plénier qu'ils se portent l'un à l'autre fait clairement apparaître l'unité du mariage.

– GS 48

Cette égalité ne peut être tenue pour acquise, même aujourd'hui. L'une des premières tâches de l'Église, afin de rendre le mariage chrétien possible, fut d'assurer cette égalité personnelle fondamentale. Elle l'a fondée sur l'enseignement de Jésus dans l'Évangile, révolutionnaire pour l'époque, d'après lequel les devoirs mutuels du mari et de la femme sont identiques :

Si quelqu'un répudie sa femme et en épouse une autre, il est adultère à l'égard de la première ; et si la femme répudie son mari et en épouse un autre, elle est adultère.

– Mc 10, 11-12

Saint Paul a introduit dans la vie du foyer ce principe de l'égalité des droits :

Ce n'est pas la femme qui dispose de son corps, c'est son mari. De même ce n'est pas le mari qui dispose de son corps, c'est sa femme. Ne vous refusez pas l'un à l'autre, sauf d'un commun accord et temporairement, afin de vous consacrer à la prière.

---

<sup>171</sup> Saint Augustin, *De Bono Conjugali* 1 (ML 40.373).

Les Pères et les théologiens, et le Deuxième Concile du Vatican, parlent quelquefois de l'amour conjugal sous le terme d'amitié. « Amitié » peut paraître à certains un mot faible pour une union si étroite, mais l'amitié est en fait un concept très riche. L'amitié est la forme la plus parfaite de l'amour ; le Christ appelle ceux qu'Il s'est lié le plus profondément par l'amour divin ses amis (cf. Jn 15, 15). Car l'amitié, dans sa forme la plus authentique, est un amour mutuel dépourvu d'égoïsme, où chacun se sait aimé par l'autre. Dans une amitié sincère, le lien de l'amour est durable, car il n'est pas fondé sur l'espoir du plaisir que donnent des avantages personnels qui peuvent s'effacer avec le temps, mais sur l'engagement libre et ferme de chacun à poursuivre le bien de l'autre, pour l'autre<sup>172</sup>. Parler d'amitié conjugale, c'est reconnaître l'égalité fondamentale du mari et de la femme, et donc la possibilité d'un partage intime de vie au niveau non seulement physique, mais aussi de la pensée et de l'esprit. Une telle amitié conjugale doit être la composante humaine de l'amour conjugal chrétien, qui est l'amour humain authentique rendu fécond par la grâce divine, et par là transformé en une expression de charité. Contrairement au simple érotisme, il n'exploite pas le sensuel, ni ne s'efforce, au contraire, d'atteindre un impossible angélisme ; il cherche à intégrer la sexualité dans « l'homme nouveau créé selon Dieu dans la justice et la sainteté qui viennent de la vérité » (Ep 4, 24).

L'amour conjugal chrétien « dépasse donc de loin l'inclination simplement érotique qui, cultivée pour elle-même, s'évanouit vite et d'une façon pitoyable » (GS 49). Néanmoins :

[Cet amour] éminemment humain puisqu'il va d'une personne vers une autre personne en vertu d'un sentiment volontaire, ... enveloppe le bien de la personne tout entière ; il peut donc enrichir d'une dignité particulière les expressions du corps et de la vie psychique et les valoriser comme les éléments et les signes spécifiques de l'amitié conjugale. Cet amour, par un don spécial de sa grâce et de sa charité, le Seigneur a daigné le guérir, le parfaire et l'élever.

– GS 49

Avec ce don spécial, un élément divin a été introduit dans la relation humaine entre les époux, l'assimilant à l'amour de Dieu et lui donnant la constance et la puissance de cet amour :

---

<sup>172</sup> Cf. saint Thomas d'Aquin, *Commentarium in Librum III Sententiarum* q. 27, art. 2, c. Voir aussi Jean-Paul II, Exhortation apostolique *Familiaris Consortio* (22 novembre 1981), n° 18-19 (EV 7. 1582-1585).



Les époux chrétiens doivent s'efforcer de nourrir et de développer leur union par une affection sans partage, puisée à la source de l'amour divin, afin qu'en unissant l'amour humain et l'amour divin, ils demeurent fidèles en leur corps et en leur esprit au milieu des difficultés comme au milieu des succès.<sup>173</sup>

### *Les enfants*

Que les enfants soient une bénédiction et un but du mariage semble une évidence vérifiée de bon sens. Néanmoins, on ne pouvait tenir cela pour acquis du temps de saint Augustin, et on ne le peut à notre époque. A cette époque plus reculée, les Manichéens dénonçaient comme mauvais le mariage lui-même et par suite la procréation. Dans le monde d'aujourd'hui, il n'existe pas de manichéisme doctrinal, mais il y a une attitude pratique courante qui est hostile au bien de la procréation et s'applique à affaiblir le lien entre le mariage et le souci de la vie nouvelle.

Le Deuxième Concile du Vatican a réaffirmé, à notre époque, que la procréation est un bien fondamental du mariage. Ce bien ne peut être attaqué sans blesser l'amour conjugal. Les traits distinctifs du mariage se réfèrent au bien des enfants. L'amour conjugal doit être fidèle et durable précisément afin d'unir mari et femme dans un amour d'une force et d'une sollicitude personnelles telles qu'ils puissent remplir convenablement leurs devoirs de parents :

Le mariage et l'amour conjugal sont d'eux-mêmes ordonnés à la procréation et à l'éducation. D'ailleurs, les enfants sont le don le plus excellent du mariage.

– GS 50<sup>174</sup>

Ceci n'enlève rien aux autres buts du mariage :

Dès lors, un amour conjugal vrai et bien compris, comme toute la structure de la vie familiale qui en découle, tendent, sans sous-estimer pour autant les autres fins du mariage, à rendre les époux disponibles pour coopérer courageusement à l'amour du Créateur et du Sauveur qui, par eux, veut sans cesse agrandir et enrichir sa propre famille.

– GS 50

---

<sup>173</sup> Sacrée Congrégation des Rites, *Rituel du Mariage*, publié par l'autorité du pape Paul VI, 19 mars 1969, Introduction, n° 3 (EV 3.867).

<sup>174</sup> Cf. Jean-Paul II, Exhortation apostolique *Familiaris Consortio* (22 novembre 1981), n° 36-41 (EV 7. 1638-1661).

Cela ne signifie pas que les parents doivent mettre des enfants au monde d'une manière irresponsable. Comme nous l'avons noté dans un chapitre précédent, les couples chrétiens ont le droit et le devoir de déterminer après réflexion combien d'enfants il leur est sage de mettre au monde, en tenant compte de tous les facteurs en jeu. Mais, en même temps, ils excluront la contraception artificielle sous toutes ses formes.

« Dieu est amour » (1 Jn 4, 8). Parce qu'Il est amour, Il nous a créés. Il ne pouvait y avoir à cela d'autres motifs que d'étendre, diffuser et partager sa bonté illimitée. Son amour est si vaste, si illimité, qu'Il le déverse dans la création. Aussi va-t-il de soi qu'en désirant partager son amour avec les hommes, Il ne désire pas moins partager avec eux le pouvoir créateur de son amour. Il le fait en les rendant capables d'un amour conjugal procréateur :

Dans le devoir qui leur incombe de transmettre la vie et d'être des éducateurs (ce qu'il faut considérer comme leur mission propre), les époux savent qu'ils sont les coopérateurs de l'amour du Dieu Créateur et comme ses interprètes.

– GS 50

Leur amour mutuel fait aussi éclater ses limites dans la créativité. Tous les vivants peuvent en être reconnaissants.

### ***Le sacrement***

Le troisième bien, ou bénédiction du mariage, est la sacramentalité. Le mariage est une alliance d'amour indissoluble. C'est un signe sacré, rappelant l'amour perpétuel entre le Christ et son Église, et y puisant. Comme cette alliance, un mariage sacramentel consommé est entièrement indissoluble. Il dure jusqu'à la mort.

Les ministres du sacrement de mariage ne sont autres que les époux. Le prêtre qui assiste à un mariage « demande et reçoit le consentement des contractants » (SC 77). Le mariage est consommé et scellé par cette remise de soi personnelle et mutuelle qui aboutit à l'union sexuelle :

La grâce qui perfectionnerait cet amour naturel, qui affermirait cette unité indissoluble et sanctifierait les époux, le Christ Lui-même, qui institua et réalisa les vénérables sacrements, nous l'a méritée par sa Passion.<sup>175</sup>

Le mariage au sens d'alliance d'amour – d'amour sacré, solennel, sérieux – exige de lui-même une union indissoluble sur le modèle de l'amour de Dieu.

La communauté profonde de vie et d'amour que forme le couple a été fondée et dotée de ses lois propres par le Créateur ; elle est établie sur l'alliance des conjoints, c'est-à-dire sur leur consentement personnel irrévocable.

– GS 48

Le mariage est établi par le lien conjugal ou le consentement irrévocable par lequel chacun des conjoints se donnent et se reçoivent mutuellement et librement. Cette union intime de l'homme et de la femme, ainsi que le bien des enfants réclame la pleine fidélité des époux et l'unité indissoluble de leur lien. Pour le manifester plus clairement et le rendre plus facile, le Christ Seigneur a élevé à la dignité de sacrement ce pacte indissoluble du mariage, à l'image de son alliance nuptiale avec l'Église.<sup>176</sup>

On voit ici le mariage comme un compagnonnage à vie, reflétant l'amour sacrificiel et rédempteur du Christ dans Son alliance nouvelle avec l'Église (cf. GS 48).

L'Église enseigne que le mariage, même en tant qu'institution naturelle, ne peut être dissous par la volonté des partenaires, ni par aucune autorité humaine<sup>177</sup>. Enseigner cela, ce n'est certes pas enseigner qu'il est facile de demeurer fidèle jusqu'à la mort, dans le mariage, ni dire que les partenaires dans le mariage puissent y réussir sans la grâce de Dieu. Mais l'Église enseigne que, de par la loi divine, le mariage exige une telle fidélité, et que seule une autorité divine spéciale peut légitimement dissoudre un tel lien. « Ainsi ils ne sont plus deux, mais une seule chair. Que l'homme donc ne sépare pas ce que Dieu a uni ! » (Mt 19, 6).

Dans certains cas, Dieu permet la dissolution d'un lien de mariage purement naturel, c'est-à-dire qui n'a pas été contracté par deux baptisés. Dans le cas d'incroyants mariés, dont l'un devient chrétien, l'Église peut permettre au chrétien de se remarier si le conjoint incroyant refuse

---

<sup>175</sup> Concile de Trente, 24<sup>e</sup> session, 11 novembre 1563, *Doctrine sur le sacrement de Mariage* (DS 1799).

<sup>176</sup> *Rituel du Mariage*, Introduction, n° 2 (EV 3.866).

<sup>177</sup> Cf. Concile de Trente, 24<sup>e</sup> session, 11 novembre 1563, *Doctrine sur le sacrement de Mariage* (DS 1797-1799, 1807) ; Pie XI, Encyclique *Casti Connubii* (3 décembre 1930) (DS 3712, 3724) ; Jean-Paul II, Exhortation apostolique *Familiaris Consortio* (22 novembre 1981), n° 20 (EV 7.1586-1588). Cf. aussi GS 48-49 ; AL 11.

de vivre paisiblement avec lui. L'Église a ainsi compris les paroles de saint Paul (cf. 1 Co 7, 12-16), et a jugé qu'un de tels cas, Dieu lui donne le droit de dissoudre un mariage non sacramentel. Ce droit est appelé privilège paulin. L'Église, partant de ce principe et se rappelant le pouvoir des clefs qui lui a été donné, continue, lorsque les conditions l'indiquent, à dissoudre le mariage naturel non sacramentel, en faveur de la foi.

Mais l'Église a fermement proclamé, et a toujours enseigné, qu'un mariage sacramentel entre chrétiens où il y a eu un véritable consentement matrimonial, et qui a été consommé, est absolument indissoluble, sinon par la mort de l'un des partenaires. En tant que sacrement rappelant l'amour immortel du Christ pour l'Église, il est exprimé dans un lien qui doit durer toute la vie, par delà les épreuves et les difficultés<sup>178</sup>.

### **Questions spéciales au sujet du mariage**

En aucun domaine, avec tous les problèmes que pose la vie, il ne se rencontre autant de peines et d'angoisses que dans les mariages brisés. Les catholiques ne sont pas exempts des pressions qu'occasionnent de telles difficultés. Le nombre des divorcés, et peut-être remariés, en dehors de l'Église, présente un problème pastoral grave et urgent.

L'Église, fidèle à la parole du Christ qui exclut le divorce (cf. Mt 19, 3-12 ; Mc 10, 1-12), ne permet pas, ne peut pas permettre, le divorce et le remariage comme solution de ces problèmes<sup>179</sup>. Une telle solution, bien qu'elle puisse sembler exigée par la bonté envers les personnes qui se trouvent dans des situations douloureuses, est exclue par le commandement divin. De plus, le bien des maris, des femmes, et des enfants en général, demande que l'on affirme fermement la solidité à toute épreuve de l'alliance conjugale. Précisément parce qu'elle ne peut être dissoute, les couples sont aidés dans leurs efforts pour surmonter les graves obstacles qui peuvent menacer toute vie conjugale.

---

<sup>178</sup> Voir note 8.

<sup>179</sup> Cf. Concile de Trente, 24<sup>e</sup> session, 11 novembre 1563, *Doctrina sur le sacrement de Mariage*, surtout canons 7 et 8 (DS 1807, 1808). Le traitement pastoral adéquat des mariages difficiles est discuté par le pape Jean-Paul II, Exhortation apostolique *Familiaris Consortio* (22 novembre 1981), n<sup>o</sup> 77-85 (EV 7.1768-1804).

Néanmoins, lorsqu'il y a des raisons graves, l'Église permet la séparation des partenaires<sup>180</sup>.

En certaines circonstances extrêmes, il peut être imprudent pour un couple d'essayer de continuer à vivre ensemble. Mais ces cas ne justifient jamais la revendication d'un droit de dissoudre le lien de mariage sacramentel, ni le droit d'entrer dans un nouveau mariage.

Certains mariages apparents qui « échouent » n'ont jamais été, en fait, de vrais mariages. Aucune véritable alliance conjugale n'a été établie si l'un des partenaires, ou le couple, n'as pas donné, ou était incapable de donner, un consentement libre, ou si l'un d'eux, ou le couple, n'avait pas l'intention de contracter un vrai mariage, un lien d'amour fidèle, ouvert, au moins en principe, à une descendance. Si, pour une raison quelconque, un mariage apparent n'est pas, dès le début, un mariage authentique, il arrive qu'on puisse obtenir de l'Église une reconnaissance officielle de ce fait, c'est-à-dire une annulation ou plus exactement un décret de nullité. Chaque diocèse doit avoir un tribunal matrimonial pour entendre et juger les cas matrimoniaux. S'il était déterminé que l'on n'avait pas été validement marié, le mariage authentique avec un autre partenaire ne serait pas exclu.

Puisque le divorce est interdit par le Christ, l'Église met tous ses soins à accompagner de garanties l'entrée dans l'état conjugal. Normalement, les catholiques ne peuvent se marier validement qu'en présence d'un prêtre et de témoins<sup>181</sup>. Le prêtre qui assiste à un mariage, qui doit être l'évêque, ou le curé du lieu, ou son délégué, a la responsabilité de veiller à ce que le couple soit en fait libre de se marier, qu'il reçoive une instruction suffisante pour avoir conscience de l'importance et de la dignité du sacrement qu'il va recevoir, qu'il soit conscient des buts et du sens du mariage, et qu'il entre dans une alliance conjugale authentique.

### ***Empêchements***

Pour protéger l'état conjugal, l'Église a aussi le droit de déclarer l'existence d'empêchements au mariage et d'en constituer. Un empêchement est une circonstance qui, en vertu d'une loi divine ou ecclésiastique, rend un mariage invalide.

L'Église enseigne, par exemple, que l'impuissance, lorsqu'elle précède le mariage et qu'elle est permanente, rend un mariage invalide en vertu de la loi naturelle elle-même, et que la même

---

<sup>180</sup> Cf. *Code de Droit Canonique*, canons 1152-1153 ; Concile de Trente, 24<sup>e</sup> session, 11 novembre 1563, *Doctrine sur le sacrement de Mariage*, canons 8 (DS 1808).

<sup>181</sup> Cf. *Code de Droit Canonique*, canon 1108.1.

loi naturelle exclut la possibilité d'un mariage valide entre certains parents très proches<sup>182</sup>. D'autres empêchements sont l'âge insuffisant, un lien conjugal pré-existant, la réception des ordres sacrés, le préalable vœu solennel de chasteté prononcé dans une institution religieuse, et certains crimes antérieurs<sup>183</sup>. Si un catholique tente de se marier avec une personne non baptisée sans dispense préalable, ce mariage est aussi déclaré invalide.

La loi de l'Église rend aussi un mariage illicite dans certains cas. Elle interdit, par exemple, le mariage entre un catholique et un non-catholique baptisé. Si un catholique désire épouser un non-catholique baptisé, l'évêque doit d'abord leur accorder la permission pour un tel mariage, s'il y a des circonstances appropriées. Avant d'accorder une dispense, l'Église veille autant que possible à ce que les dangers consécutifs à une différence de foi, qui souvent menacent un mariage valide, soient écartés ; à cette fin, elle prend des mesures pour préserver la foi du partenaire catholique, dont elle est spécialement responsable, et pour fournir une instruction convenable qui soit une aide aux deux partenaires<sup>184</sup>.

### ***Mariages invalides***

Un catholique qui, en connaissance de cause, contracte un mariage invalide, n'est pas réellement marié devant Dieu à son conjoint apparent. Ainsi, l'accomplissement de l'acte conjugal à la suite de cette union n'est-il pas le sceau sacré de l'amour conjugal, mais, en fait, un mauvais usage de la sexualité. Ceux qui ont gravement désobéi à la loi divine ou ecclésiastique en contractant un mariage invalide, et qui ont peut-être commis de nombreux péchés à la suite de cette union, ont le devoir de revenir aussi vite que possible à l'état de grâce, et certainement de s'abstenir de la sainte communion jusqu'à ce qu'ils l'aient fait. Une solution est toujours possible, même dans les cas les plus difficiles. Par moments, on doit accepter une somme considérable de renoncement et porter généreusement la croix, mais la grâce de Dieu peut rendre supportable des fardeaux même lourds. Les personnes qui sentent qu'elles n'ont pas maintenant la force morale de faire ce que la loi de Dieu exige d'elles ne doivent pas désespérer. Par la prière, par l'assistance fidèle à la Messe, par l'accomplissement des œuvres de l'amour chrétien, elles peuvent, avec la grâce de Dieu, acquérir peu à peu le courage qu'il faut pour faire dans la

---

<sup>182</sup> Cf. *Code de Droit Canonique*, canons 1804 et 1091.

<sup>183</sup> Cf. *Code de Droit Canonique*, canons 1083, 1085, 1087, 1088, 1089 et 1090.

<sup>184</sup> Cf. *Code de Droit Canonique*, canons 1124, 1125.

paix tout ce qui est nécessaire. Les pasteurs et les tribunaux matrimoniaux diocésains essaieront d'assister ceux qui ont contracté un mariage invalide. Ceux qui recherchent une bonne conscience en cette matière doivent se rappeler que leur conscience doit être formée à la lumière de l'enseignement de l'Église. Toute solution définitive doit être entièrement fidèle au commandement du Christ d'après lequel les mariages sacramentels consommés ne peuvent, d'aucune manière, être dissous ni être traités comme s'ils pouvaient l'être<sup>185</sup>.

### La vocation conjugale

Bien que l'indissolubilité soutienne l'amour conjugal, elle n'épuise pas le sens de l'alliance conjugale. L'Église « est aux yeux de la foi indéfectiblement sainte. En effet, le Christ... a aimé l'Église comme son épouse, Il s'est livré pour elle afin de la sanctifier (cf. Ep 5, 25-26)... Aussi, dans l'Église, tous... sont appelés à la sainteté » (LG 39).

Le Deuxième Concile du Vatican a montré comment ce principe s'applique à ceux qui entrent dans l'alliance sacramentelle :

Quant aux époux et aux parents chrétiens il leur faut, en suivant leur propre route, s'aider mutuellement dans la fidélité de l'amour avec l'aide de la grâce tout le long de leur vie et inculquer les vérités chrétiennes et les vertus de l'Évangile aux enfants qu'avec amour ils ont reçus de Dieu. Par là, en effet, ils donnent à tous l'exemple d'un amour inlassable et généreux, ils contribuent à l'édification de la charité fraternelle et apportent leur témoignage et leur coopération à la fécondité de l'Église, notre Mère, en signe et participation de l'amour que le Christ a eu pour son Épouse et qui L'a fait se livrer pour elle.

– LG 41

Le pape Pie XI avait donné cet enseignement aux époux :

L'action extérieure de l'amour, dans la société domestique, ne comprend pas seulement l'appui mutuel : elle doit viser plus haut, et ceci doit même être son objectif principal, elle doit viser à ce que les époux s'aident réciproquement à former et à perfectionner chaque jour davantage en eux l'homme intérieur : leurs rapports quotidiens les aideront ainsi à progresser jour après jour dans la pratique des vertus, à grandir surtout dans la vraie

---

<sup>185</sup> Cf. Jean-Paul II, Exhortation apostolique *Familiaris Consortio* (22 novembre 1981), n° 84 (EV 7.1796-1802). Cf. aussi Congrégation pour la doctrine de la foi, Lettre aux évêques des Etats-Unis (11 avril 1973) (EV 4.2383).

charité envers Dieu et envers le prochain, cette charité où se résume en définitive « toute la Loi et les Prophètes » (Mt 22, 40). Car enfin, dans n'importe quelle condition et n'importe quel état de vie honnête, tous peuvent et tous doivent imiter l'exemplaire parfait de toute sainteté que Dieu a présenté aux hommes dans la personne de Notre-Seigneur, et, avec l'aide de Dieu, parvenir au faite de la perfection chrétienne, comme le prouve l'exemple de tant de saints.<sup>186</sup>

### **Le mariage et le mystère pascal**

L'amour du Christ pour l'Église est le modèle de l'amour conjugal. L'amour du Christ était sacrificiel, et il comprenait la souffrance lorsque c'était nécessaire. « Nul n'a d'amour plus grand que celui qui se dessaisit de sa vie pour ceux qu'il aime » (Jn 15, 13). Tel est aussi l'amour qu'Il attend de ses disciples – amour du prochain aussi bien que de Lui-même. « Je vous donne un commandement nouveau : aimez-vous les uns les autres. Comme je vous ai aimés, vous devez vous aussi vous aimer les uns les autres » (Jn 13, 34). C'est là bien plus que d'aimer son prochain comme soi-même ; cela dépasse la Règle d'Or, même jusqu'à la dernière limite : « C'est à ceci que désormais nous connaissons l'amour : Lui, Jésus, a donné sa vie pour nous ; nous aussi, nous devons donner notre vie pour nos frères » (1 Jn 3, 16).

Or, c'est bien cet amour sacrificiel qui est l'exemplaire du mariage chrétien, et le sacrement, le mystère, la préfiguration par lesquels le Christ bénit le couple. Pour s'aimer fidèlement jusqu'à la mort, les époux doivent apprendre à se pardonner mutuellement et à bien porter leurs croix. En élevant une famille, avec toutes les joies et toutes les peines que cela suppose, ils devront se donner eux-mêmes.

Saint Paul exhorte : « Maris, aimez vos femmes comme le Christ a aimé l'Église et s'est livré pour elle... » (Ep 5, 25). Ainsi, le couple est-il, d'une manière spéciale, plongé dans le mystère de la mort et de la résurrection du Seigneur ; par ce sacrement, leur amour partage le mystère sauveur du Christ et signifie sa perfection finale pleinement réalisée dans l'Église. C'est pour cela que le mariage chrétien doit être indissoluble, littéralement jusqu'à la mort. C'est pour cela

---

<sup>186</sup> Pie XI, Encyclique *Casti Connubii* (31 décembre 1930) (cf. DS 3707).



que la perfection de l'amour chrétien est si nécessaire au couple, de peur que l'égoïsme humain ne sépare ce que Dieu a uni ; et c'est pour cela qu'un sacrement spécial est donné pour promouvoir un tel amour. L'alliance conjugale doit participer de la qualité et de la durée de l'amour de Celui qui a dit : « Je t'aime d'un amour d'éternité » (Jr 31, 3).

La célébration du mariage « doit habituellement avoir lieu au cours de la messe »<sup>187</sup>. Cela aussi signifie qu'il est issu du mystère pascal. Dans la Messe de mariage, la liturgie de la Parole « montre l'importance du mariage chrétien dans l'histoire du salut et les devoirs et la responsabilité du couple dans le souci de la sainteté de leurs enfants »<sup>188</sup>.

Puis, dans la liturgie de l'Eucharistie, où l'histoire du salut atteint son sommet, le couple maintenant marié entre dans la source sacramentelle issue du mystère pascal car « toutes les fois que vous mangez ce pain et que vous buvez cette coupe, vous annoncez la mort du Seigneur, jusqu'à ce qu'il vienne » (1 Co 11, 26). Par cette célébration, l'Église cherche à enchâsser et à consacrer le mariage par ce qu'elle possède de plus sublime, le mystère de la foi.

#### ----- Sujets de Discussion -----

1. Comment est-ce qu'un couple qui entre dans le sacrement du mariage reflète le mystère pascal de l'amour du Christ pour son Église ?
2. Parlez de l'enseignement de l'Église sur Dieu en tant qu'auteur du mariage, vu comme l'union unique d'un homme et d'une femme, union qui est élevée à la dignité de sacrement du mariage.
3. Comment votre famille pourrait-elle refléter de façon plus évidente son rôle d'« église domestique » ? Quel genre de support pourriez-vous offrir aux couples qui ont des mariages difficiles, dans votre famille, votre paroisse, et dans la société ?

#### Références Supplémentaires

---

<sup>187</sup> *Rituel du Mariage*, Introduction, n° 6 (EV 3.870).

<sup>188</sup> *Rituel du Mariage*, Introduction, n° 6 (EV 3.870).

*United States Catholic Catechism for Adults (États-Unis. Catéchisme catholique pour adultes)* : Chapitre 21 – « Le Sacrement du mariage ».

*Catéchisme de l'Église Catholique*, 1601-1658.

Benoît XVI, *Sacramentum Caritatis (Le sacrement de charité)*. Exhortation apostolique post-synodale, 22 février 2007.

Archevêché de Washington, *Du mariage* (<http://www.adw.org/family/marriage.asp>).

### **Mots à Retenir...**

- Dieu est l'auteur du mariage, et le Christ a élevé le mariage à la dignité de sacrement pour ses ouailles.
- Le mariage est l'union d'un homme et d'une femme dans le but de générer et d'élever des enfants, avec leurs dons uniques et complémentaires.
- Par le sacrement du mariage, les époux doivent s'enrichir de l'amour généreux qu'ils ont l'un pour l'autre et se réjouir des biens pour lesquels le mariage existe : l'amour fidèle, la joie des enfants et la sacramentalité, c'est-à-dire les bienfaits d'un amour durable à l'image de celui entre le Christ et l'Église.
- Le Christ a enseigné qu'aucune autorité humaine ne peut dissoudre le mariage.
- Ceux qui désirent se marier devraient se préparer soigneusement ; ils devraient s'assurer qu'ils sont libres de se marier.
- Les ministres du sacrement de mariage ne sont autres que les époux ; l'évêque, le prêtre ou le diacre qui participe au mariage sert de témoin au sacrement que les époux se confèrent.
- Une annulation ne dissout pas un mariage ; elle atteste seulement qu'un mariage apparent n'a jamais été un mariage authentique, à cause d'un défaut sérieux qui l'affectait dès le début.

## Conclusion

Être humain, c'est avoir des aspirations et des désirs. A l'origine, le désir humain le plus profond est celui de Dieu. Car nous sommes faits par Dieu, pour l'union avec Dieu et la communion avec les autres. Les sacrements de l'Église nous sont offerts comme moyen unique pour approfondir l'union avec le Christ, dans la communion de l'Église.

*Les Sacrements : une rencontre continue avec le Christ* est une occasion de mieux comprendre la vie sacramentelle de l'Église catholique. Néanmoins, l'étude, la discussion et la réflexion en prière ne constituent que le commencement. La catéchèse sacramentelle présentée dans ces pages est aussi une invitation à prendre part et à vivre personnellement la signification salvatrice du mystère pascal de Jésus, le cœur de toute célébration sacramentelle. La réflexion devient vraiment efficace et enrichissante lorsqu'elle mène à une rencontre renouvelée avec la présence permanente du Christ parmi nous, dans sa parole et dans les sacrements de l'Église.

Partager les richesses de la vie sacramentelle de l'Église, c'est correspondre personnellement au Seigneur Jésus, dans et par sa présence sacramentelle. La formation de la foi adulte porte de bons fruits quand la vie de tous les jours est renouvelée progressivement et transformée par la participation aux mystères sacrés célébrés dans les sacrements. L'étude, la discussion, la réflexion, la prière, et la conversion quotidienne découlent l'une de l'autre. Car, comme le pape Benoît XVI note :

Le but de toute l'éducation chrétienne est de former le fidèle, comme « homme nouveau », à une foi adulte, qui le rend capable de témoigner dans son milieu de l'espérance chrétienne qui l'anime.

– *Sacramentum Caritatis*, 64

Par l'intermède du ministère de l'Église, nous recevons les sacrements de l'amour fortifiant, miséricordieux et salutaire de Dieu. Les sacrements marquent des moments importants dans la vie : la naissance, la vocation, la maladie et la mort. Et ils correspondent à nos désirs humains les plus profonds : d'appartenir, pardonner et être pardonné, d'être guéri, et de complètement vivre sa vocation dans la vie.

L'Église offre les sacrements comme dons de grâce divine pour le voyage journalier de la foi et de la vie. A ces dons qui attestent la présence constante du Christ, notre réponse humaine consiste en foi et gratitude, exprimées dans la vie de disciple et le témoignage chrétien. Comme le pape Benoît XVI nous a rappelé du don de la vie sacramentelle de l'Église quand il a prononcé ces paroles stimulantes lors de sa visite pastorale aux États-Unis :

Par le pouvoir incomparable de la grâce du Christ, confiée à des ministres humains fragiles, l'Église renaît constamment et chacun d'entre nous reçoit l'espoir d'une nouvelle vie. Ayons confiance dans le pouvoir de l'Esprit d'inspirer la conversion, de guérir toutes les blessures, de vaincre toute division, et d'inspirer une vie et une liberté nouvelles. Combien nous avons besoin de ces dons ! »

– Homélie, Stade National de Washington, 17 avril 2008

*« Les... sacrements... sont les moyens par l'œuvre rédemptrice du Christ dans sa Passion, sa mort et sa résurrection, est présente pour tous les temps et pour tous les fidèles. »*

– Le Cardinal Donald Wuerl

**L'Enseignement du Christ** a eu une grande influence sur l'Église universelle depuis sa première publication en 1976, traduit dans plus de 13 langues et utilisé dans le monde entier.

Aujourd'hui, les passages concernant surtout les sacrements ont été extraits de **L'Enseignement du Christ** et sont présentés comme « petit catéchisme » pratique qui définit de manière claire et précise chaque sacrement. On ne saurait surestimer la valeur spirituelle de ces sept signes sacrés de la grâce de Dieu envers son peuple, et de leur place dans la théologie et la tradition de l'Église.

Chaque sacrement est examiné en détail, suivi par des sujets de discussion, des références supplémentaires, et des citations-clé extraites du *Catéchisme*. Des articles complémentaires insérés dans le texte fournissent des informations générales sur les sujets complexes.

Ce livre pratique et accessible sera utile à ceux qui aimeraient mieux connaître les sacrements, par l'étude individuelle ou en groupes.